



PROGRAMME D' ACTIONS DU PAPI MONTAUBAN-MOISSAC

ÉLABORATION DU PROGRAMME D' ACTION DE PREVENTION DES INONDATIONS COMPLET MONTAUBAN-MOISSAC

Version 03/09/2026

Les partenaires du projet :







AXE 0 : GOUVERNANCE DE LA DEMARCHE PAPI

Introduction

L'axe 0 est transversal de mise en œuvre de la stratégie du PAPI et à la démarche PAPI dès le lancement du PAPI. Tous les axes du programme reposent donc sur l'axe 0.

Il regroupe toutes les actions relatives à la gouvernance pour garantir la cohérence du programme et sa faisabilité sur le plan administratif, technique et financier.

Cet axe travaille à la coordination entre les partenaires (collectivités, services de l'État (SIDPC, DDT, DREAL), instances locales, etc.), la mobilisation des financements (notamment du Fonds Barnier), et la mise en place de modalités de suivi et d'évaluation du PAPI. Il intègre également l'élaboration d'un PAPI 2.

Fiches-actions

Le programme d'actions compte 4 actions pour l'axe 0.

TABLEAU 1 : FICHES-ACTIONS DE L'AXE 0

N°	Libellé	Montant
0.1	Animer la mise en œuvre du PAPI	390 000 € TCC
0.2	Animer la mise en œuvre des actions de gestion des ouvrages de protection hydraulique	390 000 € TCC
0.3	Réaliser un bilan à mi-parcours du PAPI	En régie
0.4	Recruter une AMO pour l'élaboration du PAPI 2	96 000 € TTC





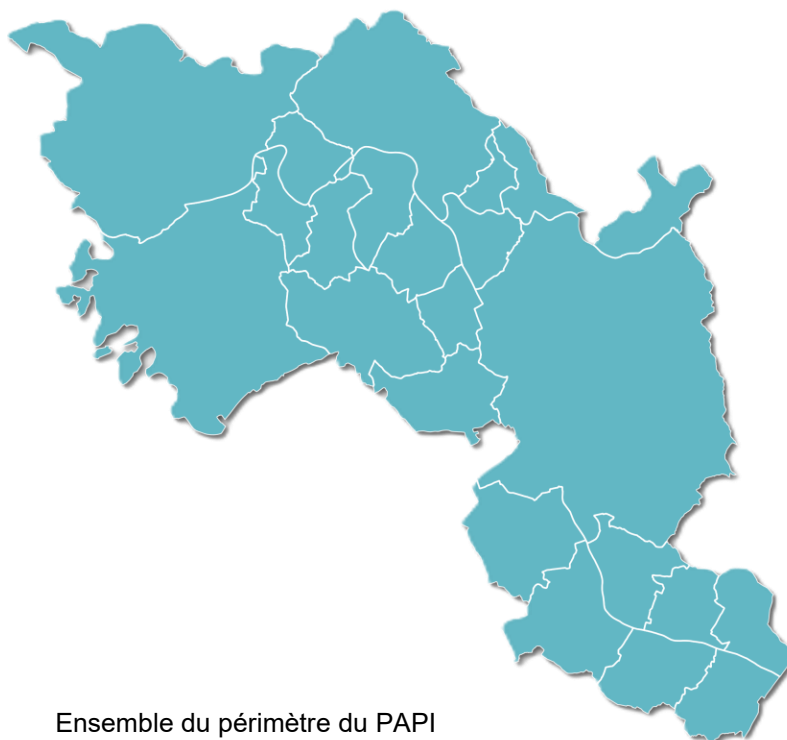
0.1 Animer la mise en œuvre du PAPI

**OBJECTIFS**

- ❖ S'assurer de la mise en œuvre opérationnelle des actions du PAPI : leur bon déroulement, le respect des délais et des objectifs
- ❖ Animer le PAPI en mobilisant les organes de concertation (COTECH, COPIL), les maîtres d'ouvrages, les acteurs du territoire et le grand public
- ❖ Réaliser le suivi technique et financier du PAPI

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- ❖ Maintien d'un poste d'animation à temps plein
- ❖ Taux d'avancement des actions
- ❖ Mise à jour annuelle des tableaux de suivi (technique et financier)

**LOCALISATION DE L'ACTION**

Ensemble du périmètre du PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTav

MODALITES DE REALISATION

En régie

MONTANT DE L'ACTION

390 000 € TCC

**CALENDRIER****FINANCEMENT**

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	50 %	-	-	30 %	-	-	-
78 000 €	195 000 €	-	-	117 000 €	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

L'action a pour objectif de suivre et mettre en œuvre l'ensemble du PAPI ainsi que ses instances diverses (notamment COTECH et COPIL) pour assurer le partage et la transmission de l'information entre les acteurs du territoire. L'animation s'étend sur toute la durée du PAPI.

La présente action concerne le financement et la pérennisation du poste dédié à l'animation du PAPI Montauban-Moissac (1 ETP). Ce poste est valable pour une durée de 6 ans. Au besoin, il pourra être envisagé de renforcer l'animation via un poste de stagiaire ou d'alternant, par exemple.

Outre le suivi technique, administratif et financier du PAPI, le poste de chargé de mission PAPI exerce les missions principales suivantes (liste non-exhaustive) :

- ❖ Suivre de manière globale l'avancement du programme d'actions ;
- ❖ Réaliser la programmation pluriannuelle des actions et de leur financement avec des ajustements semestriels ;
- ❖ Garantir la cohérence à l'échelle du PAPI ;
- ❖ Rédiger et évaluer des marchés publics ;
- ❖ Vérifier le bon déroulement des études (montage des dossiers, suivi) ;
- ❖ Jouer un rôle d'interface et porter assistance au territoire ;
- ❖ Maintenir la concertation et la collaboration avec les communes du territoire ;
- ❖ Communiquer sur la démarche PAPI.

Les outils envisagés pour l'animation du PAPI sont les suivants :

- ❖ Création et alimentation des tableaux de suivi (type bilans technique et financier). Ceux-ci sont en premier lieu destinés aux membres du COTECH du PAPI. Ils comportent : les actions terminées au cours de l'année écoulée ; l'état d'avancement des actions engagées dans l'année ; le succès des opérations engagées ; la définition des compléments éventuels ; les actions prévues pour les années suivantes ; la redéfinition d'actions.
- ❖ Evaluation finale du PAPI complet et perspectives. L'évaluation intégrera un bilan permettant de constater le degré de réalisation du PAPI et d'observer les évolutions, effets constatés et la prise en compte des points de vue de l'ensemble des acteurs associés à la démarche sur les résultats, les incidences et le fonctionnement de la procédure. Cela offrira également l'opportunité d'un temps de réflexion sur les suites éventuelles à donner à la démarche.

Il s'agira également d'accompagner la mise en place de la nouvelle gouvernance GEMAPI sur le périmètre PAPI ainsi que d'assurer une articulation avec les PEP et PAPI voisins (à l'échelle du bassin versant du Tarn aval et de l'ensemble du bassin du Tarn) mais également avec les programmes existants sur le territoire tels que les PPG, les contrats Eau & climat ou encore les PCAET.

L'animatrice du PAPI sera assistée sur les EPCI concernés par une personne en charge de l'animation des aspects relatifs à l'axe 7 (cf action 0.2).

A noter : l'une des communes du périmètre de la CCTC (Castelsarrasin) est également comprise dans le territoire du PEP au PAPI Garonne débordante. Il s'agira de prévoir des échanges entre porteurs des démarches afin d'éviter les doublons dans les actions et les financements. Une animation inter-PAPI pourra être envisagée avec les porteurs du PEP au PAPI Garonne débordante.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

Le poste sera basé à Montauban et des jours de permanence seront proposés aux EPCI du périmètre du PAPI.

L'animatrice sera en constante relation avec les services de l'Etat et les divers partenaires techniques et financiers du PAPI. Elle pourra s'appuyer sur les connaissances des agents des collectivités du territoire.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Le calcul du chiffrage se base sur un montant d'animation pour 1 ETP à 65 000 € par an.

Nota : L'animation est finançable à hauteur de 130 000 € par an au maximum. Ce montant sera réparti entre la présente action et l'action 0.2.

- ❖ Il s'agit de dépenses de fonctionnement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, Région, CD82, AEAG, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 1
Disposition 1.1

SLGRI

/

STRATEGIE PAPI

Objectif 1
Disposition 1.1

0.2

Animer la mise en œuvre des actions de gestion des ouvrages de protection hydraulique

0.2 Animer la mise en œuvre des actions de gestion des ouvrages de protection hydraulique



OBJECTIFS

- Assurer le bon déroulement des actions de l'axe 7 (respect des délais et des objectifs)
- Assister l'animatrice du PAPI dans les temps de mobilisation des organes de concertation (COTECH, COPIL), des maîtres d'ouvrages, des acteurs du territoire et du grand public
- Réaliser le suivi technique et financier des actions de l'axe 7



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Maintien d'un poste d'animation à temps plein
- Taux d'avancement des actions
- Mise à jour annuelle des tableaux de suivi (technique et financier)

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv (via une convention de délégation de compétences)

MODALITES DE REALISATION

En régie

MONTANT DE L'ACTION

390 000 € TCC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	195 000 €	-	-	-	195 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à GMCA.



DESCRIPTION

L'action a pour objectif de suivre et mettre en œuvre les actions du PAPI relatives à la gestion des ouvrages de protection hydraulique. Cette action permet de compléter la précédente. Elle s'étend sur toute la durée du PAPI.

La présente action concerne le financement de l'animation dédiée à l'axe 7 du PAPI Montauban-Moissac. Cette mission est valable pour une durée de 6 ans. Un poste d'animation dédié au suivi du système d'endiguement de Montauban est déjà existant. De plus, une réflexion est en cours pour renforcer le suivi du système d'endiguement de Moissac à travers un poste dédié.

Le contenu de ce poste d'animateur « ouvrages de protection » est ainsi similaire à celui présenté dans l'action 0.1. Il s'en distingue car il concerne uniquement les aspects relatifs à la gestion des ouvrages de protection hydraulique et le suivi de chantiers.

Les principales missions du poste reposent sur le suivi des digues, la réalisation de VTA (Visites Techniques Approfondies) et visites annuelles, ainsi que la passation et le suivi de marchés d'entretien, de gestion, de travaux, de surveillance des ouvrages et de gestion des aspects règlementaires et opérationnels concernant les ouvrages hydrauliques et les chantiers. Ces missions sont détaillées ci-dessous :

- ❖ Suivi des études et des travaux sur les systèmes de protection hydraulique du PAPI :
 - ❖ S'assurer de la bonne réalisation de l'ensemble des études ;
 - ❖ S'assurer du respect du calendrier ;
 - ❖ Encadrer des maîtres d'œuvre ;
 - ❖ Suivre la mise en œuvre des travaux inscrits dans l'axe 7 du présent PAPI ;
 - ❖ Suivre les travaux d'entretien, de restauration et de confortement.
- ❖ Suivi des marchés pluriannuels relatifs à l'entretien et à la surveillance des digues (décret 11/12/2007) :
 - ❖ Dispositions relatives à la sécurité des ouvrages (réalisation des consignes écrites, VTA, rapports de surveillance) ;
 - ❖ Débroussaillage et entretien de la végétation ;
 - ❖ Petits travaux d'amélioration ou de réparation.
- ❖ Participation au suivi des procédures de maîtrise foncière (relation avec les propriétaires, géomètres, huissiers) ;
- ❖ Participation au développement du SIG (levés terrains, élaboration de tables de données, élaboration de cartographies) ;

L'animateur concerné par la présente action contribuera au bilan technique et financier du PAPI (mi-parcours et fin de démarche).

Ainsi, le maître d'ouvrage de l'action est le SMBVTav mais l'animateur est un agent du GMCA. Une convention de gestion des subventions (demande et reversement) relative à cette animation sera établie entre le SMBVTav et le GMCA et éventuellement la CCTC, le cas échéant.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

Les postes seront basés dans les locaux des EPCI gestionnaires des ouvrages. Les animateurs seront en constante relation avec les services de l'Etat et les divers partenaires techniques et financiers des systèmes d'ouvrages de protection hydraulique.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Le calcul du chiffrage se base sur un montant d'animation pour 1 ETP à 65 000 € par an.
Nota : L'animation est finançable à hauteur de 130 000 € par an au maximum. Ce montant sera réparti entre la présente action et l'action 0.1.
- ❖ Il s'agit de dépenses de fonctionnement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, GMCA et CCTC

PGRI

Objectif 1
Disposition 1.1

SLGRI

/

STRATEGIE PAPI

Objectif 1
Disposition 1.1

0.3

Réaliser un bilan à mi-parcours du PAPI

0.3 Réaliser un bilan à mi-parcours du PAPI



OBJECTIFS

- ❑ Poursuivre la démarche de gestion, de prévention et de protection contre les inondations
- ❑ Faire émerger les éventuels besoins et ajustements et évaluer les acquis
- ❑ Poursuivre les actions engagées

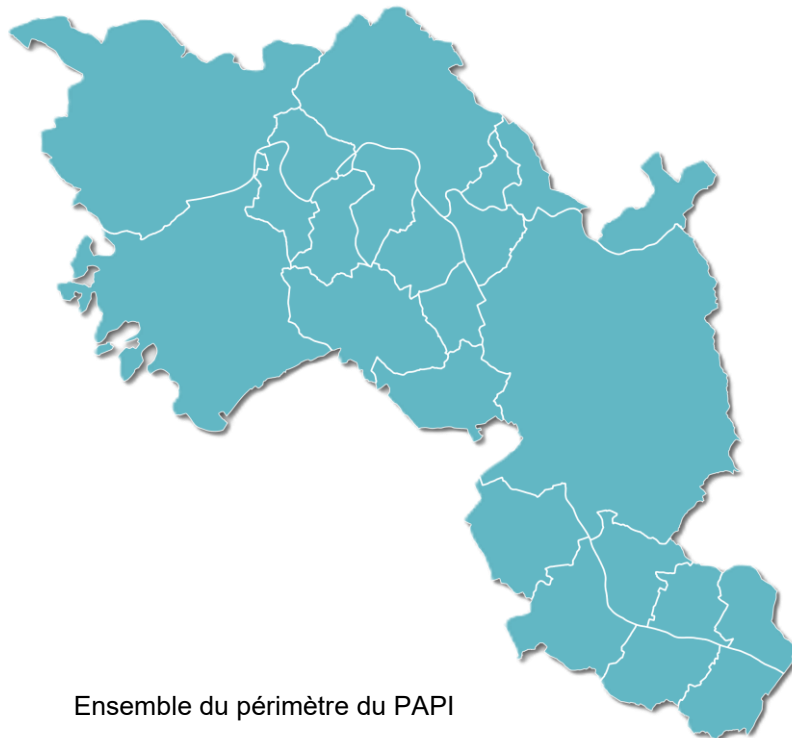


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❑ Disposer d'un bilan rédigé



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

En régie

MONTANT DE L'ACTION

-



CALENDRIER



FINANCEMENT

Action réalisée en régie



DESCRIPTION

Le présent PAPI s'inscrit dans une démarche sur le long terme, ayant débuté avec le PAPI d'intention. L'évaluation et le bilan du présent PAPI constitueront les éléments clés pour déterminer les besoins futurs du territoire et envisager un second programme de travaux.

Le bilan à mi-parcours vise à évaluer l'avancement des actions du PAPI, d'un point de vue qualitatif et quantitatif. Ce bilan sera réalisé à partir des tableaux de bord normalisés. Ils sont en premier lieu destinés aux membres du COTECH du PAPI. Mis à jour à minima annuellement par les animateurs PAPI avec l'aide des maîtres d'ouvrages des actions menées, ils permettent notamment d'identifier :

- ❖ Les actions terminées au cours de l'année écoulée ;
- ❖ L'état d'avancement des actions engagées dans l'année ;
- ❖ Le succès des opérations engagées ;
- ❖ La définition des compléments éventuels ;
- ❖ Les actions prévues pour les années suivantes ;
- ❖ La redéfinition d'actions.

Une synthèse des premières années sera produite pour ce bilan intermédiaire. Elle aura pour objectif d'évaluer la nécessité de réviser et de compléter le programme d'actions. Cela passera par :

- ❖ L'analyse de la stratégie et de son évolution, si nécessaire ;
- ❖ L'étude de l'avancement et l'analyse critique des opérations en cours ou achevées, et enfin les besoins nouveaux des parties prenantes (notamment dans le cas d'un évènement d'inondation survenant lors de la mise en œuvre du PAPI) par voie d'avenant, si nécessaire ;
- ❖ L'évaluation de l'efficacité des actions engagées ;
- ❖ La mise à jour des éléments techniques et financiers du programme d'actions (changement des montants ou du nombre d'actions au travers d'un avenant).

Ce bilan à mi-parcours du PAPI sera présenté aux membres du COPIL du PAPI et à l'ensemble des partenaires de la démarche. Le partage de l'état d'avancement et des divers résultats d'analyses pourra aboutir, si nécessaire, à la création d'un avenant au présent PAPI.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation du bilan sera assurée en régie par l'animatrice du PAPI.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

Action réalisée en régie

- ❖ Il s'agit de dépenses de fonctionnement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DDT82 et DREAL), EPCI, Communes

PGRI

SLGRI

STRATEGIE PAPI

Transversal à la stratégie PAPI

0.4

Recruter une AMO pour l'élaboration du PAPI 2

0.4 Recruter une AMO pour l'élaboration du PAPI 2



OBJECTIFS

- Elaborer le dossier de candidature pour la labellisation du futur PAPI 2 Montauban-Moissac
- Pérenniser la politique de gestion du risque inondation sur le territoire
- Poursuivre les actions engagées

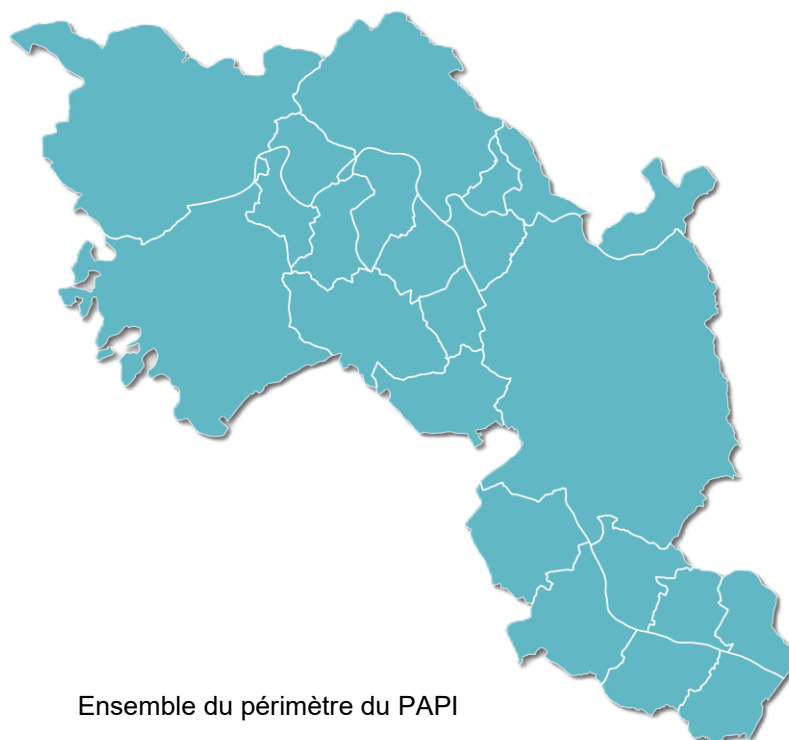


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation et labellisation du dossier de candidature du PAPI 2 Montauban-Moissac



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

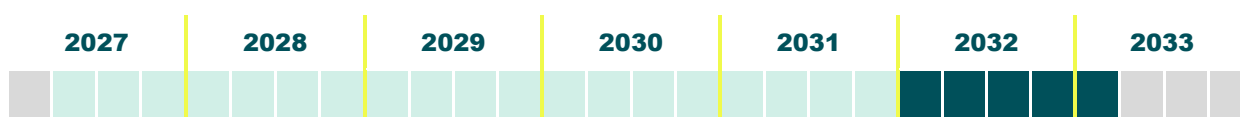
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

96 000 € TTC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
50 %	50 %	-	-	-	-	-	-
48 000 €	48 000 €	-	-	-	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Dans la continuité du présent PAPI, il s'agira de poursuivre la démarche engagée de gestion des inondations sur le territoire. En ce sens, les actions pourront être poursuivies et de nouvelles pourront être définies dans le futur PAPI 2 Montauban-Moissac.

Cette action vise à réaliser toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de candidature au PAPI 2, conformément au cahier des charges PAPI qui en vigueur à la date du renouvellement. A l'état actuel du présent cahier des charges PAPI3, le dossier est composé des éléments suivants :

- ❖ La présentation du porteur de projet ;
- ❖ Le diagnostic approfondi et partagé du territoire ;
- ❖ Une stratégie adaptée aux problématiques identifiées présentant les objectifs poursuivis à l'échelle du territoire, et mise à jour en fonction de l'avancement du présent PAPI ;
- ❖ L'organisation de la gouvernance du projet ;
- ❖ Le programme d'actions avec, pour chaque axe, les fiches actions correspondantes ;
- ❖ Le plan de financement du programme d'actions ;
- ❖ L'évaluation environnementale (*le montant de l'action ne comprend pas cette évaluation, elle fait l'objet de l'action 1.9*) ;
- ❖ Les lettres d'intention des maîtres d'ouvrage ;
- ❖ Les lettres d'engagement des partenaires financeurs ;
- ❖ Un résumé non technique du PAPI ;
- ❖ Un rapport synthétisant les observations du public.

Tout autre document nécessaire à la labellisation du PAPI 2 Montauban-Moissac pourra également être élaboré conformément au Cahier des Charges PAPI en vigueur à la date du renouvellement. Ce dossier sera élaboré en veillant au maintien d'une communication avec l'ensemble des partenaires ayant contribué au premier PAPI complet.

En fonction des besoins en études et travaux sur le territoire, l'assistance à maîtrise d'ouvrage prendra en charge la réalisation d'une partie ou de la totalité des documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature PAPI 2.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

La réalisation du dossier de candidature du PAPI 2 sera assurée par un prestataire extérieur et s'appuiera sur la base des connaissances acquises par le bilan du PAPI et les connaissances disponibles sur le territoire.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

Nota : Prise en compte des coûts associés à la production de l'ensemble des pièces du dossier de candidature sauf l'évaluation environnementale (action 1.9)

- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, Région, AEAG, EPCI, Communes

PGRI

SLGRI

STRATEGIE PAPI

Transversal à la stratégie PAPI



AXE 1 : AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE ET DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

Introduction

Ce premier axe repose sur l'idée que l'efficacité de toute politique de prévention dépend d'abord d'une bonne compréhension des aléas.

Il veille donc à approfondir les connaissances sur les aléas d'inondation, leur fréquence, leur intensité, mais aussi sur la vulnérabilité des territoires exposés. Il permet également de mieux cerner les enjeux humains, économiques, patrimoniaux et environnementaux concernés.

Au-delà des études techniques, cet axe vise à diffuser la culture du risque auprès de l'ensemble des acteurs – élus, citoyens, entreprises – afin de développer une conscience du risque inondation (débordement et ruissellement). Par la connaissance et la mémoire des événements, les populations sont plus à même d'adopter des comportements responsables et de soutenir les politiques de prévention.

Fiches-actions

Le programme d'actions compte 8 actions pour l'axe 1.

TABEAU 2 : FICHES-ACTIONS DE L'AXE 1

N°	Libellé	Montant
1.1	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le risque inondation pour sensibiliser le grand public	154 800 € TTC
1.2	Poursuivre et développer la sensibilisation des scolaires	397 464 € TTC
1.3	Poursuivre la formation et la sensibilisation des élus et agents	28 800 € TTC
1.4	Communiquer pour une diffusion régulière du DICRIM	66 000 € TTC
1.5	Pose de nouveaux repères de crues ou rénovation de repères patrimoniaux, en privilégiant les crues récentes	144 000 € TTC
1.6	Mise en valeur de repères de crue par l'aménagement de sites à fort potentiel pour la sensibilisation aux inondations	65 000 € HT
1.7	Poursuivre les études de caractérisation des inondations des affluents concernés par des enjeux	168 000 € TTC
1.8	Réaliser une étude de caractérisation du risque ruissellement	180 000 € TTC
1.9	Réaliser l'évaluation environnementale du PAPI 2	48 000 € TTC





1.1

Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le risque inondation pour sensibiliser le grand public

1.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication sur le risque inondation pour sensibiliser le grand public

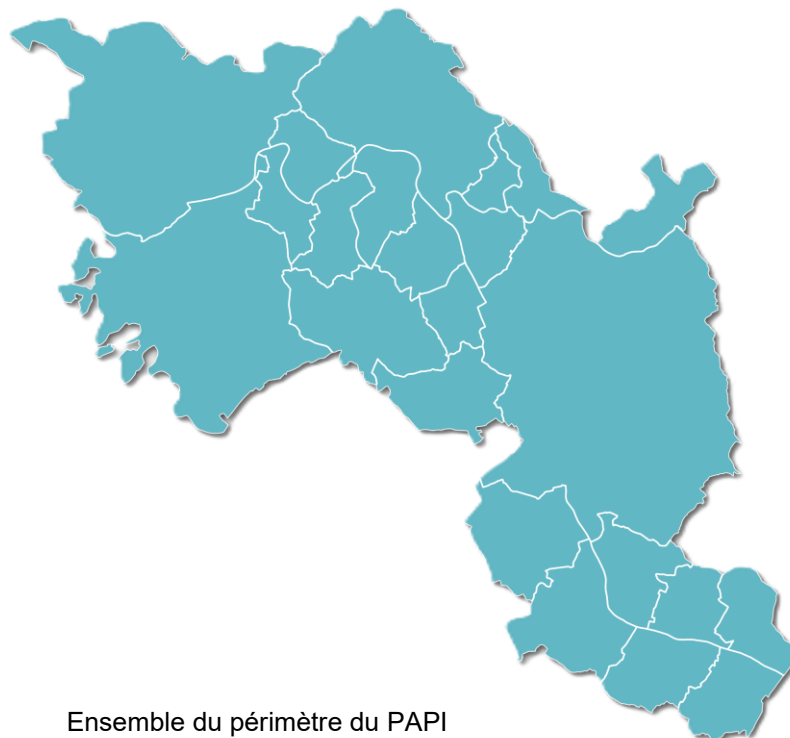


OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la culture du risque auprès du grand public
- Communiquer régulièrement à la population pour préserver une mémoire collective



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Etablissement du plan de communication sur les 6 années du PAPI
- Supports de communication produits
- Evènements de sensibilisation réalisés

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

154 800 € TTC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	80 %	-	-	-	-	-	-
30 960 €	123 840 €	-	-	-	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

L'étude du territoire traduit un besoin accru de communication et de sensibilisation au risque inondation à destination du grand public. Il s'agit d'assurer d'une communication régulière tout au long de la démarche, centrée autour de la thématique des inondations mais englobant également des thèmes adjacents (ressource en eau, changement climatique, entretien des cours d'eau, etc.).

Il s'agit dans un premier temps d'**élaborer le plan de communication pour toute la durée du PAPI**.

L'objectif est de mettre en place un plan de communication global et ainsi de maintenir une conscience/mémoire du risque, sur la base des réalisations et supports déjà établis dans le PAPI d'intention. Il s'agit d'une opération permettant aux populations et aux acteurs socio-économiques du territoire de se sentir concernés par le risque inondation. L'information au grand public peut aussi passer par la valorisation et la vulgarisation des études d'aléas existantes.

Le plan de communication aura pour objectif de définir une liste des outils de communication, des documents et autres supports existants sur le territoire à destination du grand public, et sur toutes les thématiques relatives au risque inondation (DICRIM, PPRI, événements historiques, réduction de la vulnérabilité, GEMAPI etc...) et adaptés au territoire. Cette liste inclut également les modalités et la temporalité de diffusion de ces supports de communication.

La sensibilisation devra se faire tout au long de la mise en œuvre du PAPI. Ainsi, il pourra être produit un document de type chemin de fer détaillant pour chaque action : le support, le public ciblé, le délai et la période, le sujet, etc.

Les actions et supports de communication porteront également sur des sujets transversaux tels que la ressource en eau, le changement climatique, l'entretien des cours d'eau, le rôle des acteurs du territoire en période de crue ou d'étiage et hors de ces périodes.

Dans un second temps, **les actions de sensibilisation** déterminées dans le plan de communication **pourront être mises en œuvre**. Ces actions pourront prendre la forme de :

- ❖ Réunions publiques, événements divers, expositions, journée spéciale « eau » et « fêtes du Tarn » (en s'appuyant sur les événements existants). Il peut être envisagé d'organiser une journée thématique à l'occasion de la journée de la résilience ;
- ❖ Alimentation et animation du site internet PréviTarn (maintien des données à jour, développement de la visibilité du site et proposition d'outils d'information adaptés pour rendre la plateforme attractive et faciliter la consultation) ;
- ❖ « Goodies » à l'effigie de PréviTarn (par exemple : parapluies, casquettes, t-shirts, gilets jaunes). Ceux-ci pourront être distribués à l'occasion des événements énoncés ci-dessus ;
- ❖ Supports papiers de communication : outils pédagogiques, guides, flyers, livrets. Il pourra plus précisément être créé un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants (avec renvoi vers le DICRIM et les différents documents existants).

Il s'agira également pour le SMBVTA de s'appuyer et/ou d'accompagner la communication interne dans les communes et intercommunalités (réseaux sociaux, panneaux d'affichage, journaux municipaux, etc.).

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre via la passation de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ 20 000 € HT par an (impression comprise) pour les journaux communaux/intercommunaux, newsletter, et supports divers
- ❖ 1 500 € HT par an pour l'actualisation du site PréviTarn

- ❖ Il s'agit de dépenses de fonctionnement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Syndicats, Région, CD82, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 2
Disposition 2.7

SLGRI

Objectif 1
Disposition 1.1

STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.1

1.2

Poursuivre et développer la sensibilisation des scolaires

1.2 Poursuivre et développer la sensibilisation des scolaires



OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la culture du risque dès le plus jeune âge
- Informier et sensibiliser les élèves afin qu'ils transmettent leurs connaissances et enseignements à leurs proches
- Favoriser l'intégration de comportements responsables

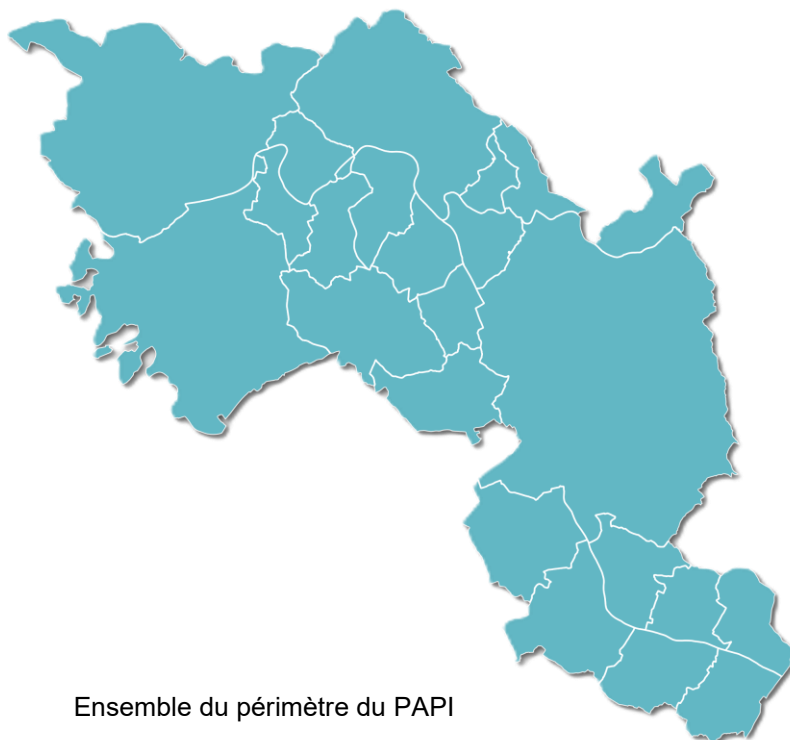


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de classes et d'élèves sensibilisés
- Niveau de satisfaction des élèves et enseignants



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTav

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

397 464 € TTC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	80 %	-	-	-	-	-	-
79 493 €	317 971 €	-	-	-	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Une action de sensibilisation du jeune public s'est tenue dans le cadre du PAPI d'intention dans de nombreuses classes d'écoles primaires et quelques centres de loisirs. Les retours des élèves et des enseignants ayant été positifs, cette action est reconduite afin de poursuivre la sensibilisation des enfants du territoire. La présente action (1.2b) vise aussi à attendre cette sensibilisation aux élèves de collège.

L'action s'organise en 2 sous-actions :

- ❖ **Action 1.2a : Poursuivre la sensibilisation des élèves de primaire ;**
- ❖ **Action 1.2b : Engager la sensibilisation des élèves de collège.**

Dans le cadre du PAPI d'intention, un projet de sensibilisation des scolaires a été fondé afin que la culture du risque soit ancrée dès le plus jeune âge. La sensibilisation des scolaires, permettant de développer la capacité à agir, est indispensable pour répondre aux grands enjeux des inondations (relais d'informations auprès des familles).

L'action 1.2a vise alors à poursuivre et étendre la sensibilisation des élèves de l'ensemble des écoles du périmètre du PAPI, notamment de cycle 3. Afin que le jeune public sensibilisé aux inondations sur le territoire soit plus large, l'action 1.2b complète la précédente en engageant une démarche de sensibilisation des élèves de collège.

Dans le cadre de cette action 1.2b, un programme de sensibilisation spécifiquement conçu et adapté aux collégiens devra être élaboré afin de s'articuler avec le programme de classe de 5^{ème} en géographie et de 4^{ème} en Sciences de la Vie et de la Terre, en partenariat avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Tarn-et-Garonne. De plus, afin de rendre les temps d'animation ludiques pour les collégiens, des outils numériques seront employés.

Pour les 2 publics cibles (actions 1.2 a et b), la sensibilisation sera effectuée selon le modèle mis en place durant le PAPI d'intention :

- ❖ 1 journée d'animation par classe organisée en 2 temps :
 - 1 demi-journée en classe ;
 - 1 demi-journée sur le terrain.

Les programmes sont déjà établis pour les élèves d'écoles primaires. Toutefois, pour les élèves de collège, il sera nécessaire de prévoir :

- ❖ La conception de nouveaux ateliers et nouvelles visites de terrain adaptés au public des collégiens ;
- ❖ La construction d'une nouvelle maquette ;
- ❖ La création de supports à destination des élèves (livrets, plateau de jeu sérieux) ;
- ❖ L'achat d'un casque de réalité virtuelle (afin de partager des temps immersifs).

Les thématiques pouvant être abordées durant les temps d'animation sont les suivantes (actions 1.2a et b) :

- ❖ Comprendre le cycle de l'eau et la réponse hydrologique du bassin versant face à un épisode pluvieux ;
- ❖ Comprendre la météorologie / les cartes de vigilance Météo France / les niveaux de risque ;
- ❖ Rappeler l'histoire des inondations sur le territoire du Tarn, éventuellement centré sur le secteur géographique de l'établissement scolaire ;
- ❖ Prendre connaissance des spécificités locales, des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) / repères de crue existants, et s'approprier la problématique inondation ;
- ❖ Échanger sur les mesures de prévention et de protection ;
- ❖ Apprendre les bonnes conduites à tenir en cas d'inondation ;
- ❖ Présenter la dynamique des inondations (relation hauteur, vitesse...) et les incidences du changement climatique sur ces dernières ;
- ❖ Parler de la gestion de crise (signification des signaux sonore du Système National d'Alerte, le rôle du Maire, les risques à éviter, notamment s'engager dans un espace inondé...).

Le discours devra être adapté au public concerné par l'animation. Ainsi, certaines thématiques pourront être approfondies lors des temps d'échanges avec les collégiens.

En termes de support, ces animations pourront se baser sur la maquette pédagogique existante (issue du PAPI d'intention, pour les écoles primaires). Les autres outils pédagogiques mis en place dans le cadre du précédent programme pourront être également réemployés mais aussi développés (supports de l'animation « et si la rivière débordait » par exemple).

L'action prévoit également le développement de nouveaux jeux éducatifs et livrets pédagogiques. Ceux-ci devront être produits en nombre suffisant pour l'ensemble des élèves concernés.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Un accord-cadre (marché à bon de commande) pourra être passé avec un prestataire spécialisé en sensibilisation/animation auprès de jeunes publics.

L'action vise prioritairement à intervenir au sein des établissements situés dans les communes les plus impactées par les inondations. Toutefois, les animations se tiendront sur un principe de volontariat des enseignants.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ⊗ 10 000 € (HT) / an d'animation (écoles et collèges)
- ⊗ 5 000 € (HT) / an de transport (écoles et collèges)
- ⊗ 50 € (HT) / élève de jeu éducatif/ goodies (écoles et collèges)
- ⊗ 15 000 € (HT) pour une maquette (collège)
- ⊗ 10 000 € (HT) de conception du programme (collège)
- ⊗ 500 € (HT) pour un casque de réalité virtuelle (collège)
- ⊗ Coût total estimé sur la base de 1 150 élèves sensibilisés par an : 200 élèves pour 5 écoles et une nouvelle classe chaque année (150 élèves)
- ⊗ Coût total estimé sur la base de 1 320 élèves sensibilisés par an : intervention dans 4 classes de chacun des 11 collèges du territoire
- ⊗ Il s'agit de dépenses de fonctionnement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Région, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 2
Disposition 2.7

SLGRI

Objectif 1
Disposition 1.1

STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.1

1.3

Poursuivre la formation et la sensibilisation des élus et agents

1.3 Poursuivre la formation et la sensibilisation des élus et agents

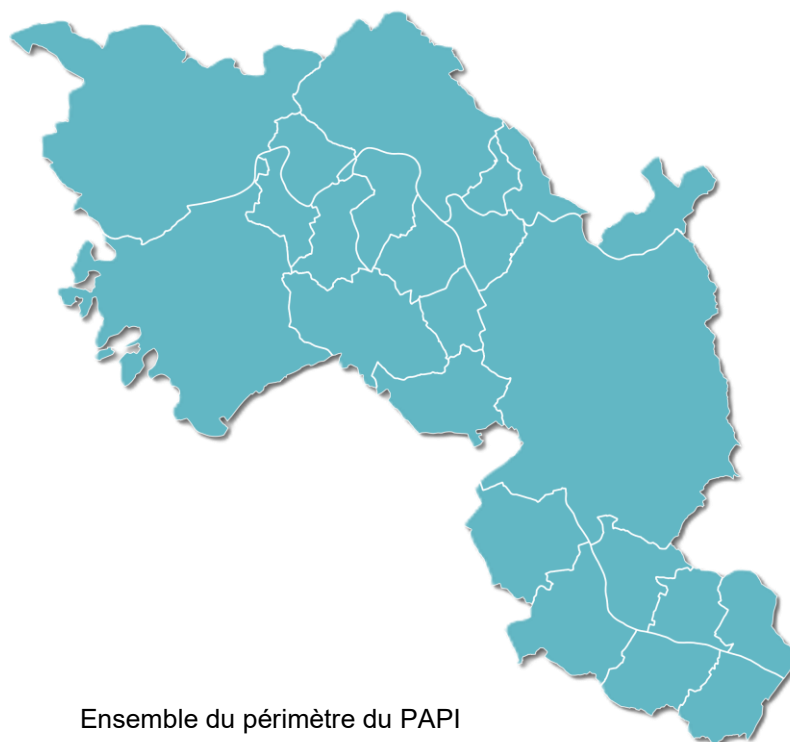


OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la culture du risque chez les élus et agents
- Former les nouveaux élus au risque inondation et aux réglementations associées
- Favoriser l'intégration des bons gestes en temps de crise



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de sessions de formations tenues
- Nombre de communes rencontrées
- Satisfaction des élus et agents

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

28 800 € TTC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	80 %	-	-	-	-	-	-
5 760 €	23 040 €	-	-	-	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

En mars 2026, les élections municipales se sont tenues et ont engendré le changement de certaines équipes communales. A travers cette action, il s'agit de s'assurer de la formation et de la sensibilisation de l'ensemble des élus au risque inondation.

La présente action s'inscrit dans la continuité des autres actions de sensibilisation mais vise les élus et agents techniques. Il s'agit en particulier de toucher les nouvelles équipes en place (suite aux élections de mars 2026).

L'action consistera en l'organisation de sessions de formation participatives d'une demi-journée, incluant des visites de terrain et des rencontres techniques. Il est proposé d'organiser 2 sessions de formation par an au cours des 6 années de mise en œuvre du présent programme. Il s'agira d'aller à la rencontre des communes à travers des temps de formation organisées directement dans les locaux de celles-ci.

Les thèmes abordés durant les temps de formations seront à adapter en fonction des élus cibles. Il pourra s'agir d'évoquer :

- ❖ Le fonctionnement d'un cours d'eau, de son bassin versant et des phénomènes d'inondation ;
- ❖ L'aléa inondation sur le territoire (données existantes, emprises de crues...) ;
- ❖ Le contexte de l'évolution de la politique de prévention des inondations et sa déclinaison aux différents échelons territoriaux ;
- ❖ Les dispositifs existants de gestion des inondations ;
- ❖ La gestion de crise : PCS, prévision, anticipation et suivi des phénomènes ;
- ❖ Les dispositifs de surveillance et prévision acquis ou en cours d'installation sur le bassin versant ;
- ❖ Les obligations du Maire en matière de gestion du risque ;
- ❖ Les bons réflexes et l'organisation à adopter en temps de crise ;
- ❖ L'intérêt d'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) ;
- ❖ Le lien entre gestion des inondations et des milieux aquatiques et humides ;
- ❖ La prise en compte des risques d'inondation dans l'urbanisme ;
- ❖ La remise à niveau dans les commissions communales et intercommunales (sécurité, citoyenneté...) ;
- ❖ Le fonctionnement des ouvrages de protection du territoire ;
- ❖ La gestion des digues et le rôle des bassins écrêteurs.

La liste ci-dessus est non exhaustive.

A titre d'exemple, la Mission Eau Aménagement et Urbanisme de l'association Tarn Aveyron pourra être sollicitée pour mener une intervention sur le thème de l'urbanisme. De même, la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières (CATER) du Conseil Départemental pourra constituer une assistance technique, notamment sur les thématiques relatives à la gestion des milieux. D'autres partenaires techniques seront recherchés dans le cadre de la mise en œuvre de cette action.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ 2 000 € HT par session de formation (prestation extérieure) ;
- ❖ Prise en charge du reste en régie.
- ❖ Il s'agit de dépenses de fonctionnement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Communes, CATER (CD82), Association Tarn Aveyron

PGRI

Objectif 2
Dispositions 2.7 et 2.8

SLGRI

Objectifs 1 et 4
Dispositions 1.1 et 4.5

STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.1

1.4

Mettre à jour et communiquer pour une diffusion régulière du DICRIM

1.4 Mettre à jour et communiquer pour une diffusion régulière du DICRIM



OBJECTIFS

- Assurer une information à jour et pertinente sur les risques majeurs
- Renforcer la culture du risque et la préparation des citoyens face aux événements majeurs
- Intégrer les nouvelles données et évolutions réglementaires

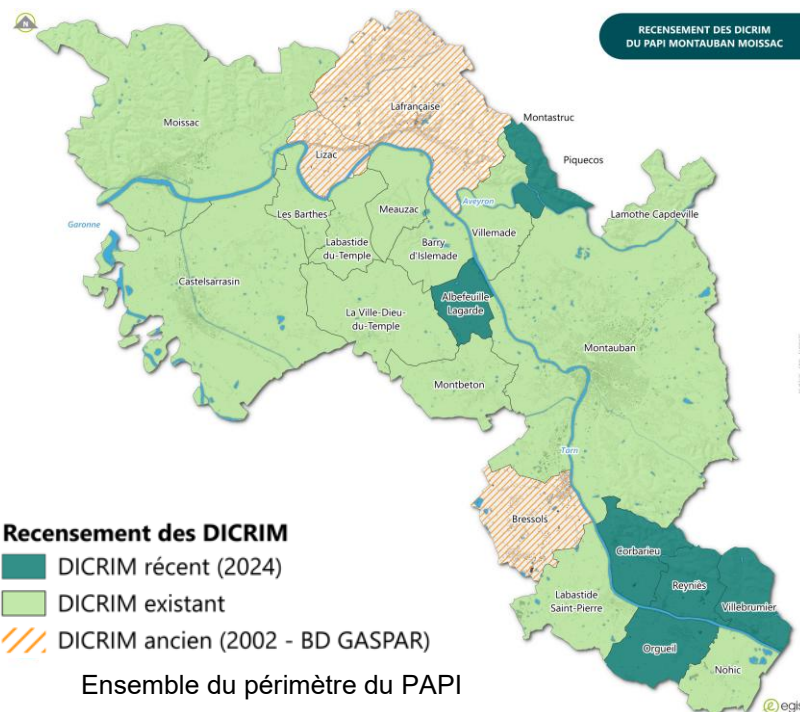


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Diffusion biannuelle des DICRIM
- Mise à jour des DICRIM



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

Communes

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

66 000 € TTC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTA	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
-	80 %	-	-	-	-	20 %	-
-	52 800 €	-	-	-	-	13 200 €	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Les Documents d'Information Communaux sur les Risques Majeurs (DICRIM) du territoire ne sont pas tous à jour d'un point de vue réglementaire (révision obligatoire tous les 5 ans). De plus, les zonages d'aléas issus des différentes études existantes (PPRi, CIZI, TRI) peuvent y être intégrés. Le DICRIM doit ensuite être communiqué à la population régulièrement afin de s'assurer de la connaissance des risques présents pour chaque résident.

Pour rappel : Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs a pour objectif de relayer les informations sur les risques naturels et technologiques (connaissance du risque, mesures de prévention, bons comportements à tenir, moyens d'alerte) auprès des administrés. Il participe au développement de l'information préventive et à la construction d'une mémoire collective. Ce document est obligatoire (régi par le Code de l'Environnement) et s'inscrit au titre des missions du Maire en matière d'informations préventives. De plus, il conditionne le versement du solde des subventions pour les travaux prévus des axes 6 et 7 du présent PAPI. Le DICRIM doit être mis à jour, autant que de besoin. Il doit tenir compte des évolutions du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Cette action se fera en 2 temps : la mise à jour et la distribution du document auprès des administrés.

❖ La mise à jour :

- ❖ Réviser les sections existantes du DICRIM pour y inclure les nouvelles informations ;
- ❖ Ajouter des cartes, des schémas et des tableaux mis à jour pour une meilleure compréhension ;
- ❖ Vérifier la cohérence et l'exactitude des informations.

Dans le cadre du PAPI d'intention et de l'accompagnement pour la réalisation des PCS, une trame de DICRIM avait été fournie aux communes. Ces dernières pourront repartir de ce document pour mettre à jour leur DICRIM. En ce sens, cette partie de l'action pourra être réalisée en régie.

❖ La diffusion :

- ❖ Soumettre le DICRIM mis à jour à l'approbation des Conseils Municipaux ;
- ❖ Imprimer et distribuer le DICRIM aux administrés ;
- ❖ Mettre le DICRIM à jour sur le site internet de la commune et autres supports numériques.

Le Maire a l'obligation de faire connaître l'existence du DICRIM par tout moyen approprié et doit organiser au moins une fois tous les 2 ans des actions de communication relatives aux risques majeurs et aux mesures de prévention et de sauvegarde. Ces actions peuvent prendre différentes formes (par exemple des réunions publiques).



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Les actions de communication en lien avec le DICRIM seront mises en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ 2 000 € (HT) pour la révision d'un DICRIM (si externalisation).
- ❖ 1 500 € (HT) par an pour les actions de communication.

Si les collectivités font le choix de mettre en œuvre l'action en régie, le budget affiché ne sera pas utilisé.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTA, EPCI

PGRI

Objectif 2
Dispositions 2.6 et 2.7

SLGRI

Objectif 1
Dispositions 1.1 et 1.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.1

1.5

Mise en valeur de repères de crue par l'aménagement de sites à fort potentiel pour la sensibilisation aux inondations

1.5 Mise en valeur de repères de crue par l'aménagement de sites à fort potentiel pour la sensibilisation aux inondations



OBJECTIFS

- ❏ Mettre en valeur les repères de crue installés sur le territoire
- ❏ Favoriser la diffusion de l'information
- ❏ Poursuivre la démarche engagée durant le PAPI d'intention



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❏ Mise en œuvre des 4 aménagements prédéfinis sur les sites à fort potentiel

MAITRISE D'OUVRAGE

EPCI

MODALITES DE REALISATION

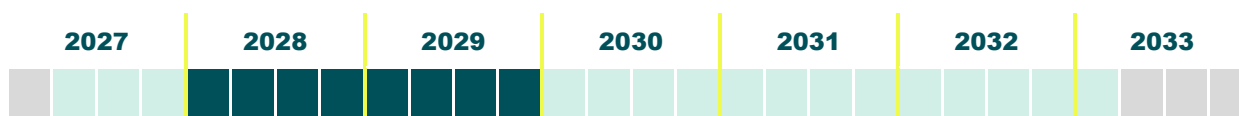
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

144 000 €TTC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	80 %	-	-	-	20 %	-	-
-	115 200 €	-	-	-	28 800 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est réparti entre les 4 EPCI du territoire.



DESCRIPTION

Dans le cadre de l'étude relative aux repères de crue réalisée durant le PAPI d'intention, certains sites présentant plusieurs repères de crue ont été identifiés au sein de chaque EPCI comme étant à fort potentiel pour la sensibilisation aux inondations. Sur chacun des 4 sites, 1 par EPCI, des propositions d'aménagement ont été faites, visant à sensibiliser au risque par une approche basée sur l'appropriation de l'espace public.

L'étude de prédéfinition des aménagements à réaliser sur les sites à fort potentiel ayant été conduite durant le PAPI d'intention, la présente action prévoit l'installation de divers éléments (pédagogique, artistique, ludique, ...) sur chacun des 4 emplacements identifiés. Les aménagements envisagés seront portés par les EPCI concernés.

Sur le territoire du **Grand Montauban Communauté d'Agglomération**, le site identifié se trouve à **Bressols**. Les éléments suivants y seront installés :

- ❖ Fresque ;
- ❖ Jeu de piste ;
- ❖ Nouveaux repères de crues ;
- ❖ Panneaux pédagogiques.

Sur le territoire de la **Communauté de Communes Terres de Confluences**, l'aménagement prévu se trouve à **Moissac**. Il s'agira d'un monument mémoriel représentant les dates des crues historiques du territoire ainsi que le nom de l'ensemble des victimes associées. Le monument sera accompagné de panneaux pédagogiques sur la zone piétonne/cyclable des berges du Tarn.

La commune de **Labastide-Saint-Pierre**, comprise dans la **Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne**, se verra attribuer une conception artistique invitant à l'appropriation de l'espace nouvellement aménagé, grâce à la réhabilitation d'un bâtiment technique incluant de la médiation sur le risque inondation et la pose de repères de crues.

Enfin, le dernier projet d'aménagement concerne le **Pont du Saula à Lafrançaise (Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise)**. Il est constitué des éléments suivants :

- ❖ Parcours ludique d'observation ;
- ❖ Concept artistique ;
- ❖ Information via des panneaux pédagogiques.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de travaux.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

❖ Le coût de chaque aménagement est distingué :

- ❖ Bressols : 20 000 € HT
- ❖ Moissac : 30 000 € HT
- ❖ Labastide-Saint-Pierre : 40 000 € HT
- ❖ Pont du Saula à Lafrançaise : 30 000 € HT

❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DREAL (SPC), SMBVTA, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 2
Disposition 2.7

SLGRI

Objectif 1
Disposition 1.1

STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.1

1.6

Pose de nouveaux repères de crues ou rénovation de repères patrimoniaux, en privilégiant les crues récentes

1.6 Pose de nouveaux repères de crues ou rénovation de repères patrimoniaux, en privilégiant les crues récentes



OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance et la culture du risque sur le territoire du bassin versant
- Informier et sensibiliser le grand public
- Poursuivre la démarche engagée durant le PAPI d'intention

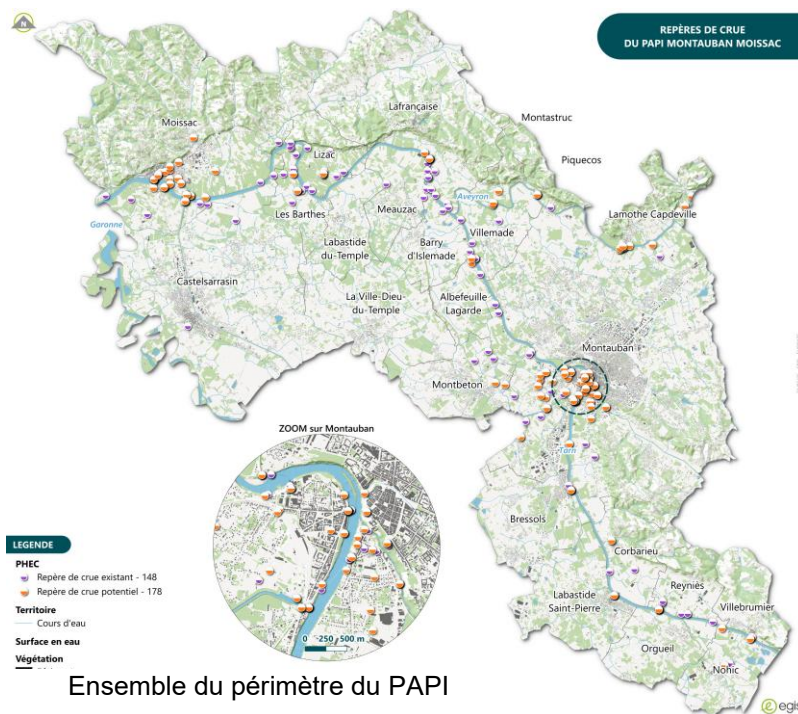


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Environ 50 poses de repères de crue sur l'ensemble du territoire
- Environ 10 panneaux d'information associés



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

65 000 €HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	80 %	-	-	-	-	-	-
13 000 €	52 000 €	-	-	-	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Dans le cadre du PAPI d'intention, une étude a été réalisée sur les Plus Hautes Eaux Connues. Celle-ci a permis d'identifier l'ensemble des repères de crue déjà existants sur le territoire ainsi que des sites de pose de nouveaux macarons. Si près de 40 repères de crue ont ensuite été posés durant le premier PAPI, certains secteurs du territoire ne sont pas couverts et certaines crues récentes mériteraient d'être matérialisées.

Pour rappel : La pose de repères de crue contribue au renforcement de l'information préventive. Ces derniers sont implantés de manière durable sur des sites à forte fréquentation, et définis réglementairement dans leur formalisme. Ils peuvent prendre au fil du temps une certaine valeur patrimoniale et constituent la mémoire des événements majeurs pour la population locale. Cette action vise à matérialiser et prendre conscience des épisodes passés et éventuellement des inondations à venir. La pose de repères constitue aussi un préalable requis pour l'éligibilité des travaux du présent PAPI complet.

Une étude portant sur les repères existants et les sites potentiels de pose de repères ayant été menée durant le PAPI d'intention, **la présente action consistera en l'installation de repères et de panneaux d'information selon le schéma de déploiement proposé par l'étude.** Elle prévoit notamment :

- ❖ La pose d'environ 50 nouveaux repères de crue (favorisant les événements récents) ;

A noter : certains sites identifiés nécessiteront l'installation de totems de crue en l'absence de supports adaptés existants.

- ❖ L'accompagnement d'une dizaine de ces repères par des panneaux d'information ;
- ❖ L'alimentation en conséquence et la mise à jour de la plateforme nationale de repères de crue (<https://www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr/>) ;
- ❖ L'entretien des anciens repères de crue à valeur patrimoniale (notamment en gravure, peinture...).

L'action s'intéressera enfin à l'établissement d'un protocole post-crue pour la réalisation d'un inventaire des secteurs impactés et ainsi potentiellement intéressants dans le cadre de la pose de nouveaux repères.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

Un géomètre sera mobilisé afin d'établir les cotes selon le nivellement national NGF.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ 1 000 € (HT) par repères/totem
- ❖ 1 000 € (HT) par panneau d'information
- ❖ Une intervention d'un géomètre à 5 000 €.

- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL (SPC notamment) et DDT82), EPCI, Communes

PGRI

Objectif 2
Disposition 2.7

SLGRI

Objectif 1
Disposition 1.1

STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.1

1.7

Poursuivre les études de caractérisation des inondations des affluents concernés par des enjeux

1.7 Poursuivre les études de caractérisation des inondations des affluents concernés par des enjeux



OBJECTIFS

- Améliorer la connaissance de l'aléa
- Mettre en évidence les potentiels besoins d'aménagements sur les secteurs étudiés
- Analyser l'impact du changement climatique sur l'aléa

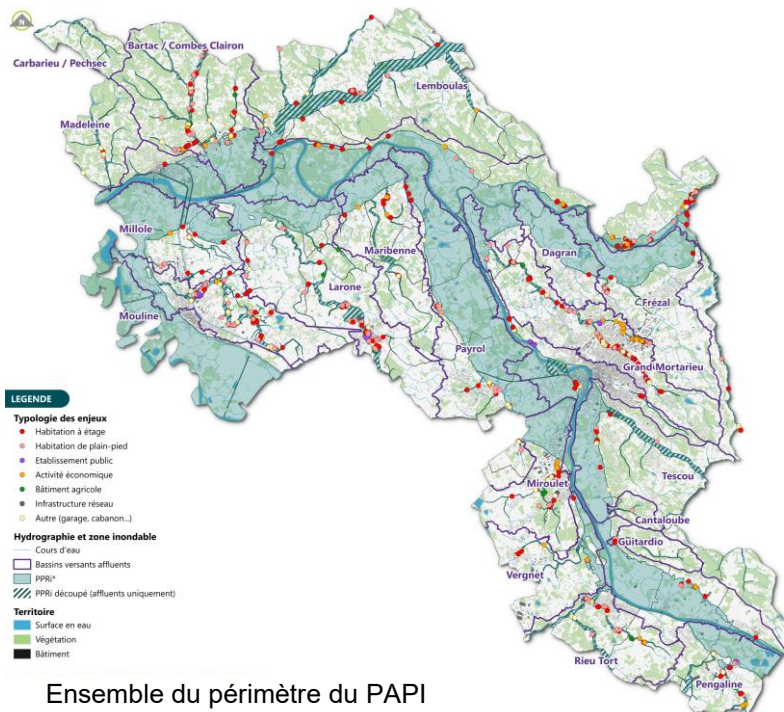


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation des études hydrauliques sur les affluents identifiés



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTav

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

168 000 € TTC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	50 %	-	15 %	15 %	-	-	-
33 600 €	84 000 €	-	25 200 €	25 200 €	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Dans le cadre du PAPI d'intention (action 1.4), 14 affluents ont été identifiés comme « dommageables » pour les enjeux face au débordement de cours d'eau et qui tendent à aggraver les crues du Tarn et de l'Aveyron. La réalisation de 14 études hydrauliques étant trop ambitieuse, les affluents ont été classés par niveau de priorité. Ainsi, le Bartac, la Gravelle et le Vergnet ont été étudiés lors du PAPI d'intention.

La présente action vise à compléter l'action 1.4 du PAPI d'intention. Il s'agit ici en effet d'étudier des affluents dommageables pour lesquels peu de données hydrauliques sont à ce jour existantes.

Des besoins sont identifiés sur différents cours d'eau, notamment des secteurs de coteaux, à la suite des ateliers et d'après les PPG, à l'échelle des EPCI :

- ❖ CCTC : ruisseaux de la Madeleine, de Millole et de Larone ;
- ❖ GMCA : ruisseaux de la Mouline et du Miroulet ;
- ❖ CCPL : ruisseau des Nauzes ;
- ❖ CCGSTG : ruisseau du Rieu Tort.

La liste des cours d'eau à étudier n'est toutefois pas arrêtée et pourra évoluer en fonction des problématiques soulevées en cours de mise en œuvre du PAPI.

Les études ces cours d'eau / affluents s'organiseront en plusieurs étapes :

- ❖ Etat des lieux :
 - ❖ Reconnaissance de terrain afin d'établir un pré-diagnostic, puis retranscription des éléments au sein d'un rapport de phase accompagné d'éléments cartographiques ;
 - ❖ Définition des investigations complémentaires si nécessaire : des levés (topographiques, LIDAR, etc.) seront réalisés pour réaliser une modélisation hydraulique.
- ❖ Analyse hydrologique :
 - ❖ Découpage des bassins versants / report cartographique (délimiter et caractériser les bassins versants concernés par la zone d'étude) ;
 - ❖ Calcul des débits et des hydrogrammes de crue pour les événements de référence en des points caractéristiques du réseau hydrographique (à minima les exutoires) ;
 - ❖ Prise en compte des réseaux pluviaux, ouvrages hydrauliques, occupation des sols et phénomènes de ruissellement.

La DDT et la DREAL seront impliquées dans le déroulement de ces études afin de valider les hypothèses retenues et ainsi permettre une révision des aléas réglementaires des cours d'eau concernés.

De plus, les études réalisées dans le cadre de cette action pourront être couplées avec une étude de faisabilité d'installation d'un Système d'Avertissement Local aux Crues (SDAL), en fonction des besoins identifiés et en lien avec l'axe 2 du présent programme. Il pourra s'agir d'une prestation supplémentaire.

Cette action permettra d'alimenter l'action 1.8 et 6.3.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ 20 000 € (HT) par affluent pour une étude complète.
- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMTT et EPAGE Aveyron Aval (convention), Etat (DREAL et DDT82), Région, AEAG, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 2
Dispositions 2.1, 2.4 et 2.5

SLGRI

/

STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.4

1.8

Réaliser une étude de caractérisation du risque ruissellement

1.8 Réaliser une étude de caractérisation du risque ruissellement



OBJECTIFS

- Obtenir une caractérisation fine du risque de ruissellement en zones urbaines et rurales
- Disposer d'une cartographie des zones impactées
- Analyser l'impact du changement climatique sur l'aléa

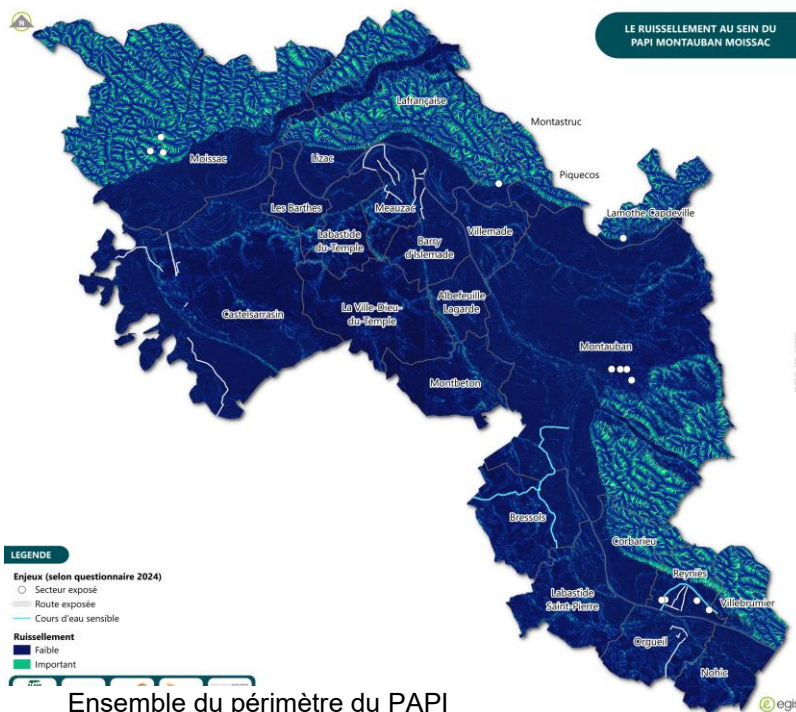


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation de l'étude et présentation des résultats au maître d'ouvrage et partenaires techniques



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

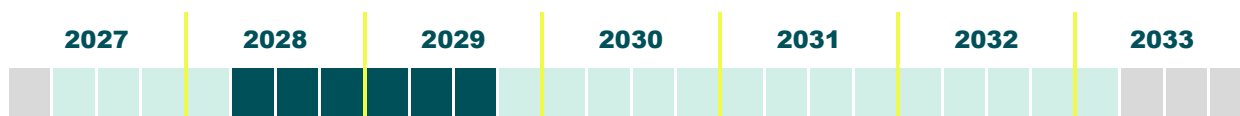
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

180 000 €TTC



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	50 %	-	15 %	15 %	-	-	-
36 000 €	90 000 €	-	27 000 €	27 000 €	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Le ruissellement est peu étudié sur le territoire. Dans le cadre du diagnostic du présent PAPI, un premier niveau de caractérisation de l'aléa, réalisé à partir du RGE ALTI, a mis en évidence les axes du ruissellement principaux. De plus, les communes ayant répondu aux questionnaires (du PAPI d'intention ou du présent PAPI) ont indiqué, lorsqu'elles se sentaient concernées, les zones de ruissellement connues sur leur ban communal.

Plusieurs secteurs du territoire sont concernés par des ruissellements urbains ou ruraux en cas de fortes pluies. Bien que certains de ces secteurs aient été pré-identifiés, il n'existe pas d'étude à l'échelle du PAPI Montauban-Moissac qui permette de caractériser et cartographier cet aléa. De plus, en conséquence du changement climatique, celui-ci pourrait être amené à se produire plus fréquemment et à s'intensifier.

Afin de mieux connaître l'aléa ruissellement, la présente action envisage la réalisation de modélisations afin de disposer des cartographies des zones impactées. Elle s'accompagnera d'études de :

- ❖ Qualification fine de l'aléa intégrant diverses projections de changement climatique ;
- ❖ Faisabilité d'actions de réduction du risque ;
- ❖ Quantification de l'impact / intérêt des solutions fondées sur la nature (SFN).

La qualification de l'aléa se fera à travers la modélisation de chutes de pluie sur un fond Lidar permettant d'obtenir les axes de ruissellements topographiques. Cela donnera un ordre de grandeur des débits, hauteurs d'eau et permettra l'identification des zones sensibles. Au préalable, une phase de terrain sera indispensable. Cette dernière permettra de vérifier les spécificités locales (topographie, obstacles à l'écoulement, etc.). Toutefois, les obstacles à l'écoulement ne seront pas pris en compte dans l'étude et la modélisation car ceux-ci peuvent être temporaires.

En fonction du niveau de précision souhaité, l'étude pourra être ajustée en termes de nombre d'occurrences testées et de quantité de scénarios d'aménagements proposés.

L'étude concernera l'ensemble du territoire du PAPI Montauban-Moissac. Toutefois, une approche par EPCI sera présentée pour une meilleure cohérence avec les actions de l'axe 4. En fonction des besoins, des modélisations plus précises pourront être effectuées sur certains secteurs.

Ce travail sera mené en relation étroite avec les services Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) et GEMAPI des EPCI.

La présente action est en lien avec l'axe 4 du présent programme, notamment l'action 4.2 (doctrine GEPU et GEMAPI), et constitue un préalable à l'action 4.3.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Le coût de l'action inclut la réalisation de modélisations et de cartographies ainsi que les visites de terrain.
- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), AEAG, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 2
Disposition 2.1

SLGRI

/

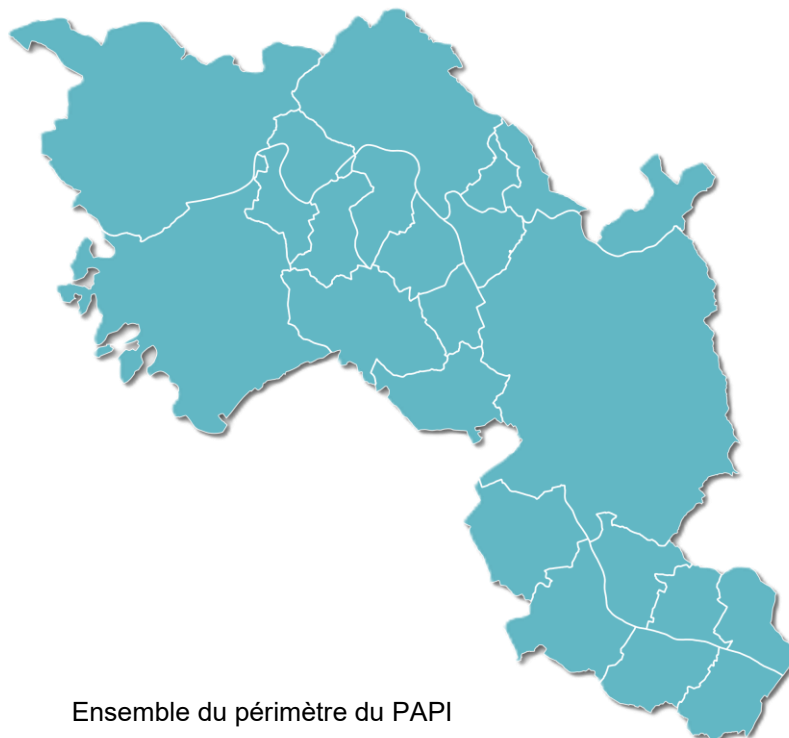
STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.3

1.9 Réaliser l'évaluation environnementale du PAPI 2

**OBJECTIFS**

- ❏ Tenir compte des incidences environnementales
- ❏ Informer et garantir la participation du public
- ❏ Analyser et justifier les choix retenus

**LOCALISATION DE L'ACTION**

Ensemble du périmètre du PAPI

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- ❏ Rapport environnemental finalisé
- ❏ Consultations de l'autorité environnementale et du public réalisées

MAITRISE D'OUVRAGE

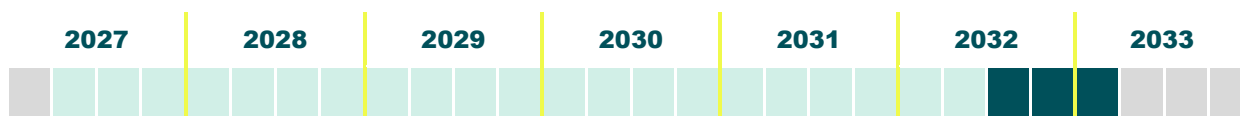
SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

48 000 € TTC

**CALENDRIER****FINANCEMENT**

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	50 %	-	15 %	15 %	-	-	-
9 600 €	24 000 €	-	7 200 €	7 200 €	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Le contenu et le déroulé de l'évaluation environnementale sont présentés au sein du guide méthodologique sur l'évaluation environnementale des programmes d'action de prévention des inondations, réalisé par Citadia en août 2025.

L'évaluation environnementale est invitée à suivre le déroulé ci-dessous et se référer aux spécificités de sa situation :

- ❖ **L'Etat initial de l'environnement** : poser le socle de l'évaluation environnementale du PAPI. Il s'agit de tenir compte :
 - ❖ Des données de caractérisation de l'environnement ;
 - ❖ Des enjeux environnementaux issus des documents cadre de planification du territoire ;
 - ❖ Du périmètre géographique ;
 - ❖ De faire un focus sur les thématiques à traiter en particulier ;
 - ❖ D'identifier et hiérarchiser les enjeux environnementaux.
- ❖ **Les zones susceptibles d'être touchées de manière notable.**
 - ❖ Il s'agit, à l'aide de différents critères, d'identifier les secteurs concentrant des enjeux environnementaux et des actions du PAPI.
 - ❖ Une attention particulière est mise sur les enjeux des sites Natura 2000.
- ❖ La phase itérative : **évaluer les incidences sur l'environnement et la santé humaine et proposer des mesures ERC**. En ce sens, il s'agit :
 - ❖ D'identifier les effets du PAPI à évaluer : classer les actions du PAPI par grande catégorie ;
 - ❖ Etablir le scénario de référence ;
 - ❖ Analyser les incidences ;
 - ❖ Identifier des mesures à insérer dans les actions du PAPI.

Une fois l'ensemble de ces étapes suivies, il s'agit de rédiger le rapport environnemental afin de retracer la démarche et en tirer le bilan.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Evaluation environnementale totale estimée à 40 000 € HT sur la base d'études similaires.
- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82)

PGRI

SLGRI

STRATEGIE PAPI

Objectif 2
Disposition 2.4





AXE 2 : SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES ET DES INONDATIONS

Introduction

Les systèmes efficaces de surveillance et de prévision constituent un levier crucial pour anticiper les événements et alerter les populations à temps.

Cet axe vise donc à renforcer les dispositifs de suivi en temps réel des niveaux d'eau, à développer des outils de prévision météorologique et hydrologique, et à intégrer ces données dans des systèmes d'alerte adaptés aux réalités locales.

Il répond au besoin de réagir rapidement face à une montée des eaux afin de limiter les impacts. Une meilleure prévision permet aussi d'optimiser les dispositifs de gestion de crise, de mobiliser les secours efficacement et d'alerter les habitants de manière ciblée (axe 3).

Fiches-actions

Le programme d'actions compte 4 actions pour l'axe 2.

TABEAU 3 : FICHES-ACTIONS DE L'AXE 2

N°	Libellé	Montant
2.1	Poursuivre la formation pour l'utilisation de Vigicrues flash	En régie
2.2	Equiper les cours d'eau en dispositifs de surveillance et mesure en vue d'améliorer la gestion de crise	50 000 € HT
2.3	Pose ou remplacement d'échelles limnimétriques avec seuils de vigilance sur les cours d'eau stratégiques	28 000 € HT





2.1

Poursuivre la formation pour l'utilisation des outils/dispositifs de prévision

2.1 Poursuivre la formation pour l'utilisation des outils/dispositifs de prévision

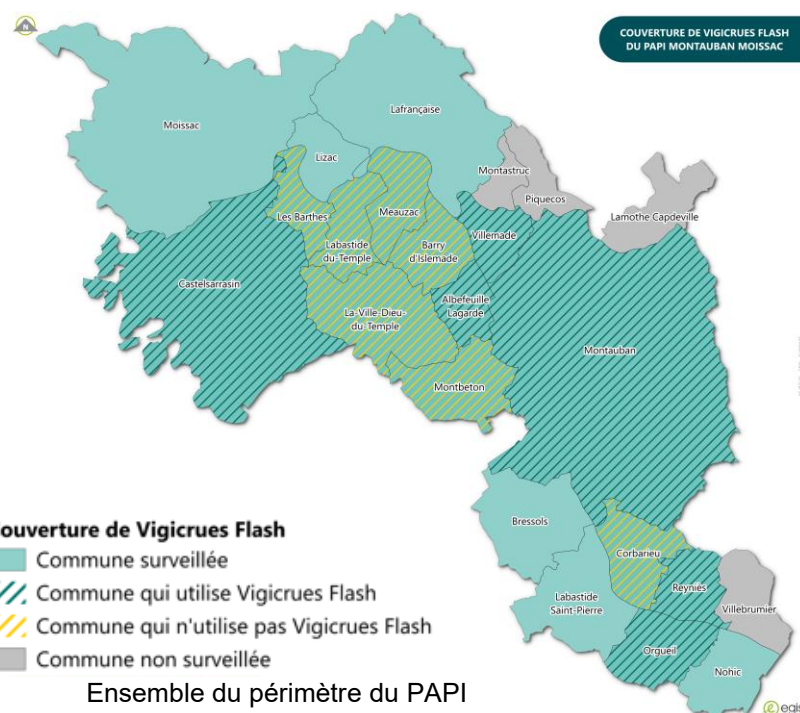


OBJECTIFS

- ❖ Favoriser la surveillance et la prévision des crues sur le territoire
- ❖ Accompagner les élus et agents dans l'amélioration de la connaissance et de l'utilisation des outils existants



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Nombre d'élus formés à l'utilisation des outils existants
- ❖ Abonnement des communes aux outils
- ❖ Diffusion à la population des outils

MAITRISE D'OUVRAGE

DDT82

MODALITES DE REALISATION

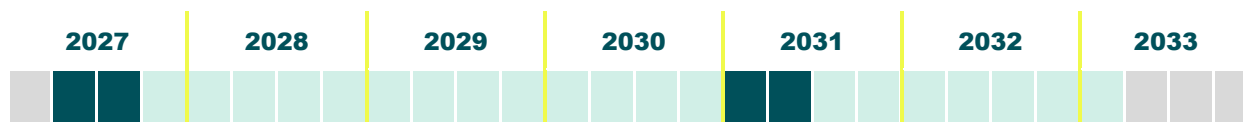
En régie

MONTANT DE L'ACTION

-



CALENDRIER



FINANCEMENT

Action réalisée en régie



DESCRIPTION

Le territoire d'étude est doté de plusieurs moyens de surveillance et de prévision des crues et des inondations. Il compte 5 stations du Service de Prévision des Crues (SPC) Garonne-Tarn-Lot dont les données sont disponibles sur Vigicrues. De plus, la quasi-totalité des communes est couverte par le service Vigicrues Flash. Enfin, l'ensemble des communes a la possibilité de s'abonner au service Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC) : 12 des 16 communes ayant répondu au questionnaire utilisent cette plateforme.

Dans le cadre du PAPI d'intention, une dizaine de communes a été formée par la DDT82 aux moyens d'alerte, Vigicrues, Vigicrues flash, APIC et la gestion de crise au sein d'un PAPI.

La présente action consiste en l'organisation par la DDT82 et le SPC de sessions de formation aux outils de surveillance et de prévision, à destination des élus. Il s'agit de cibler prioritairement les nouveaux élus (à la suite des élections de mars 2026) afin de leur faire connaître puis leur apprendre à utiliser les outils Vigicrues, Vigicrues flash et APIC. Les temps d'échange permettront également de favoriser l'abonnement (gratuit) des communes à ses outils afin de recevoir les alertes et de mieux se préparer à la gestion de crise. Enfin, la formation évoquera la révision de Vigicrues (projet Vigicrues 2030) avec son projet d'extension à l'ensemble du territoire français. Sur l'ensemble des secteurs couverts, des prévisions graphiques comprises entre 6h et 24h ainsi que des cartes de zones d'inondations potentielles seront disponibles.

La formation devra établir un lien avec les actions de gestion de crise (axe 3).

L'action concernera aussi certains agents des services concernés dans les collectivités du territoire PAPI.

A la suite des sessions de formation, il pourra être envisagé de communiquer auprès du grand public sur l'existence des outils et l'accessibilité de certaines données à tous, notamment sur <https://www.vigicrues.gouv.fr/>.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La formation aux outils existants sera menée en par les services de l'Etat.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

Action réalisée en régie



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTA, DDT82, SPC, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 3
Disposition 3.3

SLGRI

Objectif 4
Disposition 4.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 4
Disposition 4.1

2.2

Equipement des cours d'eau en dispositifs de surveillance et mesure en vue d'améliorer la gestion de crise

2.2 Equipement des cours d'eau en dispositifs de surveillance et mesure en vue d'améliorer la gestion de crise



OBJECTIFS

- Améliorer la surveillance des cours d'eau du territoire
- Faciliter la gestion de crise à travers l'anticipation des crues

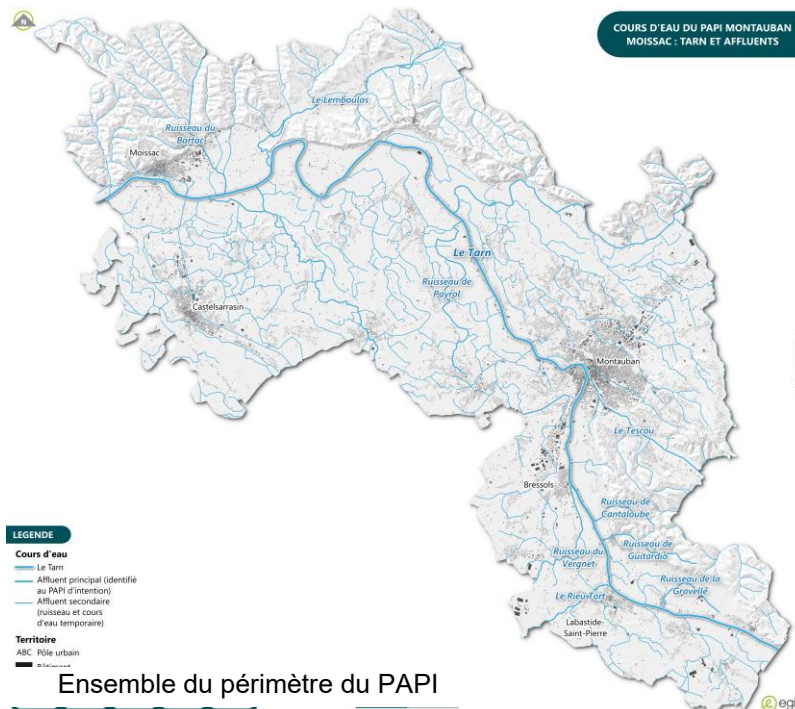


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre de cours d'eau équipés
- Installation de stations de mesures sur chacun d'entre eux



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

EPCI

MODALITES DE REALISATION

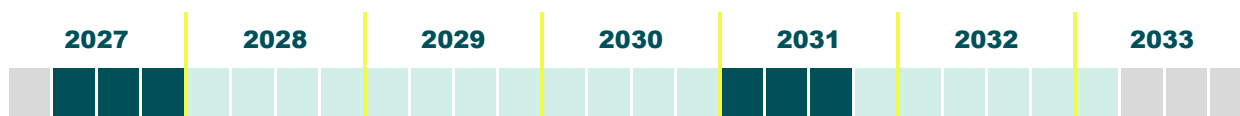
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

50 000 €HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	10 %	-	40 %	-	-
-	25 000 €	-	5 000 €	-	20 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est réparti équitablement entre GMCA et la CCTC.



DESCRIPTION

Dans le cadre du PAPI d'intention, 14 cours d'eau affluents ont été identifiés comme « dommageables ». 3 d'entre eux ont ainsi été précisément étudiés, et la mise en place d'un système de surveillance peut constituer une solution complémentaire aux problèmes de gestion du risque. D'autres diagnostics hydrauliques seront réalisés durant le présent PAPI sur certains affluents.

La présente action, qui vise à équiper des cours d'eau du territoire en dispositifs de surveillance et de mesure en vue d'améliorer l'alerte et la gestion de crise, sera menée en lien avec l'action 1.7 du présent programme. En effet, l'étude de caractérisation de l'aléa sur certains cours d'eau affluents permettra de cibler les secteurs sur lesquels il serait pertinent d'avoir de plus amples informations en matière de surveillance. Il s'agit d'améliorer la surveillance de la montée des eaux lors des phénomènes pluvieux intenses.

- ❖ En ce sens, la pose de stations hydrométriques (suivi des niveaux des cours d'eau), de pluviomètres, de caméras, ou autres équipements pourra être envisagée.
- ❖ A ce stade, des besoins en matière de surveillance sont identifiés sur **le Bartac et le Combe Clairon**. L'action prévoit également l'équipement d'autres secteurs sur 2 autres cours d'eau en fonction des besoins que mettront en évidence les études de l'axe 1. Il pourra s'agir par exemple du Tescou sur le territoire de Grand Montauban.

Une fois les équipements mis en place, se posera la question de leur gestion ainsi que du partage des données collectées. Les coûts spécifiques à la gestion des installations devront être anticipés. Quant à l'éventuel partage des données, il peut être envisagé à travers une plateforme en ligne (site internet PréviTarn par exemple). En ce sens, les EPCI pourront aussi échanger avec les services de l'Etat sur la **possibilité d'intégration des stations au réseau national Vigicrues**.

Les PCS des communes concernées par les équipements pourront faire l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'installation de ceux-ci.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles, de service et de travaux.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

A titre indicatif :

- ❖ 15 000 € pour la pose d'une station de surveillance
- ❖ 24 000 € pour la pose d'une caméra (fonctionnement, application, etc.)



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTAv, DDT82, SPC, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

SLGRI

Objectif 4
Disposition 4.4

STRATEGIE PAPI

Objectif 4
Disposition 4.1

2.3

Pose ou remplacement d'échelles limnimétriques avec seuils de vigilance

2.3 Pose ou remplacement d'échelles limnimétriques avec seuils de vigilance



OBJECTIFS

- Renforcer la surveillance des cours d'eau stratégiques
- Faciliter la gestion de crise à travers l'anticipation des crues
- Améliorer la compréhension des phénomènes

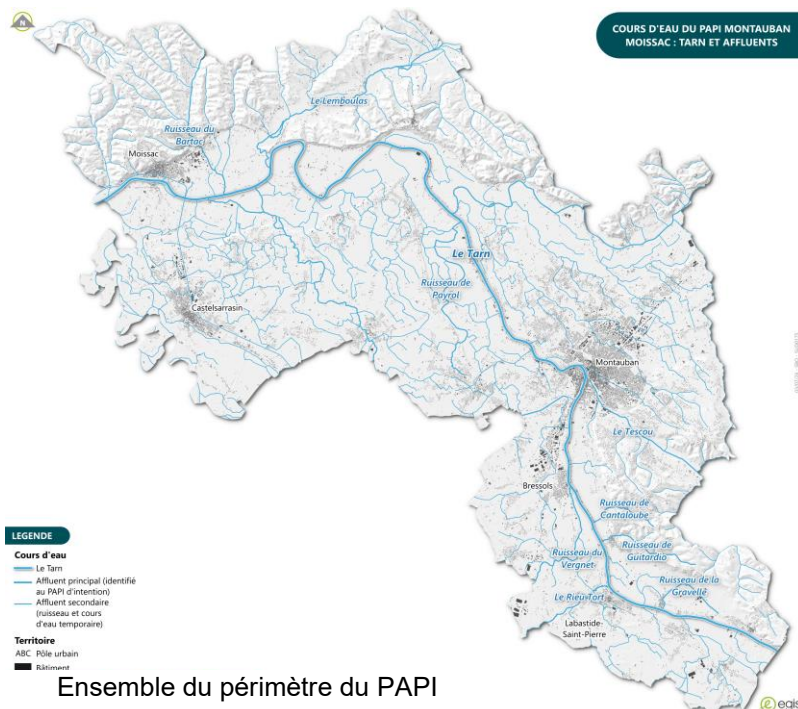


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Nombre d'échelles remplacées ou posées
- Nombre de panneaux de vigilance installés



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

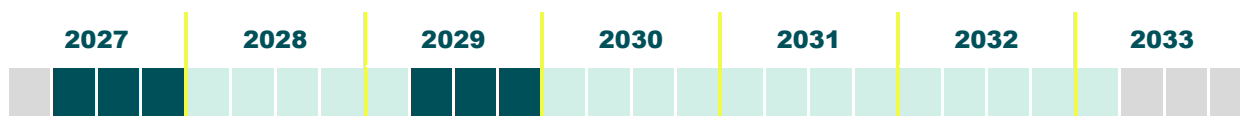
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

28 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
50 %	50 %	-	-	-	-	-	-
14 000 €	14 000 €	-	-	-	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Les échelles limnimétriques constituent des repères de terrain très utiles en cas d'événements. Il s'agit d'outils visuels pour les agents techniques et les riverains sur le niveau d'eau des cours d'eau.

La présente action veille à l'installation ou au remplacement d'échelles limnimétriques sur le territoire du PAPI Montauban-Moissac.

L'installation de ces instruments permettra de compléter la présence de stations sur le territoire afin de mieux anticiper les crues grâce à l'apport visuel des échelles. Il s'agira de suivre la montée des eaux et d'avoir les correspondances entre la hauteur mesurée aux stations Vigicrues (Pont Vieux de Montauban, Pont Napoléon à Moissac, Route des Verges à Sainte-Livrade, l'Ermitage à Loubéjac et Très Casses à Castelsarrasin) et celles mesurées dans les communes à l'aval sur le bassin versant du Tarn.

Dans certains cas, les échelles pourront être accompagnées de panneaux de vigilance / d'aide à la décision pour la gestion de crise communale. En ce sens, les PCS des communes concernées par les nouvelles échelles limnimétriques pourront faire l'objet d'une révision afin de tenir compte de l'installation de celles-ci et de leurs résultantes : les seuils de déclenchement.

- ❁ L'action vise l'installation d'une échelle par commune, soit 23 échelles.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles, de service et de travaux.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❁ 1 000 € (HT) pour la pose d'une échelle limnimétrique
- ❁ 5 000 € (HT) pour la mobilisation d'un géomètre



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, SPC, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

SLGRI

Objectif 4
Disposition 4.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 4
Disposition 4.1



AXE 3 : ALERTE ET GESTION DE CRISE

Introduction

Cet axe a pour vocation de structurer et d'améliorer les dispositifs de gestion de crise.

Il s'agit notamment de mettre en place des plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS et PICS), de former les acteurs locaux, d'organiser des exercices de simulation, et de définir des chaînes de commandement claires.

La qualité de la réponse en situation d'urgence dépend de la préparation en amont : l'objectif est de minimiser les impacts humains et matériels lorsque la crise survient. Cela passe aussi par des moyens de communication efficaces avec la population, afin de diffuser les consignes de sécurité de manière claire et rapide.

Fiches-actions

Le programme d'actions compte 7 actions pour l'axe 3.

TABEAU 4 : FICHES-ACTIONS DE L'AXE 3

N°	Libellé	Montant
3.1	Pérenniser la télé-alerte afin de prévenir du risque en cours	72 300 € HT
3.2	Monter un groupe de travail et de réflexion pour la gestion de crise	En régie
3.3	Mettre à jour les PCS et réaliser des exercices de crise communaux	92 000 € HT
3.4	Elaborer et actualiser les PICS et réaliser des exercices de crise intercommunaux	95 834 € HT
3.5	Animer la définition de l'organisation de la remise en route de tous les services publics	En régie
3.6	Accompagner l'élaboration et l'actualisation de POMSE et PPMS et réaliser un exercice de crise	En régie





3.1

Pérenniser la télé-alerte afin de prévenir du risque en cours

3.1 Pérenniser la télé-alerte afin de prévenir du risque en cours

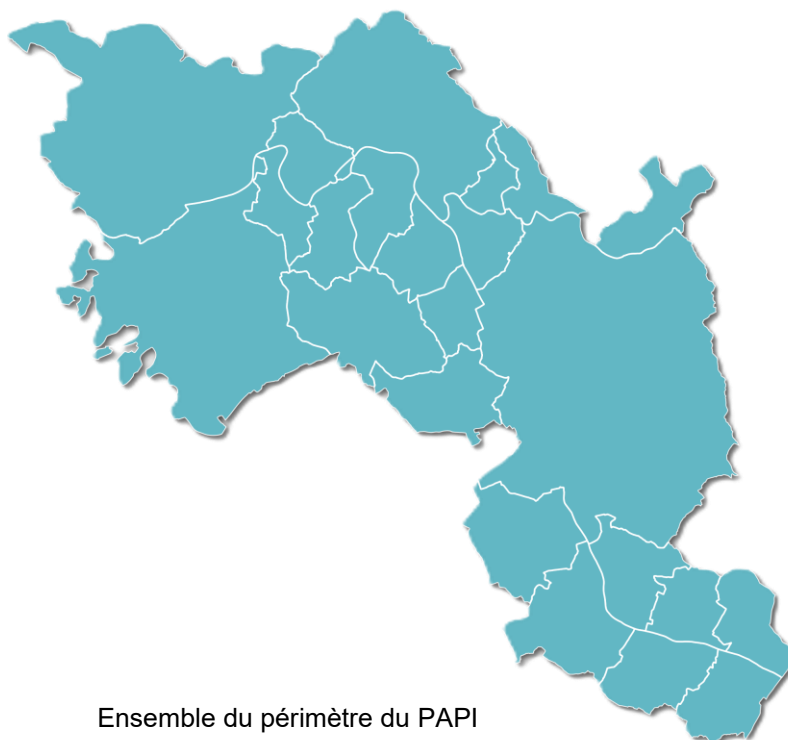


OBJECTIFS

- ❖ Poursuivre l'amélioration de l'alerte pour anticiper le risque
- ❖ Favoriser la mise à jour régulière de l'annuaire
- ❖ Continuer à communiquer autour de l'outil



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Intégration et mise à jour de l'ensemble des annuaires des communes
- ❖ Réalisation de communication sur l'outil télé-alerte

MAITRISE D'OUVRAGE

EPCI

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

72 300 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	-	-	-	-	100 %	-	-
-	-	-	-	-	72 300 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est réparti entre les 4 EPCI du territoire.



DESCRIPTION

Dans le cadre du PAPI d'intention, l'action 3.2 visait à améliorer la sauvegarde de la population à travers la mise en place d'un dispositif d'alerte de masse à l'échelle des EPCI intéressés. Le dispositif Télé-alerte, alors existant sur la commune de Montauban, a été étendu à l'ensemble des communes volontaires, soit 17 des 22 communes du territoire du PAPI d'intention.

La liste des communes est fournie pour mémoire ici : Lafrançaise, Piquecos, Montastruc, Barry d'Islemade, Meauzac, Labastide du Temple, Les Barthes, Moissac, Castelsarrasin, Albefeuille-Lagarde, Bressols, Corbarieu, Lamothe-Capdeville, Montbeton, Reyniès, Villemade.

Seule la CCGSTG n'a pas souhaité participer. L'EPCI pourra toutefois intégrer le dispositif durant la mise en œuvre du PAPI.

A l'issue du PAPI d'intention, malgré le développement du dispositif télé-alerte, les annuaires de certaines communes restent à encore à intégrer dans l'application. Ainsi, la présente action vise à poursuivre l'alimentation et la mise à jour de l'annuaire, ainsi qu'à maintenir l'outil à travers le renouvellement des abonnements pour conserver la qualité de l'alerte sur le territoire.

De plus, l'action doit permettre de poursuivre la communication autour de l'outil télé-alerte auprès de la population et la formation des agents des EPCI et communes à son utilisation.

Les EPCI porteront la présente action et définiront plus précisément le périmètre de déploiement de celle-ci. Elles auront la possibilité d'y intégrer soit :

- ❖ Uniquement les communes situées au sein du territoire du PAPI Montauban-Moissac ;
- ❖ L'ensemble des communes de l'intercommunalité ;
- ❖ Les communes couvertes par un PPRI, tous bassins versants confondus.

Le SMBVTAv apportera un accompagnement technique et administratif aux collectivités pour la consultation et la poursuite de mise en œuvre de l'outil. Le porteur du PAPI pourra également contribuer à l'incitation des communes à la mise à jour des annuaires et l'intégration de l'outil dans les PCS.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

La pérennisation de l'outil de télé-alerte sera menée en interne par les EPCI. Le SMBVTAv apportera un accompagnement technique et administratif.

Les abonnements existants au dispositif pourront être mutualisés à travers un groupement de commande si souhaité (prestataire extérieur pour l'outil télé-alerte).

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Sur 17 des 23 communes du territoire, le service est déjà en place. Des coûts annuels d'abonnement y sont toutefois associés (spécifique à chaque commune en fonction du nombre d'habitants).
- ❖ Pour les communes souhaitant adhérer au service, des frais de mise en place (300 à 650 €), d'abonnement (300 à 1 800 €), de cartographie (300 €) et d'inscription en ligne (200 €) sont à prévoir.
- ❖ Le chiffrage global est ainsi basé sur l'inscription de La-Ville-Dieu-du-Temple et des communes de la CCGSTG, ainsi que le maintien des autres abonnements pendant les 6 ans du programme.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTAv, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

SLGRI

Objectif 4
Disposition 4.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 4
Disposition 4.1

3.2

Monter un groupe de travail et réflexion pour la gestion de crise

3.2 Monter un groupe de travail et réflexion pour la gestion de crise

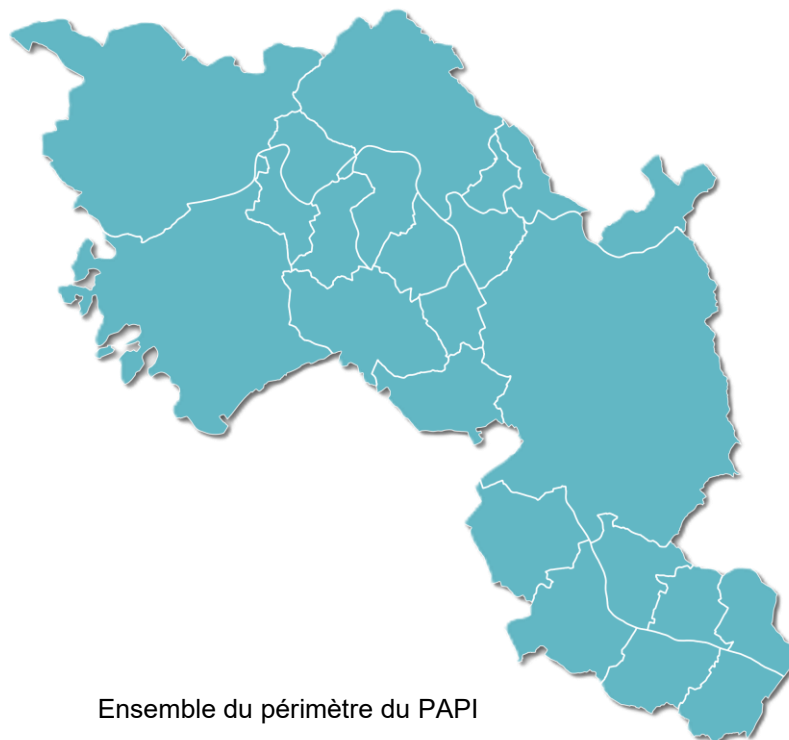


OBJECTIFS

- Améliorer la préparation et la capacité de réponse à l'échelle communale et intercommunale
- Favoriser une dynamique de collaboration et solidarité entre référents PCS/PICS



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Création du groupe de travail
- Nombre d'ateliers ou réunions tenus
- Nombre d'acteurs impliqués

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

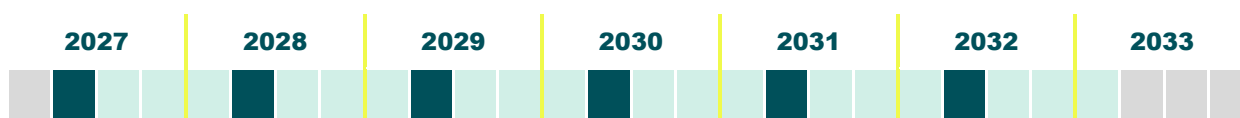
En régie

MONTANT DE L'ACTION

-



CALENDRIER



FINANCEMENT

Action menée en régie (dans le cadre de l'animation du programme)



DESCRIPTION

Les acteurs pouvant intervenir dans la gestion de crise sont nombreux : agents et élus communaux et intercommunaux, gestionnaires de services publics (réseaux, transports, etc.) ... Les fonctions de chacun sont distinctes mais se complètent. Il est donc pertinent de veiller à ce que les différentes instances impliquées dans la gestion de crise échangent régulièrement. En effet, une parfaite coordination des services est nécessaire. Or, les retours d'expérience passés ont mis en évidence des lacunes dans la connaissance des procédures, l'utilisation des outils d'alerte ou encore la chaîne de décision.

La présente fiche action vise à établir un réseau de type « club risque » à travers la constitution d'un groupe de travail pour favoriser le maintien d'une dynamique entre référents de PCS et/ou PICS, le partage d'expérience, la formation par l'entraide, etc. Il s'agit d'améliorer la gestion de crise à l'échelle communale et intercommunale. Ainsi, ce groupe de travail pourra être constitué des acteurs suivants :

- ❖ Référents PCS et PICS ;
- ❖ Elus et agents communaux ou intercommunaux impliqués dans la gestion de crise ;
- ❖ Gestionnaires de réseaux (électricité, gaz, transport, eau) ;
- ❖ Services risques de la DREAL et de la DDT82 ;
- ❖ Représentants du SDIS.

Il est suggéré que celui-ci se réunisse a minima une fois par an. L'animatrice du PAPI aura la charge d'initier cette démarche et d'organiser l'émergence de ce groupe de travail basé sur la collaboration et la formation par le partage d'expérience.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre en régie par le SMBVTAV, avec un appui du SDIS.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

Action menée en régie



PARTENAIRES TECHNIQUES

SDIS, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 3
Dispositions 3.6 et 3.11

SLGRI

Objectif 4
Disposition 4.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 4
Disposition 4.2

3.3

Mettre à jour les PCS et réaliser des exercices de crise communaux

3.3 Mettre à jour les PCS et réaliser des exercices de crise communaux



OBJECTIFS

- Améliorer la gestion de crise en tenant compte des évolutions
- Promouvoir une gestion de crise adaptée au besoin du territoire et aux différents temps de la crise
- Renforcer la réactivité et l'efficacité des acteurs
- Améliorer la coordination et la connaissance des procédures

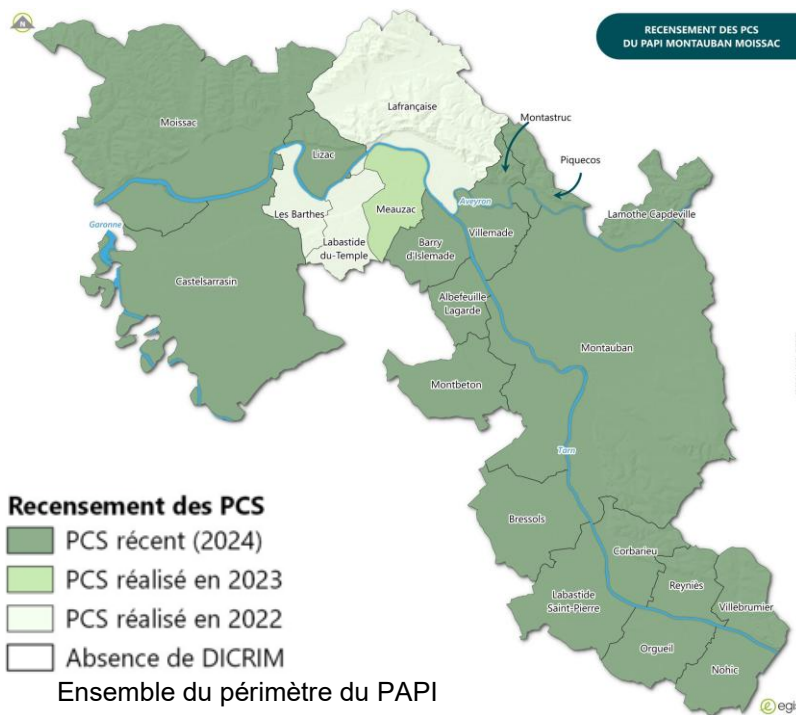


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Disposer des 23 PCS à jour
- Réaliser 23 exercices communaux



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

Communes

MODALITES DE REALISATION

En régie ou prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

92 000 € HT (action 3.3b)



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
-	-	-	-	-	-	100 %	-
-	-	-	-	-	-	92 000 €	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

L'action 3.1 du PAPI d'intention a permis à l'ensemble du territoire d'être couvert par les PCS. La révision du PCS est à réaliser a minima tous les 5 ans, ou lors de changements notoires au sein du territoire en matière de connaissance de l'aléa ou d'alerte.

Pour rappel : les exercices de gestion de crise à l'échelle des communes sont essentiels et obligatoires (une fois par an) pour préparer les élus et les équipes de gestion de crise à réagir efficacement en situation d'urgence. Ils permettent de tester le plan, d'identifier les points faibles et d'améliorer la coordination entre les différents acteurs impliqués.

La présente action s'organise en 2 sous-actions :

- ❖ L'action 3.3a a vocation à **actualiser les PCS de l'ensemble des communes du territoire**, et notamment les volets inondations de ces documents. Les **annuaires et organigrammes des PCS devront être révisés tous les 2 ans** au cours de la mise en œuvre du PAPI. De plus, l'action 3.2 permettra **l'amélioration des PCS existants** : établissement d'un cahier de consigne, ajout de cartographies et de la main courante, etc. Il s'agira également de vérifier l'ensemble des équipements et moyens recensés.

Afin de se conformer aux attentes nationales en matière de prévention des risques et de gestion de crise, les communes pourront ensuite candidater au **label Résilience France Collectivités**. Il s'agit d'un référentiel qui permet à la commune d'identifier ses forces et faiblesses en vue d'améliorer ses dispositifs opérationnels. Les prérequis à l'obtention du label sont l'élaboration d'un PCS et d'un DICRIM.

- ❖ La mise en œuvre du PAPI d'intention a permis la **réalisation d'exercices de simulation de crise communale** (inondation) sur les 22 communes du périmètre. Ainsi, l'**action 3.3b** vise à reproduire ceci sur les 23 communes du territoire du PAPI complet. Il s'agira de :

- ❖ Déterminer des scénarios d'inondation ;
- ❖ Planifier les exercices ;
- ❖ Réaliser les exercices ;
- ❖ Réaliser une analyse de l'exercice dans l'objectif d'aboutir à un retour d'expérience, à chaud puis à froid ;
- ❖ Entreprendre des démarches d'amélioration de la gestion de crise (modification ou ajout de fiches au sein des PCS ; dimensionnement des mesures et moyens pour répondre aux problématiques mises en lumière lors des exercices ou des temps de crise réelle).

La création et l'animation des exercices pourront être réalisés par un prestataire spécialisé. Toutefois, en fonction des objectifs et des budgets communaux, certains exercices pourront être mis en œuvre en régie.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

La mise à jour des PCS sera réalisée en régie par chacune des communes du territoire.

Un accord-cadre (marché à bon de commande) pourra toutefois être passé avec un prestataire spécialisé en gestion de crise pour la réalisation des exercices.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ 4 000 € (HT) par exercice (prestation extérieure)

- ❖ Il s'agit de dépenses de fonctionnement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, SDIS, Communes

PGRI

Objectif 3
Disposition 3.6

SLGRI

Objectif 4
Disposition 4.1

STRATEGIE PAPI

Objectif 4
Disposition 4.2

3.4

Elaborer et actualiser les PICS et réaliser des exercices de crise intercommunaux

3.4 Elaborer et actualiser les PICS et réaliser des exercices de crise intercommunaux



OBJECTIFS

- Améliorer la gestion de crise en tenant compte des évolutions réglementaires
- Promouvoir une gestion de crise adaptée au besoin du territoire et aux différents temps de la crise
- Renforcer la réactivité et l'efficacité des acteurs
- Améliorer la coordination et la connaissance des procédures

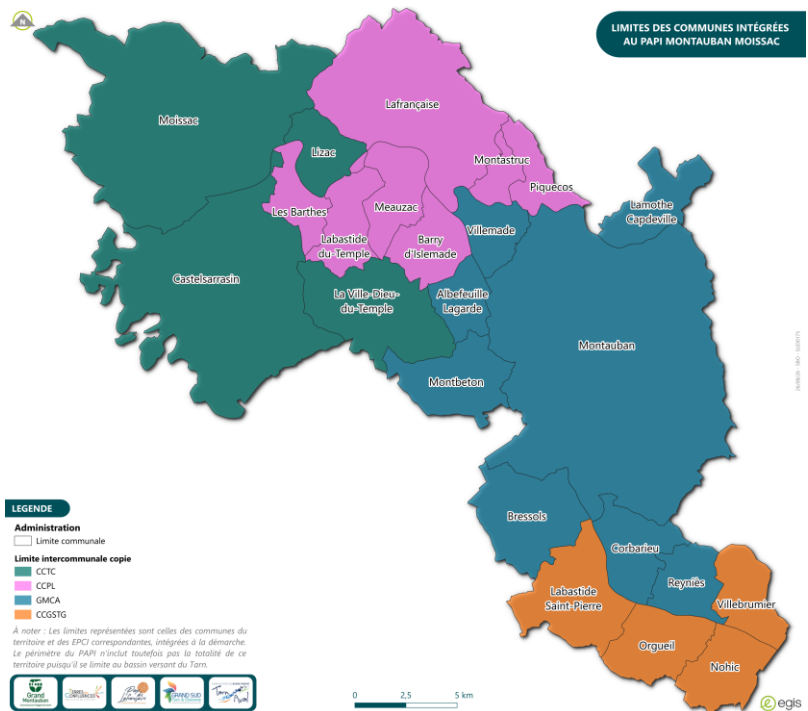


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Disposer des PICS pour les 4 EPCI du territoire
- Réaliser 4 exercices intercommunaux



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

EPCI

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

95 834 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTA _v	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	-	-	-	-	100 %	-	-
-	-	-	-	-	95 834 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est réparti entre les 4 EPCI du territoire. Pour les PICS en cours de réalisation, il correspond au montant réel.



DESCRIPTION

Pour rappel : le décret n° 2021-911 du 8 juillet 2021 stipule que le président de l'EPCI-FP (à fiscalité propre) s'assurera de l'articulation des PCS et du PICS et organisera l'appui à la mise en place, à l'évaluation régulière, et aux éventuelles révisions de ces plans. Le décret prévoit également que les PICS et PCS devront être testés, au moins tous les cinq ans, dans le cadre d'un exercice associant les communes et les services concourant à la sécurité civile et impliquant, dans la mesure du possible, la population.

La présente action s'organise en 2 sous-actions :

❖ **L'action 3.4a** vise à **s'assurer de la réalisation des PICS** de la CCTC, la CCGSTG et le GMCA, pour répondre aux obligations réglementaires de gestion de crise à l'échelle intercommunale. Le PICS de la CCPL a déjà été réalisé.

La démarche d'élaboration de ce plan a déjà été entamée pour l'ensemble des EPCI du territoire. La première date de finalisation de ces plans ayant été fixée par les services de l'Etat au 26 novembre 2026, il s'agira d'intervenir à ce sujet de manière prioritaire.

Les intercommunalités pourront dans ce cadre organiser la mutualisation humaine et financière à l'aide de conventions de moyens. De plus, il s'agira de définir par EPCI un référent PICS et un éventuel système d'astreinte.

En lien avec l'action 3.2, les collectivités pourront ensuite candidater au **label Résilience France Collectivités**.

❖ De plus, dans le cadre de l'élaboration des PICS, **l'action 3.4b** a vocation à la réalisation d'un exercice par EPCI. Il s'agira de :

- ❖ Déterminer des scénarios d'inondation ;
- ❖ Planifier les exercices ;
- ❖ Réaliser les exercices ;
- ❖ Réaliser une analyse de l'exercice dans l'objectif d'aboutir à un retour d'expérience, à chaud puis à froid ;
- ❖ Entreprendre des démarches d'amélioration de la gestion de crise (modification ou ajout de fiches au sein des PICS ; dimensionnement des mesures et moyens pour répondre aux problématiques mises en lumière lors des exercices ou des temps de crise réelle).

La création et l'animation des exercices pourront être réalisés par un prestataire spécialisé. Toutefois, en fonction des objectifs et des budgets intercommunaux, certains exercices pourront être mis en œuvre en interne.

En fonction de la volonté des services de l'Etat, un exercice « grandeur nature » piloté par la Préfecture peut aussi être envisagé.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

Un accord-cadre (marché à bon de commande) pourra être passé avec un prestataire spécialisé en gestion de crise.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

❖ Coût des PICS estimé à partir du nombre de communes comprises dans le territoire PAPI par EPCI :

- ❖ CCTC : 20 000 € TTC (démarche déjà initiée)
- ❖ CCGSTG : 34 000 € HT
- ❖ GMCA : 37 400 € TTC (démarche déjà initiée)

❖ 4 000 € (HT) par exercice (prestation extérieure)



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, Préfecture, SDIS

PGRI

SLGRI

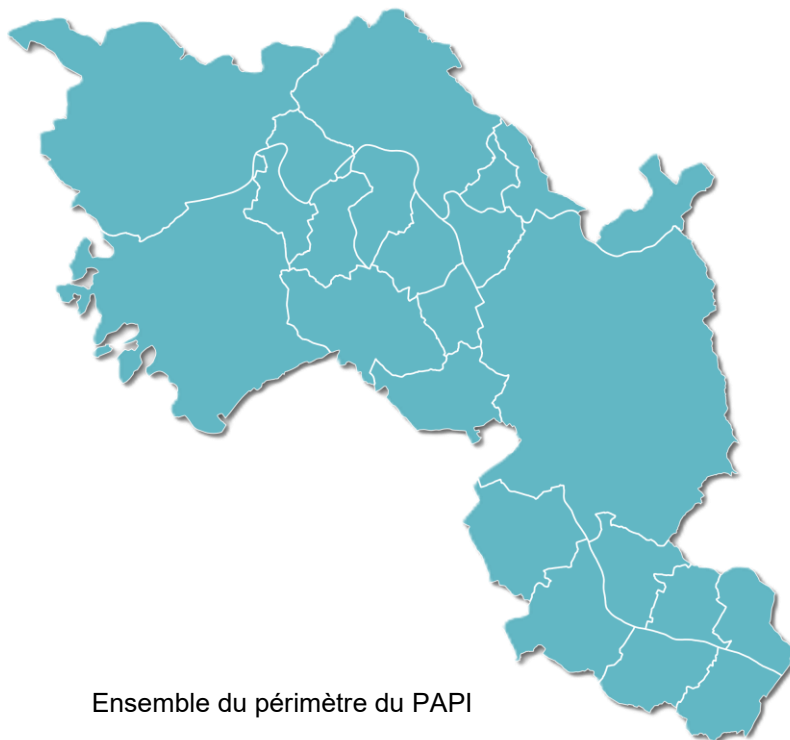
STRATEGIE PAPI

Objectif 4
Disposition 4.2

3.5 Animer la définition de l'organisation de la remise en route de tous les services publics

**OBJECTIFS**

- Garantir le maintien des missions essentielles des collectivités
- Réduire l'impact de l'évènement sur l'organisation administrative et les services publics
- Améliorer la résilience des structures territoriales

**LOCALISATION DE L'ACTION**

Ensemble du périmètre du PAPI

**INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- Sensibilisation de l'ensemble des gestionnaires de services
- Elaboration de plan de contingence, PCA, plan de gestion des déchets
- Ajouter une fiche-action dédiée dans les PCS et PICS

MAITRISE D'OUVRAGE

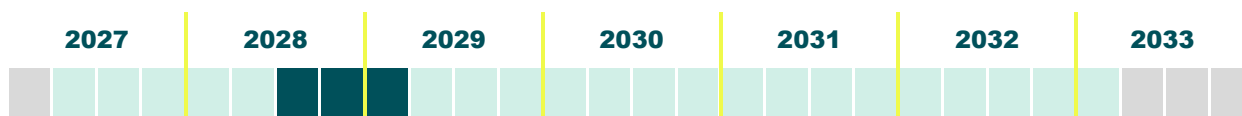
SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

En régie

MONTANT DE L'ACTION

-

**CALENDRIER****FINANCEMENT**

Action menée en régie (dans le cadre de l'animation du programme)



DESCRIPTION

Les inondations peuvent désorganiser complètement les services publics : bâtiments inutilisables, agents indisponibles, ruptures de communication, etc. Divers outils stratégiques peuvent alors être envisagés pour anticiper ces perturbations et assurer la continuité minimale des services essentiels puis le retour à la normale post-inondation.

La présente action vise à ouvrir la réflexion aux acteurs du territoire et gestionnaires sur les documents utiles à la gestion de crise différents des PCS et PICS.

Dans ce cadre, il s'agira de prendre contact avec l'ensemble des gestionnaires de services publics (routiers, communication, électricité, eau, syndicats divers...) pour anticiper les dégâts, les besoins et le planning de retour à la normale à travers l'incitation à la réalisation de leurs plans de contingence, leurs plans de continuité d'activité (PCA), leurs plans de gestion des déchets... Différents temps d'échange seront à prévoir avec ces gestionnaires.

- ❖ Le plan de contingence définit les actions à entreprendre lorsqu'un risque identifié se matérialise afin de protéger l'organisation et ses activités.
- ❖ Le PCA permet une organisation permettant de réagir face à un risque identifié pour le maintien ou le rétablissement rapide des fonctions critiques après le sinistre.
- ❖ Enfin, le plan de gestion des déchets organise la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination des déchets tout en respectant la réglementation en vigueur.

Il s'agira également de profiter de cette démarche pour partager les informations qui pourraient être d'intérêt commun avec le PCS. En ce sens, une fiche-action spécifique à la continuité d'activité pourra être intégrée dans les PCS et PICS.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre en régie par le SMBVTav, en collaboration avec les différents services publics, EPCI, et communes.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

Action menée en régie



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), EPCI, Communes

PGRI

SLGRI

STRATEGIE PAPI

/

Objectif 2
Disposition 2.4

Objectif 4
Disposition 4.3

3.6

Accompagner l'élaboration et l'actualisation de POMSE et PPMS et réaliser un exercice de crise

3.6 Accompagner l'élaboration et l'actualisation de POMSE et PPMS et réaliser un exercice de crise



OBJECTIFS

- Renforcer la réactivité et l'efficacité des populations
- Améliorer la connaissance des bons gestes
- Assurer la sauvegarde des populations

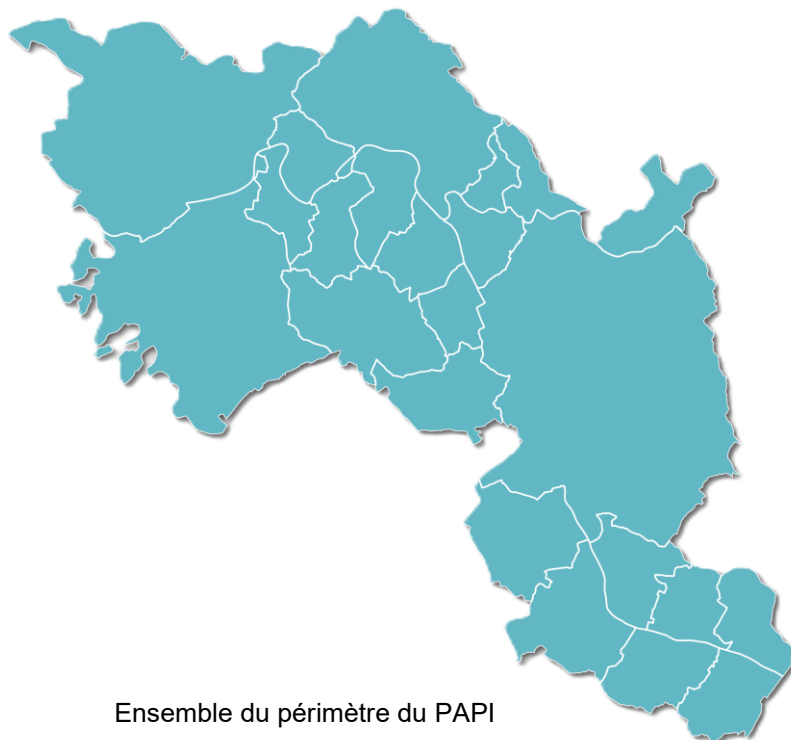


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation des POMSE ou PPMS des établissements publics ou ERP situés en zone inondable
- Réalisation d'un exercice de crise dans les établissements dotés de PPMS ou POMSE



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

En régie

MONTANT DE L'ACTION

-



CALENDRIER



FINANCEMENT

Action menée en régie (dans le cadre de l'animation du programme)



DESCRIPTION

La gestion de crise et sa préparation se fait à plusieurs niveaux et selon différents acteurs. Davantage abordée aux échelons administratifs des communes et des intercommunalités, il est tout aussi important de préparer la crise (avant, pendant et après) au sein des établissements publics, notamment ceux accueillant du public.

Pour cela, des plans sont prévus pour anticiper les événements et mieux les absorber, en favorisant le retour à la normale, ou bien la continuité des activités dans une situation « dégradée ».

L'action s'attache à inciter et entreprendre l'élaboration :

- ❖ Des **Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS)** pour les établissements publics, scolaires notamment, situés en zone inondable. Il s'agit d'un outil essentiel pour garantir la sécurité face à des situations d'urgence. Il s'agira :
 - ❖ D'identifier les établissements sensibles ou de gestion de crise en zone inondable ;
 - ❖ Constater ou non la présence d'un PPMS ;
 - ❖ S'assurer de la mise à jour des documents existants, et si besoin de leur réalisation.
- ❖ Des **Plans d'Organisation de Mise en Sûreté (POMSE)** dans les établissements recevant du public (ERP) situés en zone inondable. Il s'agit de la même manière d'identifier les entreprises ou ERP en zone inondable et de s'assurer de la mise à jour du POMSE, sinon de sa réalisation. Ce document définit une procédure interne, propre à l'établissement, visant à garantir la mise en sécurité du public et des salariés en cas d'évènement majeur.

Afin de s'assurer d'une bonne connaissance et maîtrise des actions à mener en cas de crue dans ces différents établissements, l'action veillera ensuite à la **réalisation d'un exercice de simulation de crise** dans chacun d'entre eux.

Le SMBVTAv, en tant que maître d'ouvrage, prendra soin de sensibiliser les équipes concernées par la mise en œuvre des PPMS et POMSE et fera le lien avec les PCS.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera menée en régie par le SMBVTAv qui assurera la sensibilisation des équipes en charge des documents de gestion de crise individuelle.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

Action menée en interne



PARTENAIRES TECHNIQUES

Région, Communes, gestionnaires d'établissement

PGRI

Objectif 3
Disposition 3.7

SLGRI

Objectif 4
Disposition 4.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 4
Disposition 4.3



AXE 4 : PRISE EN COMPTE DU RISQUE INONDATION DANS L'URBANISME

Introduction

L'aménagement du territoire est un facteur clé de la vulnérabilité face aux inondations.

Ce quatrième axe vise à intégrer la prévention du risque inondation dans les documents d'urbanisme (PLU, SCOT, etc.) et dans les pratiques d'aménagement. Il encourage la réduction de l'imperméabilisation des sols, l'orientation de la construction hors des zones à risque, et la reconquête des zones naturelles inondables.

L'objectif est de construire une ville plus résiliente, capable de coexister avec le risque plutôt que de l'ignorer. En orientant les choix d'urbanisme de manière responsable, on limite l'exposition des personnes et des biens aux aléas.

Fiches-actions

Le programme d'actions compte 4 actions pour l'axe 4.

TABLEAU 5 : FICHES-ACTIONS DE L'AXE 4

N°	Libellé	Montant
4.1	Accompagnement et formation des territoires à l'intégration du risque inondation dans la rédaction des documents d'urbanisme	70 000 € HT
4.2	Réflexion stratégique et définition d'une doctrine sur le ruissellement diffus en lien avec la GEPU et priorisation des études à engager	40 000 € HT
4.3	Définir et mettre en œuvre les Schémas Directeurs Pluviaux	340 000 € HT
4.4	Etudier les possibilités de désimperméabilisation sur les bassins versants à risque inondation important	120 000 € HT





4.1

Intégration de la spécificité eau et inondation dans le cadre de l'élaboration ou révision des documents d'urbanisme

4.1 Intégration de la spécialité eau / inondation dans les bureaux d'études en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme



OBJECTIFS

- ❖ Favoriser la prise de conscience des acteurs de l'urbanisme
- ❖ Intégrer les aléas connus aux documents existants
- ❖ Prendre en compte les nouvelles connaissances (ruissellement)

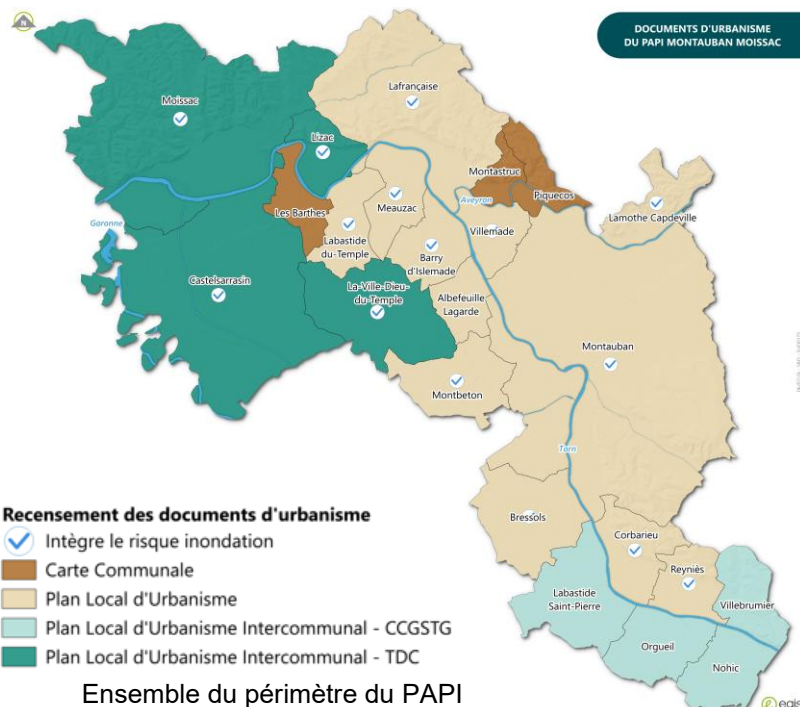


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Mise à jour des documents d'urbanisme existants avec intégration des connaissances sur le risque d'inondation
- ❖ Formation des acteurs locaux à la prise en compte du risque dans l'urbanisme



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

EPCI

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur ou régie

MONTANT DE L'ACTION

70 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	35 000 €	-	-	-	35 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est réparti entre les 4 EPCI du territoire en fonction de la clé de répartition définie.



DESCRIPTION

L'action 4.2 du PAPI d'intention visait à définir une ligne de conduite pour la prise en compte du ruissellement dans les documents d'urbanisme. Cette action a toutefois été reportée au présent PAPI. Il s'agira ici de considérer l'intégration des risques d'inondations de tous types, à partir des données existantes à ce jour et celles à venir (en lien avec l'axe 1).

La présente action correspond à un accompagnement des EPCI dans la mise en œuvre de la compétence urbanisme par un bureau d'études spécialisé. Il s'agit d'intégrer dans les documents d'urbanisme existants la gestion de l'eau et spécifiquement le risque inondation. Les EPCI se voient en effet transférer la compétence urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2027. Il s'agit alors, dans le contexte de la prise en main de cette compétence, de s'assurer de la prise en compte des risques au sein des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI). Cela est confié à un prestataire extérieur. Au-delà des aspects d'urbanisme, il s'agira d'être accompagné par un bureau d'études compétents en gestion de l'eau.

L'action vise alors à encourager les intercommunalités à la mise à jour des documents d'urbanisme en finançant la plus-value financière liée à l'ajout d'une compétence spécifique sur les enjeux de l'eau et des inondations.

Il s'agira concrètement de :

- ❖ Mettre à jour ou réviser les PLUi en intégrant les risques d'inondation ;
- ❖ Garantir la compatibilité avec le PPRI et le renvoi vers ce document ;
- ❖ Intégrer des prescriptions ou orientations spécifiques en lien avec la vulnérabilité locale.

La même démarche s'applique pour la révision en cours du SCoT, qui concerne les territoires du Pays de Lafrançaise, Terres des Confluences, et Grand Montauban.

L'action a également vocation plus généralement à former les acteurs locaux à la prise en compte du risque inondation dans l'aménagement et l'urbanisme. En ce sens, il est possible de solliciter le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Tarn-et-Garonne pour la réalisation de formation à l'intégration du risque inondation. En effet, cet organisme réalise du conseil, de la formation, de la sensibilisation et peut fournir des ressources documentaires.

La mission Eau & Urbanisme de l'association Tarn Aveyron pourra si nécessaire être mobilisée pour réaliser la présente action.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

70 000 € correspondant à la plus-value de 20 % pour 2 études ou PLUi ou SCoT

Si le SMBVTAv fait le choix de mettre en œuvre l'action en régie, le budget affiché ne sera pas utilisé.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTAv, DDT82, AEAG, EPCI

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.3

SLGRI

Objectif 2
Disposition 2.1

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.2

4.2

Réflexion stratégique et définition d'une doctrine sur le ruissellement diffus en lien avec la GEPU et priorisation des études à engager

4.2 Réflexion stratégique et définition d'une doctrine sur le ruissellement diffus en lien avec la GEPU et priorisation des études à engager



OBJECTIFS

- Hiérarchiser les niveaux d'intervention et les communes prioritaires
- Définir la doctrine de gestion du ruissellement et les limites de la compétence
- Mener des études locales plus précises sur les communes prioritaires (préciser l'aléa et proposer des solutions de réduction du ruissellement)

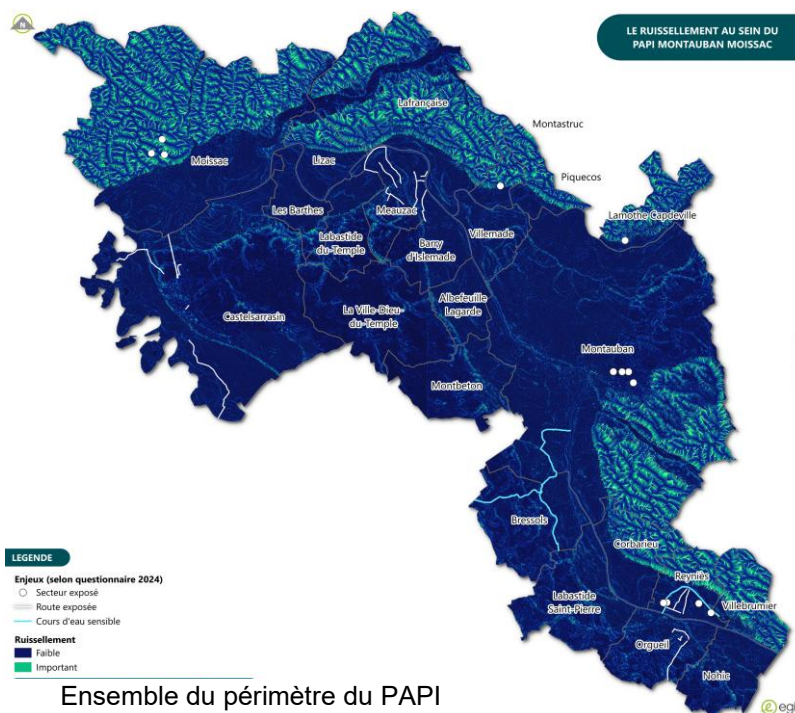


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Définition d'une doctrine et d'une stratégie
- Définition et priorisation des études à réaliser



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTav

MODALITES DE REALISATION

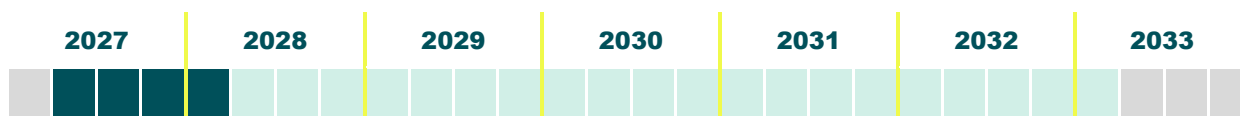
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

40 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	50 %	-	-	30 %	-	-	-
8 000 €	20 000 €	-	-	12 000 €	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Le territoire du PAPI Montauban-Moissac est doté d'une bonne connaissance concernant l'aléa débordement de cours d'eau. Toutefois, le ruissellement est à ce jour peu étudié. Ainsi, l'action 1.8 vise à mieux percevoir les secteurs impactés par cet aléa. Fortement liée à la gestion des eaux pluviales urbaines qui ne relève pas de la compétence GEMAPI, la gestion des eaux de ruissellement doit être menée conjointement avec les collectivités en charge de la GEPU, dans l'objectif d'aboutir à des solutions intégratrices et efficaces dans le respect des compétences de chaque maître d'ouvrage.

Sur la base des études et modélisations réalisées (action 1.8), une priorisation des communes du territoire les plus soumises au risque de ruissellement sera élaborée, tant sur les secteurs urbains que sur les secteurs agricoles.

Une doctrine de gestion du ruissellement sera élaborée de manière collaborative, et déployée à l'échelle du territoire. En ce sens, des ateliers de concertation pourront être organisés. La doctrine vise à entamer la réflexion quant aux périodes de retour à prendre en compte et à la définition des modes de gestion (par exemple réseau enterré, superficiel, infiltration, modification des pratiques culturales...). Il s'agit de définir une stratégie en fonction de l'ambition de territoire.

Des mesures visant à accompagner les décisions des acteurs locaux d'aménagement du territoire et développement de l'urbanisme (porteurs de SCOT et de SAGE) pourront être préconisées, tout comme des mesures concrètes qui pourraient être proposées à l'attention de l'Etat pour être retranscrites, le cas échéant, dans des documents réglementaires type PPRI. La connaissance du ruissellement pourra aussi être diffusée aux autres acteurs du territoire (élus, agriculteurs, etc.) pour une intégration globale de l'aléa dans les politiques d'aménagement du territoire.

La doctrine prendra ainsi en compte :

- ❖ Les eaux pluviales comme une ressource qui retrouve sa place en ville ;
- ❖ L'intégration de la gestion des eaux pluviales et des solutions fondées sur la nature dans tout nouveau projet d'urbanisme / aménagement du territoire ;
- ❖ Le besoin de lutte efficace et concrète contre les problématiques de ruissellement urbain et rural ;
- ❖ La mise en place de bonnes pratiques de gestion, de création, de restauration, de préservation des milieux naturels et aquatiques ;
- ❖ Les évolutions des aléas naturels engendrées par le changement climatique.

Elle permettra de :

- ❖ Disposer de documents de références et faire bénéficier le réseau de retours d'expérience ;
- ❖ Afficher une volonté forte de s'impliquer dans une ligne directrice commune et partagée sur le territoire du PAPI Montauban-Moissac.

La doctrine ici établie permettra également de cadrer l'étude de ruissellement (action 1.8) et d'alimenter les schémas directeurs pluviaux (action 4.3).

Par la suite, il s'agira de définir sur les secteurs les plus impactés des solutions de gestion permettant de diminuer le risque de ruissellement. En fonction de la volonté du territoire, les mesures pourront prendre différentes formes (infiltration des eaux urbaines, changement des types de cultures, etc.). L'action visera en ce sens à associer les services en charge de la compétence GEPU et le SMBVTAV ayant la compétence GEMAPI.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Le montant de la prestation est estimé à environ 40 000 € HT.



PARTENAIRES TECHNIQUES

AEAG, CA82, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.4

SLGRI

Objectif 2
Disposition 2.1

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.2

4.3

Définir et mettre en œuvre les Schémas Directeurs Pluviaux

4.3 Définir et mettre en œuvre les Schémas Directeurs Pluviaux



OBJECTIFS

- Concevoir des plans stratégiques intégrant les solutions adaptées pour la gestion des eaux pluviales et du risque inondation
- Informier et sensibiliser les élus et agents
- Intégrer le risque inondation dans l'aménagement du territoire

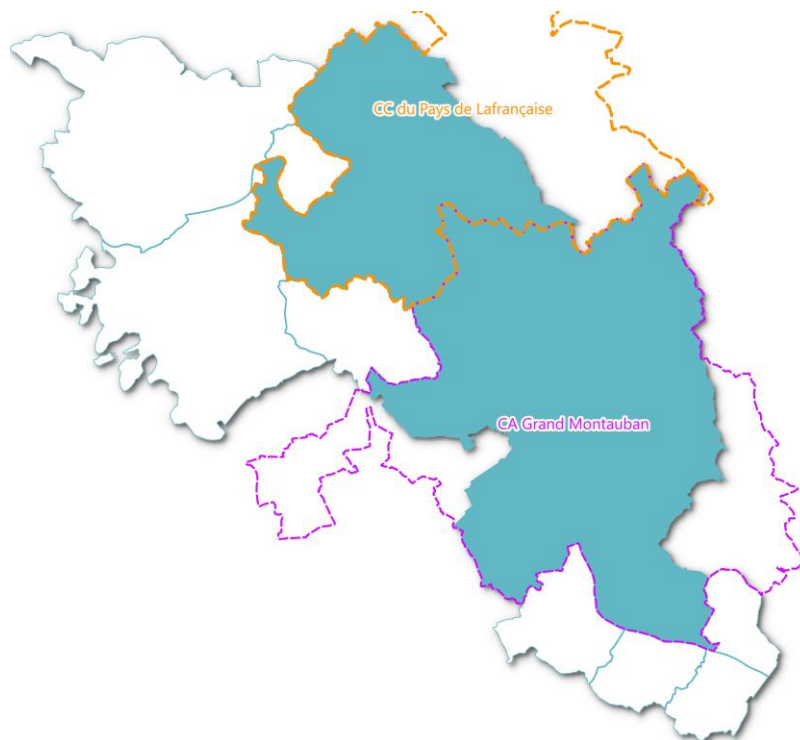


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Disposer d'un Schéma Directeur Pluvial pour les 2 EPCI du territoire concernés



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

EPCI

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

340 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	170 000 €	-	-	-	170 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est réparti entre GMCA et la CCPL.



DESCRIPTION

Le PAPI d'intention contenait une action (4.1) relative à la réalisation de schémas directeurs de gestion des ruissellements urbains et des zonages pluviaux. Toutefois, elle n'a pas été menée à bien. Au regard de l'exposition du territoire au risque de ruissellement, détaillée au sein du diagnostic, l'action est reconduite dans le présent programme.

La présente action a vocation à l'élaboration de Schéma Directeurs Pluviaux (SDP) sur 2 EPCI : CCPL et GMCA. Il s'agira au préalable de réaliser les études hydrauliques nécessaires à l'intégration de données robustes au SDP. L'action s'organisera selon les étapes suivantes :

- ❖ Récupérer les plans de réseau existants ;
- ❖ Réaliser des phases de terrain et/ou relevés topographiques et/ou ITV (inspection caméra) pour vérifier la connexion des réseaux et leur dimensionnement ;
- ❖ Résoudre les incohérences et dysfonctionnements observés (par exemple sous-dimensionnement de réseau) ;
- ❖ Réaliser le SDP : règlement sur les réseaux pour la gestion des aménagements futurs (ce règlement peut être annexé au PLU ou PLUi) ;
- ❖ Le SDP peut aller jusqu'à la proposition d'aménagements (prévoir des nouveaux réseaux, production de cartes pour alimenter le règlement, etc.). Le schéma directeur apporte une vision stratégique large permettant de prévoir les réseaux en fonction de l'urbanisation future (lien avec la Loi sur l'Eau).

Le diagnostic du SDP doit alors :

- ❖ Identifier les secteurs problématiques,
- ❖ Caractériser le phénomène de ruissellement sur chaque commune,
- ❖ Caractériser les interactions entre les eaux pluviales et le réseau d'assainissement (réseau unitaire),
- ❖ Qualification des conséquences sanitaires (sur la qualité des eaux baignade notamment) des intrusions d'eaux pluviales.

Si des solutions d'aménagement sont proposées, il peut s'agir de :

- ❖ Définir des aménagements de type : recalibrage de réseaux, rétention, visant à réduire les débordements de surface ; limiter le ruissellement et gérer les écoulements de surface ; Fascines, ricane visant à ralentir les écoulements ; Des techniques visant à augmenter le coefficient de rugosité des réseaux existants via un enduit (lissage des parois) pourront également être envisagées ; Mesures complémentaires éventuelles d'instrumentation visant à suivre la qualité de l'eau / mesures organisationnelles pour la gestion des embâcles.
- ❖ Définir un programme pluriannuel de travaux visant à prendre en compte les contraintes réglementaires et financières de la mise en œuvre des aménagements.

La présente action sera réalisée en lien avec les résultats de l'action 1.8. De plus, le SDP devra s'articuler avec la GEMAPI et être intégré aux documents d'urbanisme à l'occasion de leur prochaine révision.

Enfin, concernant le territoire du Grand Montauban, l'action sera à réaliser en lien avec le Contrat Eau & Climat et son action 422-2 : « Renouvellement du SDP du GMCA ».

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Le montant des SDP par EPCI a été estimé sur la base de 20 000 € par communes. Seule la commune de Montauban a été chiffrée à 60 000 €.
- ❖ Le chiffrage ne comprend pas la campagne de mesures.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTA, CD82, AEAG, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.4

SLGRI

/

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.2

4.4

Etudier les possibilités de désimperméabilisation sur les bassins versants à risque inondation important

4.4 Etudier les possibilités de désimperméabilisation sur les bassins versants à risque inondation important



OBJECTIFS

- ❖ Lutter contre les inondations par ruissellement et les conséquences dommageables associées
- ❖ Favoriser une urbanisation intégratrice du risque

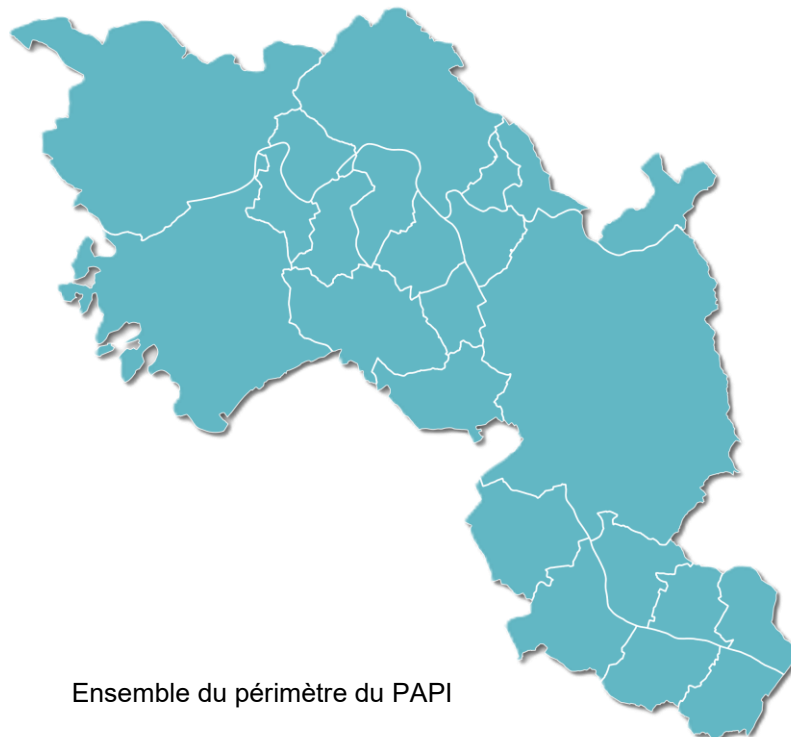


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Réalisation des rapports d'étude complets
- ❖ Obtention de solutions d'aménagements concrètes



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

EPCI

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

120 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	60 000 €	-	-	-	60 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est réparti entre les 4 EPCI du territoire en fonction de la clé de répartition définie.



DESCRIPTION

Le diagnostic du territoire souligne des secteurs fortement urbanisés à la concentration d'enjeux (de tous types) importants. Au croisement avec les axes d'écoulements pré-identifiés et les retours des communes, ces secteurs sont parfois soumis au ruissellement.

Pour rappel : l'urbanisation dense entraîne une imperméabilisation des sols, limitant l'infiltration de l'eau de pluie et augmentant le ruissellement. Cela peut provoquer des inondations, dégrader la qualité de l'eau et nuire à l'environnement urbain.

Cette action vise à étudier et mettre en œuvre des solutions pour désimperméabiliser les secteurs urbains denses, contribuant ainsi à une gestion plus durable des eaux pluviales et à la résilience urbaine en favorisant l'infiltration naturelle de l'eau et en réduisant les risques d'inondation. Il s'agit de réaliser, sur chacun des 4 EPCI du territoire, un diagnostic et un plan d'actions pour avoir une vision globale sur la désimperméabilisation du territoire. Cela s'organisera selon les étapes suivantes :

- ❖ Déterminer l'origine du besoin de désimperméabilisation (inondation, irrigation ilots de chaleur, etc.) ;
- ❖ Délimiter les zones potentielles de déconnexion : il s'agit de réaliser une fiche par site qui détaille la répartition de la surface active, ainsi que l'appartenance de la parcelle. Cela pourra ainsi s'assimiler à un état des lieux par site ou une étude de faisabilité ;
- ❖ Réaliser des hypothèses de désimperméabilisation tenant compte de la géologie associée à la perméabilité. Les hypothèses se baseront sur des estimations de suppression de surface active et les bénéfices associés. Il s'agit pour chaque site testé de définir s'il est propice ou non pour l'amélioration de l'infiltration des eaux.
 - ❖ Il est suggéré de réaliser une analyse multicritère pour définir quels sites sont les plus pertinents pour agir en désimperméabilisant. Les critères de cette analyse pourront être relatifs au foncier, à la perméabilité, aux usages, à la situation administrative, etc.

Ainsi, les entrants indispensables à la réalisation de l'étude sont : la connaissance de la propriété de la parcelle, l'existence de données hydrauliques et hydrologiques, la possession de données de relief (MNT).

Les études s'appuieront sur les schémas directeurs de désimperméabilisation lorsqu'existant (réflexion croisée entre perméabilité, ruissellement et imperméabilisation).

Pour la Grand Montauban Communauté d'Agglomération, il s'agira également de faire le lien avec le Contrat Eau & Climat (actions « élaboration du schéma directeur de désimperméabilisation » et « réalisation d'étude de ruissellement »).



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Etude estimée à 30 000 € HT par EPCI
 - ❖ Cela comprend les études globales (analyse et priorisation des sites) ainsi que les études précises des sites (budget pour environ 30 sites).



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTAv, AEAG, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.4

SLGRI

Objectif 2
Disposition 2.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.2



AXE 5 : REDUCTION DE LA VULNERABILITE DES PERSONNES ET DES BIENS

Introduction

Ce cinquième axe est centré sur l'adaptation des bâtiments, des infrastructures et des activités à la présence du risque.

Il peut s'agir de travaux de protection (batardeaux, relèvement d'installations électriques), de relocalisation d'enjeux sensibles, ou encore de dispositifs d'accompagnement financier pour les particuliers et entreprises (diagnostics de vulnérabilité, subventions).

L'objectif est d'aider chaque acteur à devenir plus résilient face aux inondations, en limitant les dommages potentiels. Il s'agit d'une approche proactive qui transforme les territoires à risque en territoires préparés.

Fiches-actions

Le programme d'actions compte 3 actions pour l'axe 5.

TABLEAU 6 : FICHES-ACTIONS DE L'AXE 5

N°	Libellé	Montant
5.1	Des diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour tous	674 700 € TTC
5.2a	Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous – habitations	835 200 € TTC
5.2b	Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous – activités économiques et agricoles	475 200 € TTC
5.2c	Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous – établissements publics	225 000 € HT
5.3	Prendre en compte les réseaux afin d'identifier les points noirs et les sécuriser	50 000 € HT





5.1

Des diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour tous - établissements publics, activités économiques et habitations

5.1 Des diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour tous - établissements publics, activités économiques et habitations



OBJECTIFS

- ❖ Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- ❖ Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- ❖ Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- ❖ Faciliter le retour à la normale

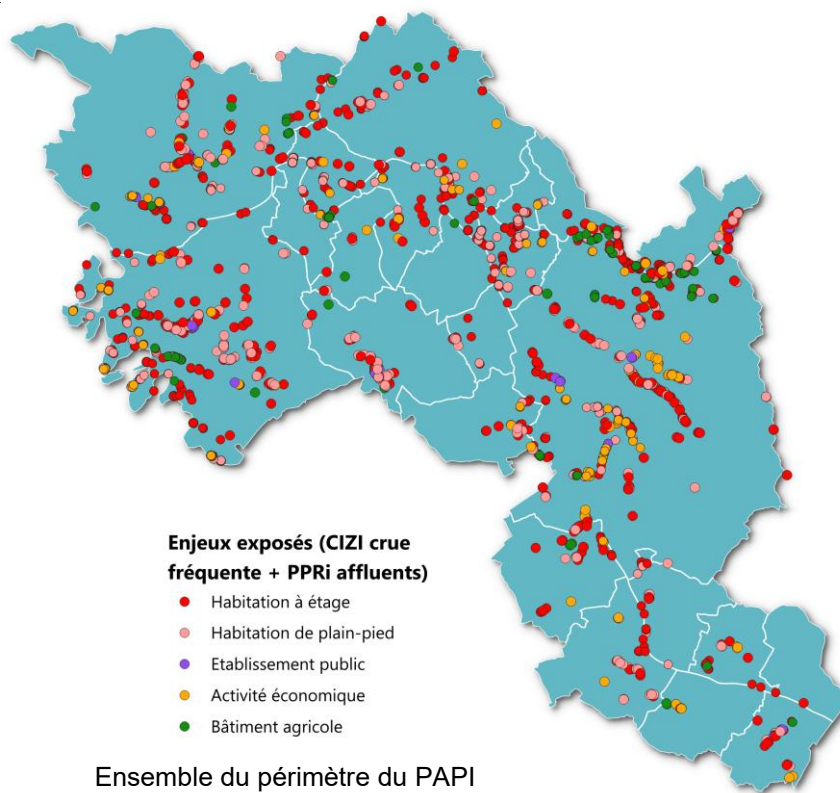


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Nombre de diagnostics réalisés



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur ou régie

MONTANT DE L'ACTION

674 700 € TTC



CALENDRIER

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
5.1a							
5.1b							
5.1c							



FINANCEMENT

	SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
Action 5.1a	101 220 € / 35 %	144 600 € / 50 %	-	43 380 € / 15 %	-	-	-	-
Action 5.1b	79 800 € / 35 %	114 000 € / 50 %	-	34 200 € / 15 %	-	-	-	-
Action 5.1c	55 125 € / 35 %	78 750 € / 50 %	-	23 625 € / 15 %	-	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Les actions 5.1, 5.2 et 5.3 du PAPI d'intention ont respectivement permis la réalisation de diagnostics sur 100 habitations, 2 établissements publics et 33 entreprises impactées par la crue fréquente. Le diagnostic de territoire met en évidence d'autres établissements, habitations et activités économiques ou agricoles pouvant faire l'objet de diagnostics.

La présente action est découpée en 3 sous-actions :

- ❖ **L'action 5.1a vise à réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur 482 habitations du territoire.** Cela inclut 185 habitations qui avaient été ciblées dans le cadre du PAPI d'intention et pour lesquelles les diagnostics n'ont pas encore été réalisés.
- ❖ **L'action 5.1b vise à réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur 95 activités économiques et agricoles du territoire.**
- ❖ **L'action 5.1c vise à réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur 63 établissements publics du territoire.** Il s'agit de l'ensemble des enjeux situés dans l'emprise de crue fréquente (8) ainsi que les établissements publics sensibles impactés par la crue exceptionnelle (55).

Les visites associées comprennent :

- ❖ L'entretien avec le gestionnaire ou propriétaire afin de remplir ensemble le diagnostic de vulnérabilité et ainsi identifier les problématiques et les caractéristiques. Cet entretien constitue aussi une occasion de sensibilisation au risque et aux moyens de gestion pouvant être déployés (PCA par exemple pour les entreprises) ;
- ❖ La visite du site et la réalisation de schémas / plans ;
- ❖ La prise de mesures / cotes ;
- ❖ La prise de photos pour illustrer les entrées d'eau et les équipements présents ;
- ❖ Le relevé de points topographiques en tout site pertinent.

Ces diagnostics basés sur les documents existants et sur des entretiens auprès des gestionnaires/propriétaires, renseigneront sur la vulnérabilité du bâti et ses caractéristiques. Ils permettront de définir les mesures de mitigation à mettre en œuvre, notamment celles préconisées ou rendues obligatoires par le PPRI.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Un accord-cadre (marché à bon de commande) pourra être passé avec un prestataire spécialisé en réduction de la vulnérabilité.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ 2 500 € (HT) pour un diagnostic d'établissement public
- ❖ 2 000 € (HT) pour un diagnostic d'activité économique ou agricole
- ❖ 600 € (HT) pour un diagnostic d'habitation

- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.

Si le SMBVTAv fait le choix de mettre en œuvre l'action en régie, le budget affiché ne sera pas utilisé.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, Région, Communes

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.8

SLGRI

Objectif 2
Dispositions 2.3 et 2.4

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.1

5.2a

Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous - Habitations

5.2a Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous - Habitations



OBJECTIFS

- ❖ Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- ❖ Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- ❖ Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- ❖ Faciliter le retour à la normale

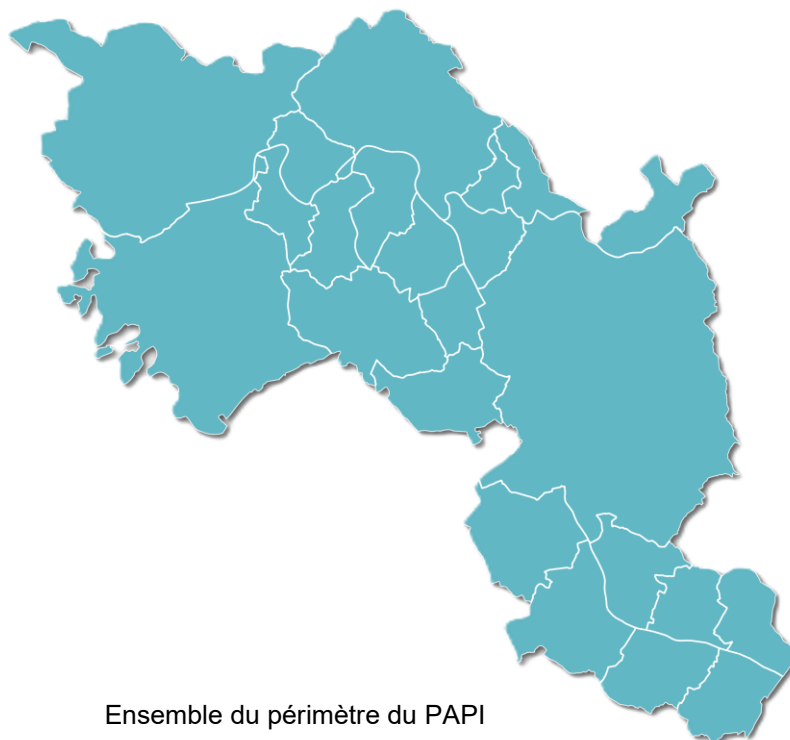


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Nombre de diagnostics ayant abouti sur des dossiers de demande de subvention
- ❖ Nombre de diagnostics ayant abouti sur la réalisation de travaux



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

Propriétaires

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

696 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres*
-	80 %	-	-	-	-	-	20 %
-	668 160 €	-	-	-	-	-	167 040 €

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est attribué aux propriétaires d'habitations souhaitant faire réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité.



DESCRIPTION

L'action 5.1 du PAPI d'intention a permis la réalisation de diagnostics sur 100 habitations impactées par la crue fréquente. Toutefois, les travaux de réduction de la vulnérabilité n'ont pas été entamés.

La présente action fait suite aux diagnostics de réduction de la vulnérabilité (action 5.1).

❖ **L'action 5.2a a vocation à mitiger le risque sur les habitations diagnostiquées par la réalisation de travaux.** Elle comprend l'assistance dans le montage du dossier et du plan de financement pour chaque propriétaire concerné et un accompagnement administratif durant la phase de travaux. L'action comprend aussi une assistance pour :

- ❖ Planifier la mise en œuvre des actions de mitigation du risque,
- ❖ Délivrer des conseils techniques quant aux travaux à réaliser,
- ❖ Fournir une aide pour le montage des dossiers administratifs et des dossiers financiers.

L'assistance dans le montage du dossier et l'accompagnement administratif pourront être réalisés en régie ou externalisés, en fonction de la quantité de demande.

❖ **La réalisation de travaux est envisagée sur 116 habitations.**

Afin d'inciter les occupants du territoire à la réalisation de diagnostics puis de travaux, des supports de communication spécifiques seront déployés au préalable. Des réunions publiques pourront aussi être organisées.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Un accord-cadre (marché à bon de commande) pourra être passé avec un prestataire spécialisé en réduction de la vulnérabilité.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

❖ 6 000 € (HT) / par habitation pour les travaux de mitigation

❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, Région, Communes

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.8

SLGRI

Objectif 2
Disposition 2.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.1

5.2b

Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous - Activités économiques et agricoles

5.2b Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous - Activités économiques et agricoles

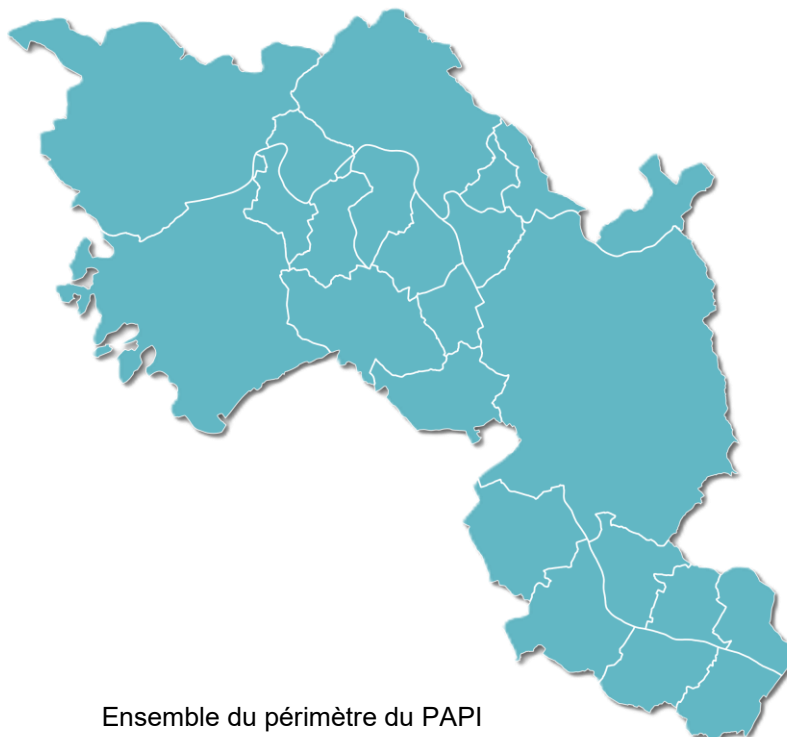


OBJECTIFS

- ❖ Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- ❖ Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- ❖ Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- ❖ Faciliter le retour à la normale



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Nombre de diagnostics ayant abouti sur des dossiers de demande de subvention
- ❖ Nombre de diagnostics ayant abouti sur la réalisation de travaux

MAITRISE D'OUVRAGE

Propriétaires

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

396 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTA _v	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres*
-	40 %	-	-	-	-	-	60 %
-	190 080 €	-	-	-	-	-	285 120 €

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est attribué aux propriétaires d'activités économiques ou agricoles souhaitant faire réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité.



DESCRIPTION

L'action 5.3 du PAPI d'intention a permis la réalisation de diagnostics sur 33 entreprises impactées par la crue fréquente. Toutefois, les travaux de réduction de la vulnérabilité n'ont pas été entamés.

La présente action fait suite aux diagnostics de réduction de la vulnérabilité (action 5.1).

❖ **L'action 5.2b a vocation à mitiger le risque sur les activités économiques ou agricoles diagnostiquées par la réalisation de travaux.** Elle comprend l'assistance dans le montage du dossier et du plan de financement pour chaque gérant concerné et un accompagnement administratif durant la phase de travaux. L'action comprend aussi une assistance pour :

- ❖ Planifier la mise en œuvre des actions de mitigation du risque,
- ❖ Délivrer des conseils techniques quant aux travaux à réaliser,
- ❖ Fournir une aide pour le montage des dossiers administratifs et des dossiers financiers.

L'assistance dans le montage du dossier et l'accompagnement administratif pourront être réalisés en régie ou externalisés, en fonction de la quantité de demande.

❖ La réalisation de travaux est envisagée sur **33 activités économiques et agricoles**, dont 23 entreprises diagnostiquées au cours du PAPI d'intention.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Un accord-cadre (marché à bon de commande) pourra être passé avec un prestataire spécialisé en réduction de la vulnérabilité.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

❖ 12 000 € / par site pour les travaux de mitigation

❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, Région, Communes

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.8

SLGRI

Objectif 2
Disposition 2.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.1

5.2c

Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous - Etablissements publics

5.2c Des travaux de réduction de la vulnérabilité pour tous - Etablissements publics



OBJECTIFS

- ❖ Réduire durablement les vulnérabilités et assurer la sécurité des personnes situées en zone inondable
- ❖ Réduire les dommages consécutifs aux inondations
- ❖ Favoriser l'appropriation de la culture du risque inondation
- ❖ Faciliter le retour à la normale

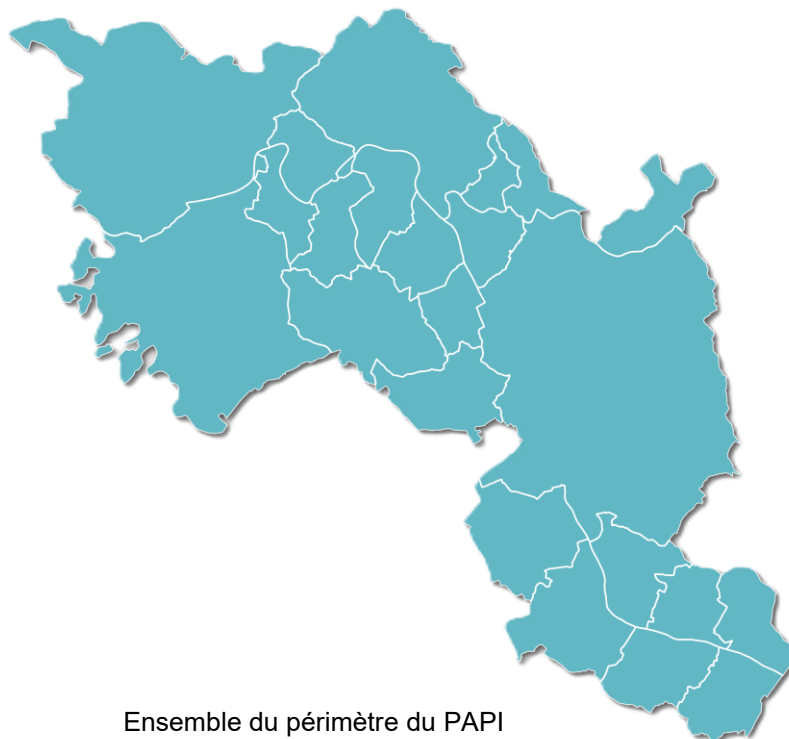


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Nombre de diagnostics ayant abouti sur des dossiers de demande de subvention
- ❖ Nombre de diagnostics ayant abouti sur la réalisation de travaux



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

Gestionnaires

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

225 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTA _v	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres*
-	50 %	-	15 %	-	-	-	35 %
-	112 500 €	-	33 750 €	-	-	-	78 750 €

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

* Ce montant est attribué aux gestionnaires d'établissements publics souhaitant faire réaliser des travaux de réduction de la vulnérabilité.



DESCRIPTION

L'action 5.2 du PAPI d'intention a permis la réalisation de diagnostics sur 2 établissements publics impactés par la crue fréquente. Toutefois, les travaux de réduction de la vulnérabilité n'ont pas été entamés.

La présente action fait suite aux diagnostics de réduction de la vulnérabilité (action 5.1).

- ❖ **L'action 5.2c a vocation à mitiger le risque sur les établissements publics diagnostiqués par la réalisation de travaux.** Elle comprend l'assistance dans le montage du dossier et du plan de financement pour chaque gérant concerné et un accompagnement administratif durant la phase de travaux. L'action comprend aussi une assistance pour :
 - ❖ Planifier la mise en œuvre des actions de mitigation du risque,
 - ❖ Délivrer des conseils techniques quant aux travaux à réaliser,
 - ❖ Fournir une aide pour le montage des dossiers administratifs et des dossiers financiers.

L'assistance dans le montage du dossier et l'accompagnement administratif pourront être réalisés en régie ou externalisés, en fonction de la quantité de demande.

- ❖ **La réalisation de travaux est envisagée sur 15 établissements publics.** Cela comprend l'école diagnostiquée durant le PAPI d'intention. La mairie ayant été diagnostiquée n'est inondable que par 2 cm et ne fera ainsi pas l'objet de travaux.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

Un accord-cadre (marché à bon de commande) pourra être passé avec un prestataire spécialisé en réduction de la vulnérabilité.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ 15 000 € (HT) / par site pour les travaux de mitigation
- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

DDT82, Région, Communes

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.8

SLGRI

Objectif 2
Disposition 2.4

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.1

5.3

Prendre en compte les réseaux afin d'identifier les points noirs et les sécuriser

5.3 Prendre en compte les réseaux afin d'identifier les points noirs et les sécuriser



OBJECTIFS

- ❖ Lutter contre les inondations et réduire les conséquences dommageables
- ❖ Pérenniser la continuité des réseaux en les sécurisant pour faire face à la crise
- ❖ Assurer la sauvegarde des biens et des personnes

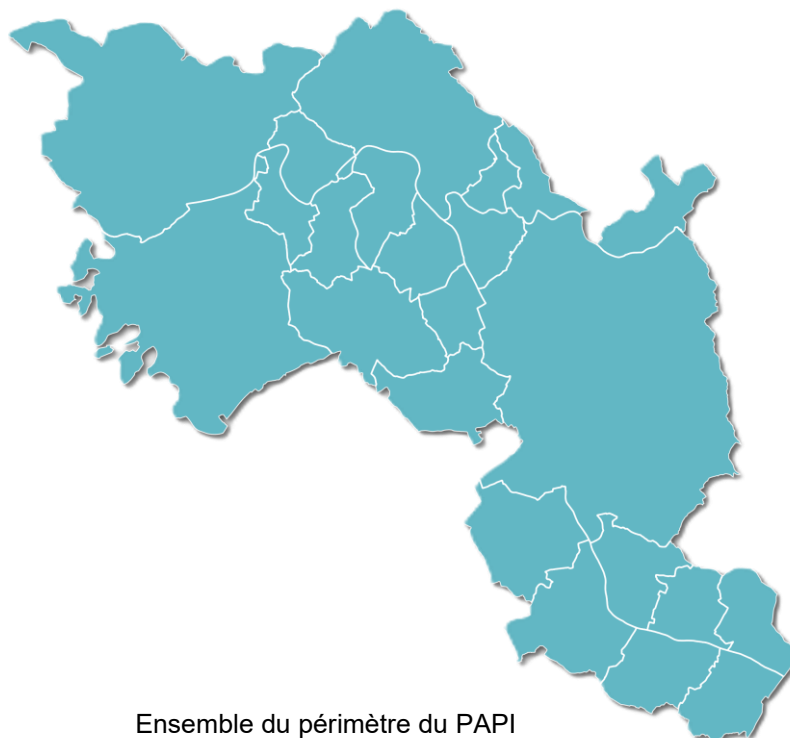


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Caractérisation de l'aléa inondation sur les réseaux
- ❖ Réalisation d'une carte de fragilité
- ❖ Finalisation du diagnostic de vulnérabilité



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

Gestionnaires réseaux

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

50 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres*
-	50 %	-	-	-	-	-	50 %
-	25 000 €	-	-	-	-	-	25 000 €

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est attribué aux gestionnaires de réseaux.



DESCRIPTION

L'action 5.4 du PAPI d'intention (« Prendre en compte les réseaux d'eau afin d'identifier les points noirs et les sécuriser ») n'a pas été engagée et a été reportée au présent programme.

La présente action vise à étudier la vulnérabilité des réseaux d'eaux (potable et assainissement), électrique, de gaz, de télécommunication, et de chaleur. La majorité des infrastructures impactées sont les installations d'eau potable et les stations de traitement des eaux usées. Leur dysfonctionnement en cas de crue peut causer des dégâts importants.

L'étude de vulnérabilité consistera en :

- ❖ La caractérisation de l'aléa inondation :
 - ❖ Sur la base des données hydrauliques existantes, les hauteurs d'eau et vitesses seront déterminées pour chaque infrastructure en zone inondable recensée.
- ❖ La réalisation d'une carte de fragilité :
 - ❖ Localisation des infrastructures de réseau en zone inondable ;
 - ❖ Evaluation de l'impact de la pénétration des eaux dans l'ouvrage ;
 - ❖ Prise en compte des effets en cascade.
- ❖ L'élaboration d'un diagnostic territorial visant à fournir une vision globale de la vulnérabilité des sites de réseaux étudiés.
 - ❖ Le diagnostic se basera sur des visites de site, des échanges entre gestionnaires de réseaux ainsi que des levés topographiques. Il s'agira de proposer des solutions d'amélioration de la situation actuelle.

L'action sera portée par les gestionnaires de réseaux en partenariat avec les EPCI et communes concernées.

Cette action servira de point de départ à l'action 3.5, relative à la gestion de crise interne aux établissements.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action reportée).



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), EPCI, Communes

PGRI

Objectif 4
Disposition 4.10

SLGRI

Objectif 2
Disposition 2.4

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.1



AXE 6 : RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

Introduction

Réduire le risque d'inondation passe aussi par la maîtrise de l'eau à la source.

Ce sixième axe encourage des aménagements qui visent à ralentir les ruissellements et à favoriser l'infiltration des eaux. Cela peut prendre la forme de zones tampons, de bassins de rétention, de réouverture de cours d'eau ou de restaurations de zones humides.

Ces solutions fondées sur la nature et les solutions douces permettent d'atténuer les crues, tout en apportant des bénéfices écologiques. Le ralentissement des écoulements contribue donc à la gestion durable de l'eau, tout en limitant l'impact des épisodes pluvieux intenses.

Fiches-actions

Le programme d'actions compte 5 actions pour l'axe 6.

TABEAU 7 : FICHES-ACTIONS DE L'AXE 6

N°	Libellé	Montant
6.1	Assurer la cohérence entre PPG et PAPI	En régie
6.2	Protéger et restaurer les fonctionnalités naturelles des BV concourant à la réduction du risque inondation	300 000 € HT
6.3	Poursuivre l'étude proposant des solutions d'aménagements sur les cours d'eau affluents dommageables	105 000 € HT
6.4	Réaliser des travaux de ralentissement et d'infiltration de l'eau (vs accélération ruissellement)	Pour mémoire
6.5	Réaliser des travaux de désimperméabilisation et de renaturation	75 000 € HT





6.1

Assurer la cohérence entre PPG et PAPI

6.1 Assurer la cohérence entre PPG et PAPI



OBJECTIFS

- Assurer une bonne articulation du PAPI et des différents PPG
- Prendre en compte les solutions de gestion des milieux aquatiques pour la prévention des inondations
- Mettre en relation les acteurs des différents programmes

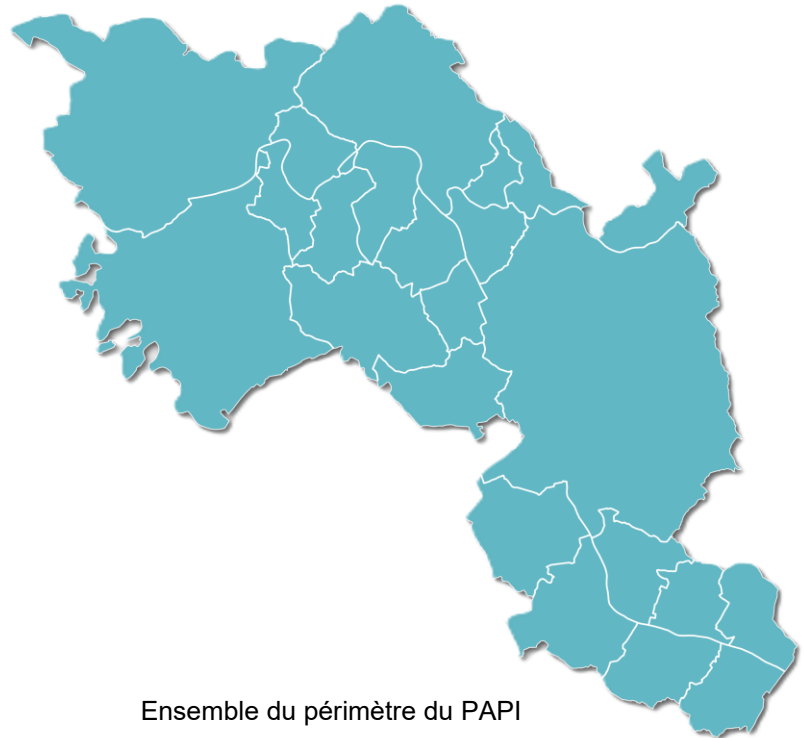


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Création et nombre de rencontres du groupe de travail
- Coordination des actions des PPG et du PAPI



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTav

MODALITES DE REALISATION

En régie

MONTANT DE L'ACTION

-



CALENDRIER



FINANCEMENT

Action menée en régie.



DESCRIPTION

Selon l'Agence de l'Eau Adour Garonne, un programme pluriannuel de gestion (PPG) est un programme d'actions pour la gestion des milieux aquatiques, humides et de leur biodiversité à des échelles hydrographiques adaptées. Sur le territoire du PAPI Montauban-Moissac, 2 programmes de ce type sont en place : PPG du Grand-Montauban et PPG Aveyron aval. De plus, le PPG Tarn Aval (PPG 82) et le PPG Garonne débordante sont en cours de réalisation et seront prochainement finalisés.

Une bonne gestion des milieux aquatiques et humides contribue à la prévention des inondations. Ainsi, le présent PAPI devra être cohérent avec les différents PPG existants sur le territoire. En ce sens, la présente action vise à mettre en place un groupe de travail pour :

- ❖ Mettre en relation les acteurs des différents PPG et ceux du PAPI ;
- ❖ Favoriser la cohérence et le lien entre les différents programmes, assurer une bonne articulation de ceux-ci ;
- ❖ Intégrer le risque inondation aux PPG (à l'occasion de leur révision par exemple) ;
- ❖ Favoriser l'utilisation de solutions fondées sur la nature (SFN) telles que les zones d'expansion de crues, la restauration hydromorphologique, la préservation des zones humides... pour la prévention des inondations. En ce sens, l'action 6.2 tiendra compte des mesures du PPG Tarn aval (PPG 82) à venir.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre en régie par le SMBVTAV, en collaboration avec l'ensemble des acteurs impliqués dans les différents PPG et le PAPI.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

Action menée en régie

- ❖ Il s'agit de dépenses de fonctionnement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Syndicats porteurs des PPG, EPCI

PGRI

Objectif 5
Disposition 5.3

SLGRI

Objectif 3
Dispositions 3.1 et 3.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.4

6.2

Protéger et restaurer les fonctionnalités naturelles des bassins versants concourant à la réduction du risque inondation

6.2 Protéger et restaurer les fonctionnalités naturelles des bassins versants concourant à la réduction du risque inondation



OBJECTIFS

- Protéger en mettant les mesures structurales au second plan
- Favoriser le déploiement de solutions fondées sur la nature
- Agir sur le risque inondation tout en préservant l'environnement

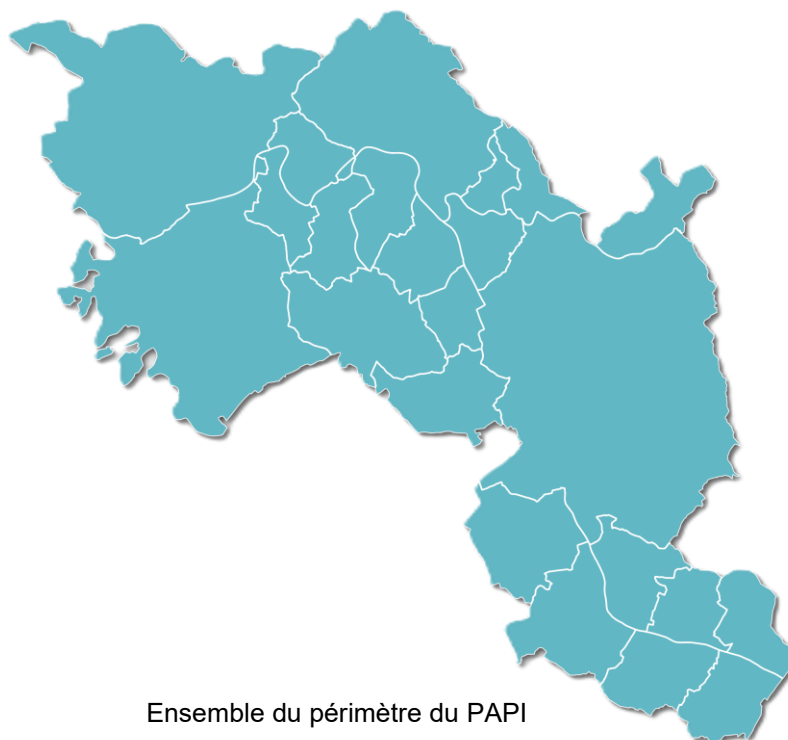


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Etude réalisée
- Définition de solutions de protection et de restauration
- Prise en compte du PPG 82



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

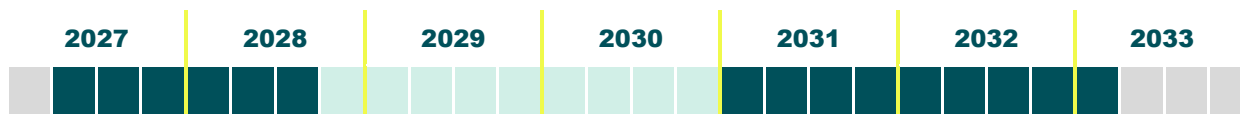
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

300 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
20 %	50 %	-	15 %	15 %	-	-	-
60 000 €	150 000 €	-	45 000 €	45 000 €	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

Le diagnostic de territoire met en évidence divers secteurs, impactés par exemple par des ouvrages faisant obstacles à l'écoulement, sur lesquels il serait pertinent de protéger et restaurer les fonctionnalités naturelles.

La présente action vise étudier les solutions pour préserver et restaurer les milieux aquatiques et humides, en lien avec la réduction du risque inondation.

- ❖ Il s'agit en premier lieu d'assurer des actions de restauration et régénération de la ripisylve notamment sur les cours d'eau affluents du Tarn ayant subis des crues exceptionnelles ces dernières années, l'arasement d'ouvrage, l'enlèvement d'embâcles avec restauration du cours d'eau suite à un éventuel évènement de crue majeure.
- ❖ En second lieu de localiser les zones d'expansion de crue (ZEC) existantes au regard des problématiques identifiées dans les territoires, dans l'objectif d'œuvrer à leur maintien ou restauration.
- ❖ Enfin, l'action se focalisera sur les zones humides, constituant un enjeu important du territoire.
 - En lien avec le PPG82, il faudra identifier les zones et besoins prioritaires sur la base de l'inventaire des zones humides existantes / disparues / potentielles (et faire le lien avec leur apport / rôle dans la prévention des inondations).
 - Il s'agira ensuite d'établir un plan de gestion des zones humides (restauration, préservation, protection) dans une finalité de prévention des inondations.
 - Enfin, un travail de sensibilisation sur le rôle des zones humides pourra être mené. Cela sera contextualisé vis-à-vis du changement climatique. En ce sens et en complément des PPG, la présente action fera le lien avec le Contrat Eau & Climat du Grand Montauban (actions 421-2 et 421-1).

L'étude analysera également les potentiels solutions fondées sur la nature (SFN) telles que la plantation de haies, restauration de ripisylve, la création de noues en terrasse, la suppression ou réduction d'obstacles à l'écoulement non prioritaires, etc. Elles sont en effet reconnues comme des moyens efficaces et durables de prévention des inondations, tout en améliorant la qualité écologique des milieux aquatiques et préservant la continuité écologique.

Les travaux pressentis à ce stade sont :

- ❖ La plantation de haies ;
- ❖ La restauration des zones humides ;
- ❖ La restauration hydromorphologique des cours d'eau.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Le montant est à titre prévisionnel et pourra être réévalué (via un avenant si besoin) en fonction du PPG 82 et des résultats de l'action 1.8.
- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMTT, DDT82, Région, AEAG, syndicats porteurs des PPG, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 5
Disposition 5.2

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.4

6.3

Poursuivre l'étude proposant des solutions d'aménagements sur les cours d'eau affluents dommageables

6.3 Poursuivre l'étude proposant des solutions d'aménagements sur les cours d'eau affluents dommageables



OBJECTIFS

- ❖ Définir des aménagements sur les cours d'eau affluents afin de réduire les potentiels dommages
- ❖ Réduire l'exposition des enjeux exposés aux débordements de ces cours d'eau

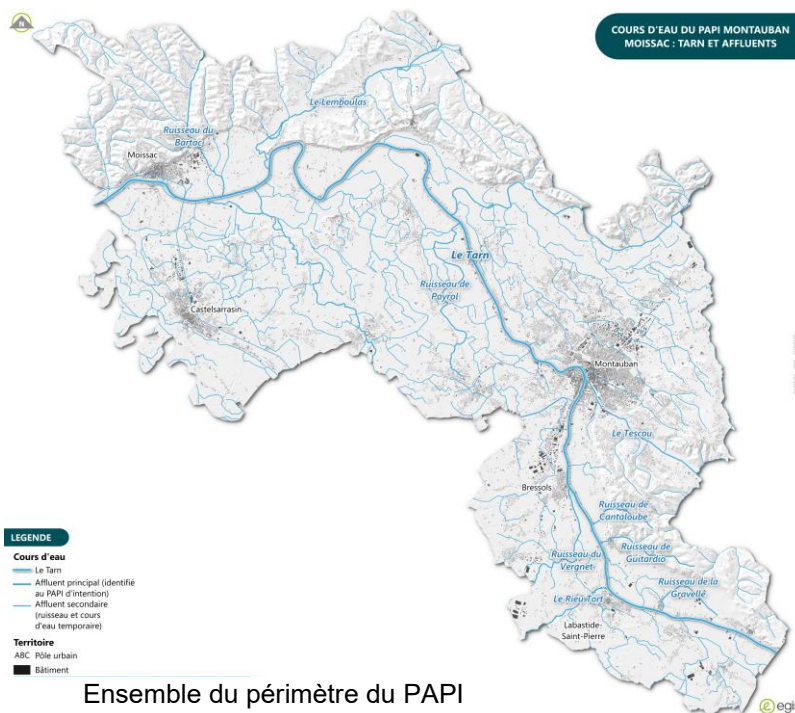


INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Réalisation des propositions d'aménagements



LOCALISATION DE L'ACTION



MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

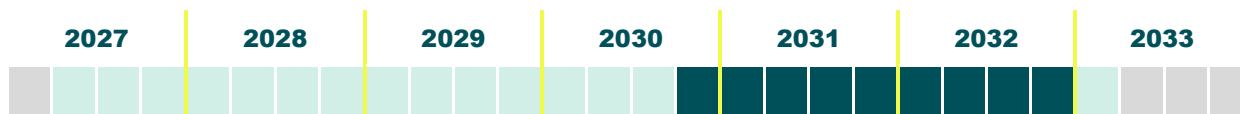
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

105 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTAv	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres
50 %	50 %	-	-	-	-	-	-
52 500 €	52 500 €	-	-	-	-	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.



DESCRIPTION

L'action 1.7 du présent programme vise à améliorer la connaissance de l'aléa sur divers cours d'eau affluents du territoire du PAPI Montauban-Moissac. 7 affluents nécessitant une attention particulière sont identifiés :

- CCTC : ruisseaux de la Madeleine, de Millole et de Larone ;
- GMCA : ruisseaux de la Mouline et du Miroulet ;
- CCPL : ruisseau des Nauzes ;
- CCGSTG : ruisseau du Rieu Tort.

Dans la continuité de l'action 1.7 et de l'action 6.2 du PAPI d'intention, il s'agit ici de tenir compte des études réalisées pour définir des solutions d'aménagements hydrauliques ou l'éventuelle neutralisation d'aménagements sur les cours d'eau affluents dommageable, en fournissant tous les éléments nécessaires à la prise de décision. L'action vise à réduire le risque inondation en ces secteurs et ainsi protéger les enjeux qui s'y trouvent.

L'analyse hydraulique comprendra de la modélisation (modèles 1D ou 2D) afin de dresser un diagnostic de la situation actuelle (définition des zones inondables et chemins d'écoulement) et permettre la proposition de scénarios d'aménagement à la suite des tests réalisés dans le cadre de la modélisation. Les études hydrauliques intégreront différents scénarios de projection de changement climatique.

La modélisation et le diagnostic tiendront compte des ouvrages faisant obstacles à l'écoulement (barrages, buses, ponts, seuils). Ils pourront faire l'objet de préconisations.

Les solutions d'aménagements ici présentées à l'issu d'un diagnostic seront modélisées et l'impact hydraulique des aménagements quantifié. Elles pourront aussi être fondées sur la nature du cours d'eau (travaux de génie végétal, plantation de ripisylve...).

Pour le scénario retenu, les aménagements seront définis au stade avant-projet et feront l'objet d'un chiffrage. Différents types de protections pourront être exploités :

- ❖ Aménagements de rétention ou de ralentissement dynamique des écoulements de types bassins, ZRDC ou barrages ;
- ❖ Aménagements de renaturation du cours d'eau ;
- ❖ Mesures de réduction de la vulnérabilité pouvant faire l'objet d'un scénario à part entière ;
- ❖ Ouvrages visant à limiter les embâcles ou gérer le transport solide.

Dans tous les cas, le contexte environnemental devra être une préoccupation majeure lors de la définition des solutions d'aménagements.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Le chiffrage est estimé sur la base de l'action similaire réalisée durant le PAPI d'intention (15 000 € par cours d'eau affluents étudiés, sur la base de 7 cours d'eau).

- ❖ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMTT et EPAGE Aveyron Aval (convention), Etat (DREAL et DDT82), EPCI, Communes

PGRI

Objectif 5
Disposition 5.2

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.4

6.4

Réaliser des opérations de ralentissement et d'infiltration de l'eau (vs accélération ruissellement)

6.4 Réaliser des opérations de ralentissement et d'infiltration de l'eau (vs accélération ruissellement)

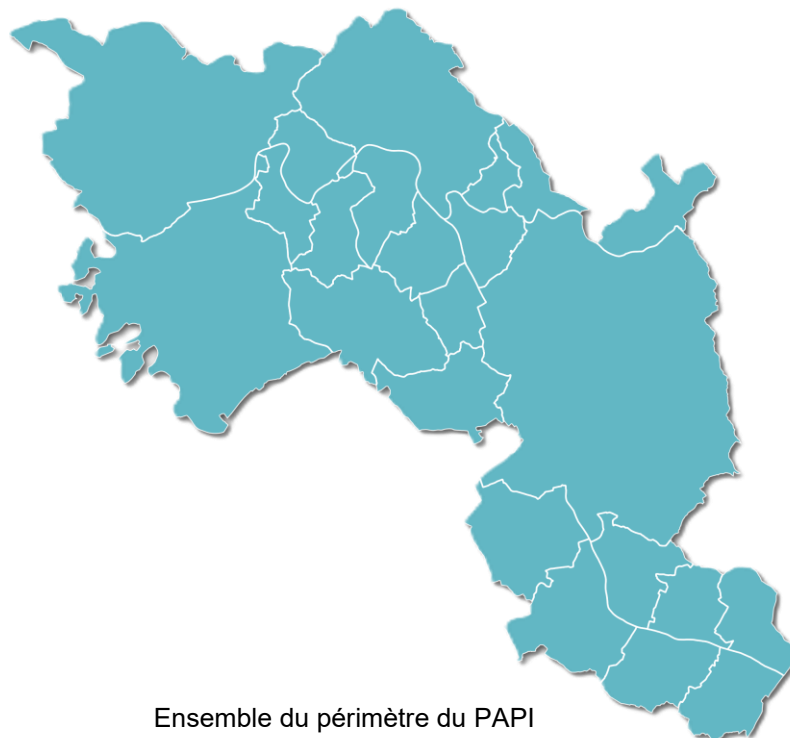


OBJECTIFS

- Restaurer les fonctionnalités des sols pour réduire le ruissellement
- Favoriser le déploiement de solutions fondées sur la nature (SFN)
- Réduire les conséquences dommageables des inondations par ruissellement urbain ou rural



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation des travaux de ralentissement des écoulements et d'infiltration de l'eau
- Usage de SFN

MAITRISE D'OUVRAGE

SMBVTAv

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

Pour mémoire



CALENDRIER



FINANCEMENT

Action affichée pour mémoire



DESCRIPTION

Des problématiques de ruissellement sont identifiées en de nombreux secteurs du territoire. Une étude spécifique à la caractérisation de l'aléa est prévue dans l'axe 1 du présent programme. Il s'agit ici de réaliser des travaux permettant le ralentissement des écoulements et l'infiltration des eaux de pluie, et donc la réduction du risque de ruissellement.

Cette action sera à lier avec les projets Objectif Sol « Agriculture, Eau, Carbone, Biodiversité », dont le travail sur site pilote pourrait être dupliqué au territoire du PAPI Montauban-Moissac d'ici 2030, ainsi que les démarches portées sur le territoire du Tarn-et-Garonne par la Chambre d'Agriculture 82.

La présente action vise à faire évoluer les pratiques agricoles pour restaurer les fonctionnalités des sols afin de réduire le ruissellement et les coulées de boues ainsi qu'augmenter la capacité d'infiltration de l'eau. Elle fera suite aux résultats de l'action 1.8 et tiendra compte des secteurs étant mis en évidence comme les plus sensibles.

L'action agira d'une part sur les sols agricoles (rétention d'eau, eaux pluviales) et sur les sols urbains (désimperméabilisation et des nouvelles propositions, solutions de gestion des eaux pluviales). Elle tiendra compte des pistes étudiées dans l'action 6.2.

Il s'agira aussi de tenir compte des ouvrages faisant obstacles à l'écoulement (barrages, buses, ponts, seuils). Ils pourront faire l'objet de préconisations.

L'action fera le lien avec l'action 421-3 du Contrat Eau & Climat du Grand-Montauban.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ⚬ L'action est affichée sans montant pour le moment car celui-ci ne pourra être estimée qu'une fois l'« Objectif sol » déployé sur le territoire pilote (2026-2030) et les résultats de l'étude de ruissellement et les schémas directeurs pluviaux réalisés.

Cette action fera l'objet d'un avenant à mi-parcours du PAPI.

- ⚬ Il s'agit de dépenses d'investissement.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTAv, SMTT, EPAGA Aveyron Aval, DDT82, Région, Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne, EPCI, Communes

PGRI

Objectif 5
Disposition 5.2

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.3

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.4

6.5

Réaliser des travaux de désimperméabilisation et de renaturation

6.5 Réaliser des travaux de désimperméabilisation et de renaturation

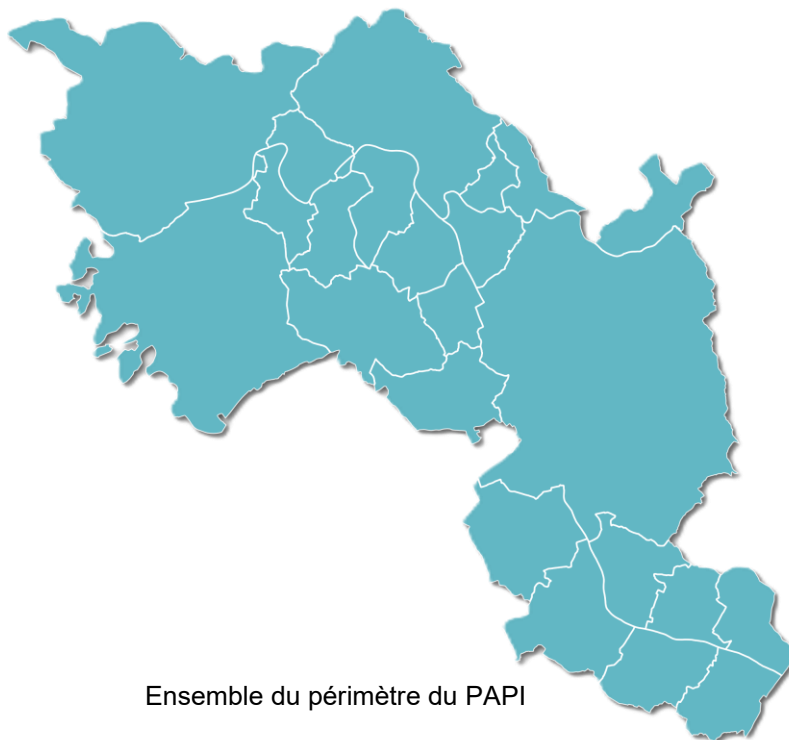


OBJECTIFS

- Restaurer les fonctionnalités des sols pour réduire le ruissellement
- Réduire les conséquences dommageables des inondations par ruissellement rural



LOCALISATION DE L'ACTION



Ensemble du périmètre du PAPI



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation des travaux de désimperméabilisation et de renaturation

MAITRISE D'OUVRAGE

Collectivités compétentes

MODALITES DE REALISATION

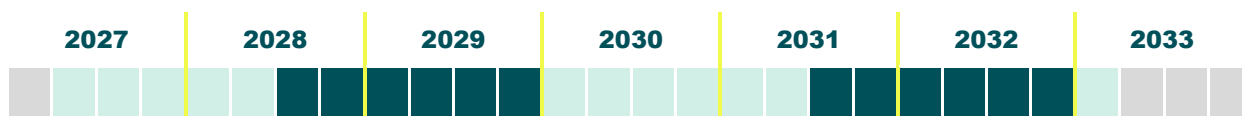
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

75 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI	Commune	Autres*
-	50 %	-	-	30 %	-	-	20 %
-	37 500 €	-	-	22 500 €	-	-	15 000 €

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est attribué aux collectivités compétentes. Il peut s'agir des communes ou des EPCI.



DESCRIPTION

Des problématiques de ruissellement sont identifiées en de nombreux secteurs du territoire. Une étude spécifique à la caractérisation de l'aléa est prévue dans l'axe 1 du présent programme. Il s'agit ici de réaliser des travaux permettant l'infiltration de l'eau dans le sol en milieu urbain.

Afin de favoriser l'infiltration des eaux de pluie et réduire le risque de ruissellement pluvial, la présente action vise à la réalisation de travaux de désimperméabilisation et de renaturation des milieux.

- ❁ Il s'agira de tenir compte des résultats de l'action 4.4 et donc des hypothèses retenues dans l'étude et potentiellement des mesures inscrites dans les schémas directeurs de désimperméabilisation.
- ❁ L'action sera menée en lien avec les Contrats Eau & Climat du Grand-Montauban (action 422-2) et du SMBVTAv (à venir).

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de travaux.

Elle sera portée par les collectivités compétentes en matière de ruissellement.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❁ 25 000 € (HT) pour la conception et les travaux pour un site de désimperméabilisation.
- ❁ Il est estimé que des travaux seront menés sur 3 sites.



PARTENAIRES TECHNIQUES

SMBVTAv, DDT82, AEAG

PGRI

Objectif 5
Disposition 5.2

SLGRI

/

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.4



AXE 7 : GESTION DES OUVRAGES DE PROTECTION HYDRAULIQUES

Introduction

Le septième axe concerne la gestion, la maintenance et, si nécessaire, la construction ou la réhabilitation des ouvrages de protection contre les inondations (digues, barrages, canaux).

L'objectif est double : garantir la sécurité des populations en assurant le bon fonctionnement de ces ouvrages, et respecter les normes de sûreté en vigueur. Il s'agit aussi de responsabiliser les gestionnaires, d'anticiper les défaillances, et d'intégrer ces dispositifs dans une stratégie globale de prévention.

Les ouvrages ne peuvent pas tout, mais bien entretenus, ils constituent un rempart utile en complément des autres mesures.

Fiches-actions

Le programme d'actions compte 10 actions pour l'axe 7.

TABEAU 8 : FICHES-ACTIONS DE L'AXE 6

N°	Libellé	Montant
7.1	Poursuite des études opérationnelles pour la réalisation des travaux d'aménagements hydrauliques sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon	332 000 € HT
7.2	Maitrise d'œuvre des travaux de protection sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon	126 000 € HT
7.3	Travaux sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon	831 600 € HT
7.4	Etudes complémentaires relatives au système d'endiguement de Moissac	185 000 € HT
7.5	Maitrise d'œuvre (AVP à AOR) des travaux sur le système d'endiguement de Moissac	115 000 € HT
7.6	Travaux sur le système d'endiguement et les ouvrages annexes de Moissac	1 265 000 € HT
7.7	Poursuite des études préalables pour le confortement en rive droite et rive gauche du système d'endiguement de Montauban	1 050 000 € HT
7.8	Maitrise d'œuvre (AVP à AOR) des travaux sur le système d'endiguement de Montauban	1 150 000 € HT
7.9	Travaux de confortement du système d'endiguement de Montauban	8 717 500 € HT
7.10	Actualisation de l'étude de danger (EDD) du système d'endiguement de Montauban	45 000 € HT





7.1

Poursuite des études opérationnelles pour la réalisation des travaux d'aménagements hydrauliques sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon

7.1 Poursuite des études opérationnelles pour la réalisation des travaux d'aménagements hydrauliques sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon



OBJECTIFS

- ❖ Limiter les débordements du Ruisseau du Bartac et du Combe Clairon ainsi que les impacts associés
- ❖ Finaliser les études afin d'être en possession de l'ensemble des éléments nécessaires à la mise en œuvre des travaux



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Acquisitions foncières effectives
- ❖ Ensemble des investigations, analyses, études et dossiers réglementaires finalisés

MAITRISE D'OUVRAGE

CCTC

MODALITES DE REALISATION

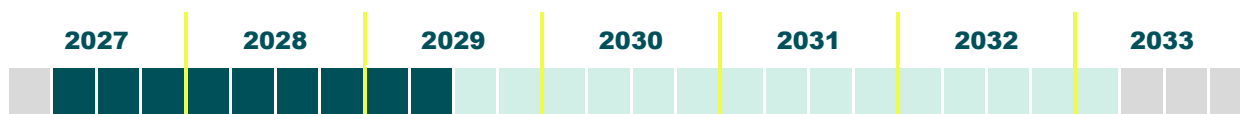
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

332 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTA ^v	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	15 %	-	35 %	-	-
-	166 000 €	-	49 800 €	-	116 200 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à la CCTC.



DESCRIPTION

Dans le cadre du PAPI d'intention, une étude hydraulique a été menée sur le secteur du Bartac et du Combes Clairon. Celle-ci a permis de pré-identifier des solutions de réduction du risque inondation à l'aval des bassins versants.

Il s'agit dans le cadre de la présente action de poursuivre les investigations en faveur de la mise en œuvre de solutions de réduction du risque inondation sur le ruisseau du Bartac et celui du Combes Clairon.

L'action comprend les éléments suivants :

- ❖ Acquisitions foncières ;
- ❖ Investigations complémentaires : études environnementales 4 saisons, relevés topographiques et géotechniques ;
- ❖ Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) digues et barrages ;
- ❖ Dossiers réglementaires (loi sur l'eau, classement des ouvrages...) ;
- ❖ Analyses : analyse coût bénéfice (ACB), environnementale et identification des mesures compensatoires ;
- ❖ Etudes approfondies en hydrologie, hydraulique, de dimensionnement, agricole (suite au transfert d'exposition).

Ces différents éléments sont à effectuer pour le projet d'élargissement du Combes Clairon et pour le projet de bassins écrêteurs sur le Bartac et le Combes Clairon.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

Un groupement de marchés dans le même secteur pourra être envisagé (actions 7.1, 7.2 et 7.3).

Une réflexion devra être engagée conjointement avec la SAFER pour de potentielles compensations à la suite d'acquisitions foncières.

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Acquisition foncière : 1 € / m² soit 71 000 € au total
- ❖ AMO digues et barrages : 45 000 €
- ❖ Dossiers environnementaux (dont EDD) : 108 000 €
- ❖ Levés topographiques : 30 000 €
- ❖ Études géotechniques : 78 000 €



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Région, Commune

PGRI

Objectif 6
Dispositions 6.1, 6.2 et 6.3

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3

7.2

Maitrise d'œuvre des travaux de protection sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon

7.2 Maitrise d'œuvre des travaux de protection sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon



OBJECTIFS

- ❏ Limiter les débordements du Ruisseau du Bartac et du Combe Clairon ainsi que les impacts associés
- ❏ Assurer le déploiement des travaux de protection



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❏ Définition du bureau d'études en charge de la maitrise d'œuvre
- ❏ Etablissement de la marche à suivre pour les travaux de protection

MAITRISE D'OUVRAGE

CCTC

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

126 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTA _v	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	63 000 €	-	-	-	63 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à la CCTC.



DESCRIPTION

Une fois l'ensemble des études opérationnelles réalisées, dans le cadre de l'action 7.1, la maîtrise d'œuvre pourra être mise en place afin de débiter le déploiement des solutions de protection.

La présente action consiste en la mise en place d'une assistance pour le suivi et la réalisation des travaux de protection sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon. Elle sera réalisée en externe par un bureau d'études agréé.

- ❖ Le bureau d'études en charge devra mener une approche globale sur le secteur du Bartac et du Combes Clairon afin de mettre en cohérence l'ensemble des solutions de protection envisagées dans la perspective d'un classement en système d'endiguement, le cas échéant.
- ❖ Le bureau d'études aura aussi pour mission d'assurer une transversalité et cohérence du présent projet de travaux avec les projets d'aménagement de la ZAE de Moissac en lien avec les objectifs de développement économique visés sur ce secteur.

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au sens des articles L.2431-1 et suivants et R.2431-24 et suivants du code de la commande publique (CCP) comprendra les éléments suivants :

- ❖ Etudes d'Avant-Projet (AVP),
- ❖ Etudes de projet (PRO),
- ❖ Assistance au CCTC pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- ❖ Examen de conformité (VISA),
- ❖ Direction d'exécution des contrats de travaux (DET),
- ❖ Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC),
- ❖ Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR),

Les missions de maîtrise d'œuvre incluent également la constitution des dossiers réglementaires relatifs au système d'endiguement :

- ❖ Dossier d'enquête préalable à la DUP (à la seule condition que la collectivité n'est pu acquérir le foncier nécessaire à l'amiable. Il y aurait toutefois une enquête publique au titre du code de l'environnement (autorisation environnementale)) ;
- ❖ Dossier d'enquête parcellaire (nécessaire qu'avec la DUP) ;
- ❖ Dossier Loi sur l'Eau.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

Un groupement de marchés dans le même secteur pourra être envisagé (actions 7.1, 7.2 et 7.3).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ MOE pour le projet d'élargissement du Combes Clairon : 30 000 €
- ❖ MOE pour le projet de bassins écrêteurs : 96 000 €



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Commune

PGRI

Objectif 6
Disposition 6.1

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3

7.3

Travaux sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon

7.3 Travaux sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon



OBJECTIFS

- ❖ Limiter les débordements du Ruisseau du Bartac et du Combes Clairon ainsi que les impacts associés
- ❖ Favoriser l'écroulement des crues
- ❖ Agir en parallèle sur les milieux aquatiques



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Réalisation des 2 bassins écrêteurs
- ❖ Elargissement effectif du Combes Clairon

MAITRISE D'OUVRAGE

CCTC

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

831 600 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	40 %	-	-	-	60 %	-	-
-	332 640 €	-	-	-	498 960 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à la CCTC.



DESCRIPTION

Une fois l'ensemble des études opérationnelles réalisées, dans le cadre de l'action 7.1, ainsi que la maîtrise d'œuvre mise en place (action 7.2), les travaux de protection peuvent être entamés.

La présente action consiste en la mise en œuvre des travaux de protection sur le ruisseau du Bartac et du Combes Clairon, conformément aux résultats de l'action 7.1.

L'action prévoit :

- ❖ L'élargissement du Combes Clairon (en lien avec l'axe 6 du présent programme pour mener des compléments d'actions sur les milieux aquatiques) ;
- ❖ La création d'un bassin écrêteur sur le Bartac ;
- ❖ La création d'un bassin écrêteur sur le Combes Clairon ;

Selon le volume de ces bassins, il est envisagé de classer l'un d'eux en tant que barrage.

- ❖ Le remplacement d'un ouvrage hydraulique considéré comme un point noir hydraulique (pont maçonné de trop faible section pour le débit de point projeté).

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de travaux.

Un groupement de marchés dans le même secteur pourra être envisagé (actions 7.1, 7.2 et 7.3).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Travaux d'élargissement du Combes Clairon : 360 000 € HT
- ❖ Travaux de création des bassins écrêteurs : 396 000 € HT

A cela s'ajoute une plus-value de 10% permettant l'anticipation de l'évolution des coûts d'ici la mise en place des marchés.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Commune

PGRI

Objectifs 6 et 5
Dispositions 6.1 et 5.5

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3

7.4

Etudes complémentaires relatives au système d'endiguement de Moissac

7.4 Etudes complémentaires relatives au système d'endiguement de Moissac



OBJECTIFS

- Protéger les enjeux situés en rive droite du Tarn à Moissac
- Répondre aux obligations réglementaires relatives au système d'endiguement



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation de l'ensemble des études complémentaires

MAITRISE D'OUVRAGE

CCTC

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

185 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	92 500 €	-	-	-	92 500 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à la CCTC.



DESCRIPTION

Il s'agit dans le cadre de la présente action de poursuivre les investigations en faveur de la mise en œuvre des travaux d'entretien et de restauration des équipements sur le système d'endiguement de Moissac.

L'action comprend les éléments suivants :

- ❖ Etudes juridique et conventionnement : il s'agit de concerter les autres propriétaires d'ouvrages du territoire. Ces études seront réalisées en 2027-2028.
- ❖ VTA (Visite Technique Approfondie) / EISH (Evènement Important pour la Sécurité Hydraulique : séisme ou crue) : la fréquence des VTA est définie au sein de l'arrêté préfectoral en fonction de la classe du système d'endiguement de Moissac (selon le nombre de personnes protégées).

Ainsi, les VTA doivent être réalisées tous les 3 ans (car 5 220 personnes protégées).

De plus, après chaque EISH, une nouvelle VTA doit être réalisée.

Avant le démarrage de la mise en œuvre du présent programme, une première VTA est réalisée en 2026 ainsi que l'évaluation de l'abattage de la végétation.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

Un groupement de marchés autour du système d'endiguement de Moissac pourra être envisagé (actions 7.4, 7.5 et 7.6).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Etudes juridiques : 15 000 €
- ❖ VTA : 80 000 € (en 2026 et 2029)
- ❖ EISH : périodicité possible tous les 2 ans soit 3 durant le PAPI (ampleur variable selon évènement) => 30 000 €
- ❖ Etudes autres (géotechnique, topographique, spécifiques sur ouvrages annexes) en fonction des aléas : 10 000 € / an



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Commune

PGRI

Objectif 6
Dispositions 6.1 et 6.3

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3

7.5

Maitrise d'œuvre (AVP à AOR) des travaux sur le système d'endiguement de Moissac

7.5 Maitrise d'œuvre (AVP à AOR) des travaux sur le système d'endiguement de Moissac



OBJECTIFS

- Protéger les enjeux situés en rive droite du Tarn à Moissac
- Répondre aux obligations réglementaires relatives au système d'endiguement



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Définition du bureau d'études en charge de la maitrise d'œuvre
- Etablissement de la marche à suivre pour les travaux de protection

MAITRISE D'OUVRAGE

CCTC

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

115 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTA ^v	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	57 500 €	-	-	-	57 500 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à la CCTC.



DESCRIPTION

Une fois l'ensemble des études opérationnelles réalisées dans le cadre de l'action 7.4, la maîtrise d'œuvre pourra être mise en place afin de préparer le déploiement des travaux.

La présente action consiste en la mise en place d'une assistance pour le suivi et la réalisation des travaux sur le système d'endiguement de Moissac. Elle sera réalisée en externe par un bureau d'études agréé.

❖ Le bureau d'études aura en charge l'ensemble des étapes du projet des AVP (études Avant-Projet) à l'AOR (Assistance aux Opérations de Réception).

En effet, la mission de maîtrise d'œuvre confiée au sens des articles L.2431-1 et suivants et R.2431-24 et suivants du code de la commande publique (CCP) comprendra les éléments suivants :

- ❖ Etudes d'Avant-Projet (AVP),
- ❖ Etudes de projet (PRO),
- ❖ Assistance à la CCTC pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- ❖ Examen de conformité (VISA),
- ❖ Direction d'exécution des contrats de travaux (DET),
- ❖ Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC),
- ❖ Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR),

Le maître d'œuvre désigné dans le cadre de la présente action se chargera ainsi du dimensionnement des travaux de renforcement des ouvrages annexes au système d'endiguement. En effet, le diagnostic de ces ouvrages, initialement prévu dans le cadre du PAPI d'intention, n'a pas été réalisé.

Les missions de maîtrise d'œuvre incluent également la constitution des dossiers réglementaires relatifs au système d'endiguement :

- ❖ Dossier d'enquête préalable à la DUP (uniquement sur la digue du Bartac) ;
- ❖ Dossier d'enquête parcellaire (uniquement sur la digue du Bartac) ;
- ❖ Dossier Loi sur l'Eau.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

Un groupement de marchés autour du système d'endiguement de Moissac pourra être envisagé (actions 7.4, 7.5 et 7.6).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ MOE gestion végétation et reprofilage de la digue du Bartac : 50 000 €
- ❖ MOE restauration porte de garde : 20 000 €
- ❖ MOE autre selon EISH : 15 000 € tous les 2 ans



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Commune

PGRI

Objectif 6
Disposition 6.1

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3

7.6

Travaux sur le système d'endiguement et les ouvrages annexes de Moissac

7.6 Travaux sur le système d'endiguement et les ouvrages annexes de Moissac



OBJECTIFS

- Protéger les enjeux situés en rive droite du Tarn à Moissac
- Répondre aux obligations réglementaires relatives au système d'endiguement



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation de l'ensemble des travaux nécessaires à la suite des arrêtés préfectoraux des EDD

MAITRISE D'OUVRAGE

CCTC

MODALITES DE REALISATION

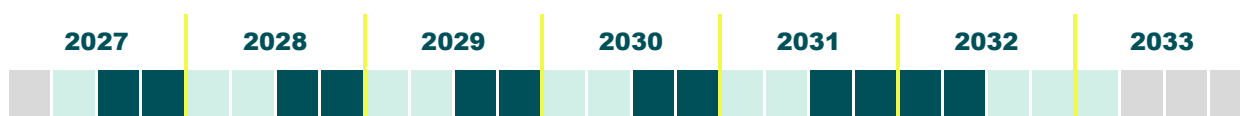
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

1 265 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	40 %	-	-	-	60 %	-	-
-	506 000 €	-	-	-	759 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à la CCTC.



DESCRIPTION

Une fois l'ensemble des études complémentaires réalisées dans le cadre de l'action 7.4, ainsi que la maîtrise d'œuvre mise en place (action 7.5), les travaux peuvent être entamés.

La présente action répond en particulier aux arrêtés préfectoraux des EDD, qui induisent des obligations de suivis et des programmes d'entretien, en 2026 notamment.

Les travaux consisteront ainsi en :

- ❖ L'abattage et dessouchage de la végétation arborée sur les talus ;
- ❖ Le reprofilage des crêtes de digues ;
- ❖ La protection des remblais ;
- ❖ La restauration des équipements hydrauliques (clapets, portes de garde VNF, vannes, buses, aqueducs...).

Les travaux relatifs à la végétation arborescente seront réalisés en priorité. Ils sont répartis sur plusieurs années tout au long de la mise en œuvre du programme. En fin de PAPI, en période hivernal (chômage canal), il s'agira également de procéder à la restauration de la porte de garde.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de travaux.

Un groupement de marchés autour du système d'endiguement de Moissac pourra être envisagé (actions 7.4, 7.5 et 7.6).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ L'abattage et dessouchage de la végétation arborée : 200 000 €
- ❖ Elimination de la canne de Provence (35€/m²) sur environ 500m : 50 000 €
- ❖ Le reprofilage de la crête de digue du Bartac (points bas) et protection des remblais : 300 000 €
- ❖ La restauration de la porte de garde VNF : 100 000 €
- ❖ La restauration des équipements hydrauliques : 500 000 €

A cela s'ajoute une plus-value de 10% permettant l'anticipation de l'évolution des coûts d'ici la mise en place des marchés.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Commune

PGRI

Objectifs 6 et 5
Dispositions 6.1 et 5.5

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3

**OBJECTIFS**

- Protéger les enjeux le long du Tarn et en rive gauche du Tescou à Montauban
- Améliorer le niveau de protection du système d'endiguement

**LOCALISATION DE L'ACTION****INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE**

- Finalisation de l'ensemble des études nécessaires à la réalisation des travaux

MAITRISE D'OUVRAGE

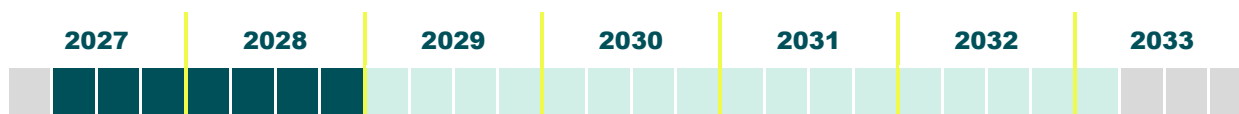
GMCA

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

1 050 000 € HT

**CALENDRIER****FINANCEMENT**

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	20 %	-	30 %	-	-
-	525 000 €	-	210 000 €	-	315 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à GMCA.



DESCRIPTION

L'EDD de 2023 met en évidence les performances du système d'endiguement. Une étude préliminaire de maîtrise d'œuvre a fait suite à ces conclusions et propose des travaux adaptés à la nature des enjeux protégés.

Pour rappel, le système d'endiguement de Montauban s'étend sur 12 km et se divise en 5 secteurs appelés casiers (casier Sapiac, Incinérateur, Ouest, Villebourbon, Sud).

La présente action permet la poursuite des études nécessaires pour le confortement en rive droite et rive gauche du système d'endiguement de Montauban

- ❖ Étude d'opportunité de classement de la rue de l'abbaye dans le SE (casier de Sapiac) ;
- ❖ Études complémentaires pour la neutralisation des casiers Ouest et Incinérateur + étude de réduction de la vulnérabilité ;
- ❖ Études opérationnelles de protection contre les inondations du Tescou.

Pour mémoire, les études AVP, répondant aux obligations de l'arrêté préfectoral à la suite de l'EDD, seront réalisées dans le cadre de l'action de maîtrise d'œuvre (action 7.8). Elles concernent le casier Sapiac en rive droite et le casier Ouest en rive gauche. Elles décriront les travaux nécessaires pour atteindre les niveaux de protection cibles fixés.

Cette action n'établit pas une liste exhaustive de toutes les investigations complémentaires mais comprendra pour chaque secteur / scénario retenu :

- ❖ Études environnementales 4 saisons, relevés topo et géotechnique nécessaires ;
- ❖ Dossiers réglementaires (loi sur l'eau, modification substantielle du SE, autorisation environnementale...) ;
- ❖ Analyses : ACB, justification économique ;
- ❖ Études approfondies hydrologie, hydraulique, de dimensionnement, réduction de vulnérabilité... ;
- ❖ Acquisition foncière (zone d'expansion de crue).

La mise en œuvre de ces études et prestations associées devra intervenir dès le lancement du présent PAPI. Il s'agit en effet de répondre aux sollicitations de l'arrêté préfectoral dans les délais réglementaires.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

Un groupement de marchés autour du système d'endiguement de Montauban pourra être envisagé (actions 7.7 et 7.8).

La présente action permet d'établir une continuité avec le précédent programme (action renouvelée).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Estimation à 1 050 000 € HT pour l'ensemble des études d'après l'étude préliminaire (2026)



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Région, Commune

PGRI

Objectif 6
Dispositions 6.1, 6.2 et 6.3

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3

7.8

Maitrise d'œuvre (AVP à AOR) des travaux sur le système d'endiguement de Montauban

7.8 Maitrise d'œuvre (AVP à AOR) des travaux sur le système d'endiguement de Montauban

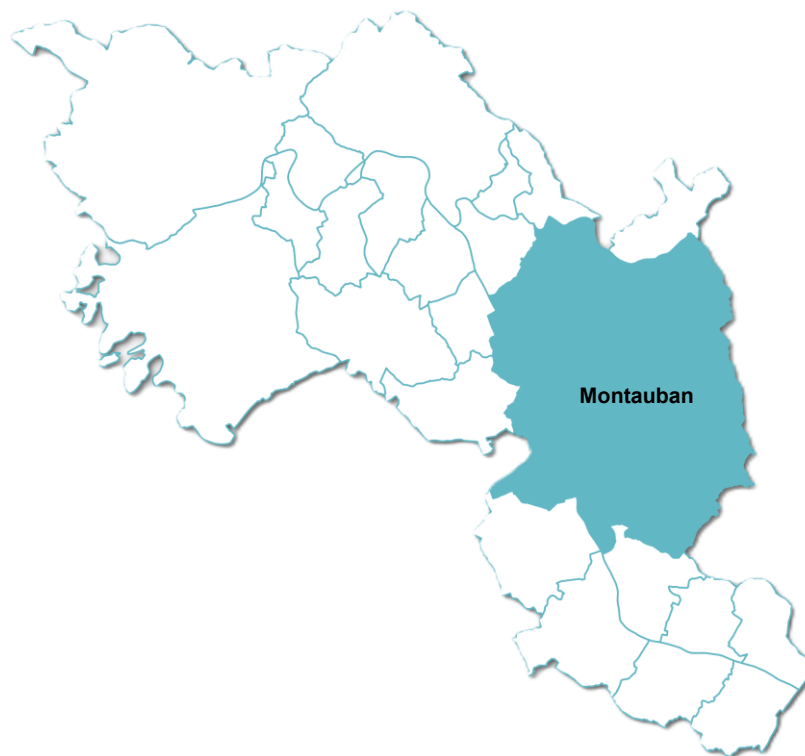


OBJECTIFS

- Protéger les enjeux le long du Tarn et en rive gauche du Tescou à Montauban
- Améliorer le niveau de protection du système d'endiguement



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Définition du bureau d'études en charge de la maitrise d'œuvre
- Etablissement de la marche à suivre pour les travaux de protection

MAITRISE D'OUVRAGE

GMCA

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

1 150 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	575 000 €	-	-	-	575 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à GMCA.



DESCRIPTION

Une fois l'ensemble des études préalables réalisées dans le cadre de l'action 7.7, la maîtrise d'œuvre pourra être mise en place afin de préparer le déploiement des travaux.

La présente action consiste en la mise en place d'une assistance pour le suivi de la réalisation des travaux sur le système d'endiguement de Montauban. Elle sera réalisée en externe par un bureau d'études agréé.

❖ Le bureau d'études aura en charge l'ensemble des étapes du projet des AVP (études Avant-Projet) à l'AOR (Assistance aux Opérations de Réception).

En effet, la mission de maîtrise d'œuvre confiée au sens des articles L.2431-1 et suivants et R.2431-24 et suivants du code de la commande publique (CCP) comprendra les éléments suivants :

- ❖ Etudes d'Avant-Projet (AVP),
- ❖ Etudes de projet (PRO),
- ❖ Assistance au Grand-Montauban pour la passation des contrats de travaux (ACT),
- ❖ Examen de conformité (VISA),
- ❖ Direction d'exécution des contrats de travaux (DET),
- ❖ Ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC),
- ❖ Assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR),

Le maître d'œuvre désigné pour chaque casier par l'intermédiaire d'un accord cadre à marchés subséquent dans le cadre de la présente action, se chargera ainsi du dimensionnement des travaux de confortement des casiers constitutifs du système d'endiguement de Montauban.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

Un groupement de marchés autour du système d'endiguement de Montauban pourra être envisagé (actions 7.7 et 7.8).

& DETAILS DU CHIFFRAGE

❖ Estimation à 1 150 000 € HT d'après l'étude préliminaire (2026)



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Commune

PGRI

Objectif 6
Disposition 6.1

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3

7.9

Travaux de confortement du système d'endiguement de Montauban

7.9 Travaux de confortement du système d'endiguement de Montauban



OBJECTIFS

- Protéger les enjeux le long du Tarn et en rive gauche du Tescou à Montauban
- Améliorer le niveau de protection du système d'endiguement



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- Réalisation des travaux nécessaires à la suite de l'arrêté préfectoral de l'EDD

MAITRISE D'OUVRAGE

GMCA

MODALITES DE REALISATION

Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

8 717 500 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	40 %	-	20 %	-	40 %	-	-
-	3 487 000 €	-	1 743 500 €	-	3 487 000 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à GMCA.



DESCRIPTION

Une fois l'ensemble des études préalables réalisées dans le cadre de l'action 7.7, ainsi que la maîtrise d'œuvre mise en place (action 7.8), les travaux peuvent être entamés.

La présente action vise à la mise en œuvre des travaux pré-fléchés suite à l'étude préliminaire et détaillés dans le cadre des études de l'action 7.7, en lien avec l'arrêté préfectoral de l'EDD, qui induit des obligations de suivis et des programmes d'entretien.

Les travaux se concentreront sur 4 casiers du système d'endiguement :

❖ **Casier Sapiac :**

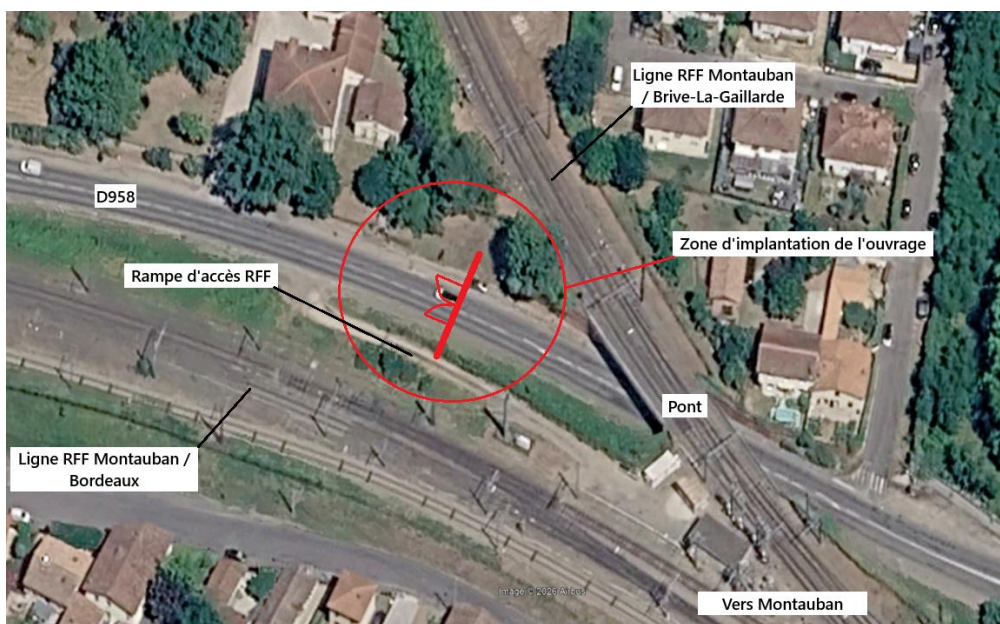
- Rive droite du Tarn : Confortement des tronçons 4.3 et 4.6 et reprise d'ouvrages traversants ;
- Rive gauche du Tescou : classement de la rue de l'Abbaye avec réhausse de la voirie

❖ **Casier Villebourbon :** Il s'agit de reprise/confortement et sécurisation des ouvrages hydrauliques traversants (scénarios 3.1, 3.2 et 3.3 de l'étude préliminaire) :

- Le scénario 3.1 consiste en le confortement du tronçon 2.2. Cela passera par la mise en place d'un rideau de palplanche, le démantèlement/reconstruction de l'ouvrage C27 et l'abandon et condamnation des ouvrages C25 et C26.
- Le scénario 3.2 concerne le tronçon 2.1.2. Il prévoit les travaux suivants :
- Pose de clapets anti-retour sur 3 ouvrages pluviaux traversants. Ces ouvrages sont localisés sur la figure ci-après.



- Le scénario 3.3 consiste en la fermeture du casier de Villebourbon, si le casier Ouest n'est plus protégé par une protection collective. La figure ci-dessous localise le projet. Les travaux projetés correspondent à la :
 - Mise en œuvre d'une porte étanche métallique peinte à double battant renforcée manœuvrable à la main, intégrant des ouvrages de génie civil pour un comportant : une longrine, deux poteaux, une semelle, deux écrans latéraux de type murs de soutènement, une bêche enterrée toute largeur anti-contournement.
 - Niveau de protection à 9,75 m à l'échelle du Pont Vieux (possibilité d'atteinte 10 m).



En vue d'atteindre un niveau de protection de 10m à l'échelle du Pont Vieux, le GMCA envisage également la réhausse de la rue Gustave Jay sur un linéaire d'environ 180 ml.

❖ Casier Ouest :

- Deux scénarios de travaux sont possibles et doivent être étudiés au stade AVP, afin de déterminer la meilleure solution entre le confortement des tronçons de digue 3.1, 3.2 et 3.3 ou la neutralisation par la mise en transparence des ouvrages.

❖ Casier incinérateur :

- Afin d'être en conformité avec la réglementation et conformément à l'arrêté préfectoral de mars 2025, il est nécessaire de procéder à une neutralisation administrative et physique des tronçons de digue protégeant le casier incinérateur qui n'ont pas été retenus dans le système d'endiguement lors de l'EDD 2023.
- En effet, lors de la construction du nouvel incinérateur en 2022/2023, des mesures de réduction de vulnérabilité au bâti ont été réalisées et les modes de gestion ont été adaptés pour assurer une gestion plus réactive en cas de prévision de crue.



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de travaux.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Estimation à 7 725 000 € HT pour l'ensemble des travaux d'après l'étude préliminaire (2026) – prise en compte des différents scénarios pour le casier Sapiac et le casier Villebourbon
- ❖ Estimation à 200 000 € HT pour les éventuels travaux sur le Casier Ouest
- ❖ Pas de coûts associés aux démarches de neutralisation (casiers Ouest et Incinérateur)

A cela s'ajoute une plus-value de 10% permettant l'anticipation de l'évolution des coûts d'ici la mise en place des marchés.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Région, Commune

PGRI

Objectifs 6 et 5
Dispositions 6.1 et 5.5

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3



7.10

Actualisation de l'étude de danger (EDD) du système d'endiguement de Montauban

7.10 Actualisation de l'étude de danger (EDD) du système d'endiguement de Montauban



OBJECTIFS

- ❖ Répondre aux obligations réglementaires liés au système d'endiguement de Montauban
- ❖ Prendre en compte les travaux de confortement du système d'endiguement de Montauban



LOCALISATION DE L'ACTION



INDICATEURS DE SUIVI / REUSSITE

- ❖ Etude de danger mise à jour et tenant compte des nouveaux éléments issus du présent PAPI

MAITRISE D'OUVRAGE

GMCA

MODALITES DE REALISATION

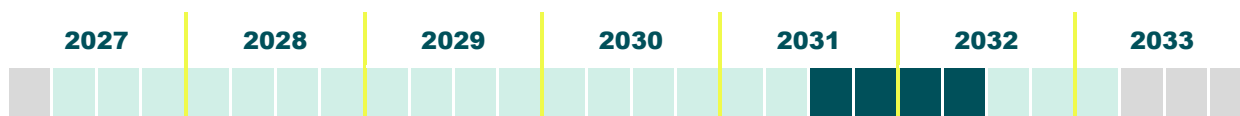
Prestataire extérieur

MONTANT DE L'ACTION

45 000 € HT



CALENDRIER



FINANCEMENT

SMBVTav	FPRNM	FEDER	Région	AEAG	EPCI*	Commune	Autres
-	50 %	-	-	-	50 %	-	-
-	22 500 €	-	-	-	22 500 €	-	-

Les taux et montants de financement affichés correspondent à l'obtention des subventions maximales. Ils sont donc susceptibles de varier.

*Ce montant est entièrement attribué à GMCA.



DESCRIPTION

La dernière étude de danger du système d'endiguement de Montauban a été réalisée en 2023. Puisque le présent programme prévoit de travaux sur ces ouvrages, l'EDD devra être mise à jour.

Les objectifs de la mise à jour de l'EDD du système d'endiguement de Montauban sont :

- ❖ Intégrer les résultats des nouvelles VTA programmées pour l'été 2026 ;
- ❖ Réévaluer les niveaux de sûreté et de danger des tronçons ayant fait l'objet de travaux de confortement ;
- ❖ Réévaluer, au regard des niveaux de sûreté retenus, les nouveaux niveaux de protection associés aux tronçons concernés.

L'EDD mise à jour comprendra de nouvelles modélisations afin d'évaluer les nouveaux fonctionnements post-travaux.

Pour rappel, les niveaux de protection à l'échelle du Pont Vieux retenus dans le cadre de l'EDD de 2023 était :

- ❖ 7,20 m (TN) pour le casier Sapiac ;
- ❖ 9,40 m pour le casier Villebourbon.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2025, l'EDD sera transmise au préfet avant le 31 décembre 2023.

MODALITES DE
MISE EN ŒUVRE

L'action sera mise en œuvre dans le cadre de marchés publics de prestations intellectuelles et de service.

& DETAILS DU CHIFFRAGE

- ❖ Montant estimé sur la base de 30 000 € HT pour les études et 15 000 € HT pour les modélisations.



PARTENAIRES TECHNIQUES

Etat (DREAL et DDT82), Commune

PGRI

Objectif 6
Disposition 6.2

SLGRI

Objectif 3
Disposition 3.2

STRATEGIE PAPI

Objectif 3
Disposition 3.3